

SUIVI DU PMAD

2012-2018

DANS CE NUMÉRO

Présentation d'indicateurs de suivi en lien avec :

- Le développement urbain en aires TOD et hors aires TOD
- La zone agricole métropolitaine
- Le transport collectif et actif
- La protection des milieux naturels et la mise en valeur de la Trame verte et bleue



Pour télécharger ce numéro des
Cahiers métropolitains, visiter la section
« Périodiques » de l'Observatoire
Grand Montréal de la CMM.

[http://cmm.qc.ca/donnees-et-territoire/
observatoire-grand-montreal/](http://cmm.qc.ca/donnees-et-territoire/observatoire-grand-montreal/)

Pour tout renseignement additionnel,
communiquer avec :

Philippe Rivet
Politiques et interventions de développement
CMM

514 350-2550
philippe.rivet@cmm.qc.ca

Crédit photos : CMM
ISSN 1925-2072

Dépôt légal : 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	4
INTRODUCTION	6
LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND MONTRÉAL	6
LE SUIVI DU PMAD 2012-2018.....	8
ORIENTATION 1 DU PMAD : DES MILIEUX DE VIE DURABLES	14
SOMMAIRE DU SUIVI	16
OPTIMISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LES AIRES TOD	18
OPTIMISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN À L'EXTÉRIEUR DES AIRES TOD.....	25
FAVORISER UNE OCCUPATION OPTIMALE DE LA ZONE AGRICOLE EN AUGMENTANT LA SUPERFICIE DES TERRES EN CULTURE.....	33
PRINCIPALES ACTIONS ET INITIATIVES RÉALISÉES PAR LA CMM EN APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION 1 DU PMAD.....	36
ORIENTATION 2 DU PMAD : DES RÉSEAUX DE TRANSPORT PERFORMANTS ET STRUCTURANTS	40
SOMMAIRE DU SUIVI	42
HAUSSER LA PART MODALE DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS EN TRANSPORT COLLECTIF.....	43
FAVORISER LA MOBILITÉ ACTIVE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE	48
PRINCIPALES ACTIONS ET INITIATIVES RÉALISÉES PAR LA CMM EN APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION 2 DU PMAD.....	53
ORIENTATION 3 DU PMAD : UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR	56
SOMMAIRE DU SUIVI	58
PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS DU GRAND MONTRÉAL.....	60
METTRE EN VALEUR LE MILIEU NATUREL, LE MILIEU BÂTI ET LES PAYSAGES DANS UNE PERSPECTIVE INTÉGRÉE ET GLOBALE À DES FINS RÉCRÉOTOURISTIQUES	68
PRINCIPALES ACTIONS ET INITIATIVES RÉALISÉES PAR LA CMM EN APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION 3 DU PMAD.....	72

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km².

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le logement social et les équipements à caractère métropolitain.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain dans une perspective de développement durable.

Le territoire du Grand Montréal coïncide, à quelques exceptions près, avec celui de la région métropolitaine de recensement (RMR) tel que délimité par Statistique Canada. Il est caractérisé par la continuité de son milieu bâti et par l'intensité des déplacements et des échanges entre les différents secteurs qui le composent. Le Grand Montréal constitue un milieu de vie pour 4 millions d'habitants qui y demeurent, y travaillent, y étudient et s'y divertissent.

Le territoire du Grand Montréal regroupe 82 municipalités réparties en 5 secteurs géographiques : l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, Laval, la couronne Nord et la couronne Sud.

Dans les couronnes Nord et Sud, toutes les municipalités, à l'exception de Mirabel, font également partie d'une municipalité régionale de comté (MRC) comprise, en tout ou en partie, sur le territoire du Grand Montréal. Dans le cas de Mirabel, il s'agit d'une municipalité exerçant certaines compétences de MRC.

Dans la couronne Nord, on retrouve la MRC Les Moulins et celle de Thérèse-De Blainville, ainsi qu'une partie des MRC de L'Assomption et de Deux-Montagnes. Dans la couronne Sud, on retrouve les MRC de Marguerite-D'Youville et de Roussillon, ainsi qu'une partie des MRC de Beauharnois-Salaberry, de La Vallée-du-Richelieu, de Vaudreuil-Soulanges et de Rouville.

INTRODUCTION

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND MONTRÉAL

Adopté le 8 décembre 2011 par le conseil de la Communauté, le premier *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) du Grand Montréal est entré en vigueur le 12 mars 2012, à la suite de l'avis favorable du gouvernement du Québec. Son adoption a été précédée par une importante consultation publique réalisée à l'automne 2011 auprès de la population, de nombreux groupes communautaires et organismes ainsi que des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) du Grand Montréal.

Le PMAD fait le pari d'agir sur les éléments qui permettent de structurer l'urbanisation de la région métropolitaine afin de la rendre plus attractive et plus compétitive dans une perspective de développement durable. Il souligne notamment l'importance d'une saine gestion de l'urbanisation, d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport, et il met de l'avant la protection et la mise en valeur des milieux naturels pour assurer l'attractivité et la compétitivité de la région. Le

PMAD propose 3 grandes orientations liées à l'aménagement, au transport et à l'environnement, desquelles découlent 15 objectifs et 33 critères.

Afin de garantir une cohérence entre la planification métropolitaine, régionale et locale, des mécanismes pour assurer la conformité et l'harmonisation des outils de planification sont prévus par la législation québécoise. Ainsi, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil d'une MRC ou d'une agglomération dont le territoire est en tout ou en partie compris dans celui de la Communauté devait adopter, dans les deux années suivant l'entrée en vigueur du PMAD, un règlement de concordance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Par la suite, les municipalités de cette MRC ou agglomération devaient à leur tour arrimer leur plan et leurs règlements d'urbanisme aux modifications apportées au SAD en vigueur sur leur territoire.

RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL DU PMAD

Avec l'élaboration et l'adoption du PMAD, la Communauté métropolitaine de Montréal a remporté, en 2012, plusieurs distinctions, dont :

- le Prix d'excellence en urbanisme, décerné par l'Institut canadien des urbanistes (ICU) ;
- un prix Distinction de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) ;
- le prix Jean-Paul-L'Allier, accordé par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) aux élus des 82 municipalités formant la Communauté pour l'adoption d'une vision commune du développement et de l'aménagement de la grande métropole du Québec.

L'entrée en vigueur du PMAD a aussi été l'occasion pour la CMM de faire la promotion, sur la scène internationale, de l'importance de la planification et de l'aménagement à l'échelle des aires métropolitaines. À cet égard, en octobre 2015, la CMM a organisé, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines. Cette conférence a été la première réunion d'envergure internationale à se tenir au Québec et au Canada sur le thème du développement urbain depuis Habitat I, qui s'est déroulée à Vancouver en 1976.

Au terme de la conférence, la *Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines* a été adoptée, mettant l'emphase sur l'importance de la coopération métropolitaine pour relever les défis de l'urbanisation mondiale. Adopté en 2016 à Quito dans le cadre d'Habitat III, le Nouvel agenda urbain, qui guidera les gouvernements nationaux dans leur politique urbaine pour les 20 prochaines années, a fait écho à la *Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines* en reconnaissant notamment le rôle clé des aires métropolitaines pour un développement durable.

Suite à la conférence de Montréal, la CMM a poursuivi ses efforts de promotion de la planification et de l'aménagement métropolitain, notamment par l'organisation d'un événement lors d'Habitat III, à Quito (2016), ou par l'organisation d'une session lors du XII^e Congrès mondial de Metropolis (2017).



LE SUIVI DU PMAD 2012-2018

Ce numéro des *Cahiers métropolitains* de l'Observatoire Grand Montréal, intitulé *Suivi du PMAD 2012-2018*, fait partie des principaux outils de suivi de l'atteinte des objectifs du PMAD. Il fait suite au *Rapport de monitoring du PMAD, édition 2015*, diffusé dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2015, et au *Bilan 2013 de la mise en œuvre du PMAD*, publié dans la collection des *Cahiers métropolitains* dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2013.

Ce cahier a pour objectif de fournir un suivi sur :

1. l'état d'avancement de l'harmonisation entre les outils de planification régionale et locale et le PMAD ;
2. l'atteinte des cibles et des objectifs des trois grandes orientations du PMAD ;
3. les initiatives et les actions réalisées par la Communauté afin d'appuyer la mise en œuvre du PMAD.

Ces trois éléments de suivi sont reliés, car la mise en œuvre du PMAD par des actions concrètes ainsi que la concordance entre les plans régionaux et municipaux et le PMAD sont deux leviers essentiels à l'atteinte des objectifs et des cibles du plan. Le

PMAD repose sur une planification à long terme et son influence sur le développement de la région se fera pleinement sentir lorsque l'ensemble des MRC et des agglomérations auront assuré la concordance de leur outil de planification au PMAD et que les municipalités de la CMM auront ensuite arrimé leurs outils d'urbanisme à l'outil de planification territoriale de leur MRC ou agglomération respective.

Pour certains objectifs du PMAD, le suivi est assuré grâce à des indicateurs quantitatifs, alors que pour d'autres, qui portent sur l'harmonisation entre les outils de planification, il est assuré indirectement par le suivi de la concordance entre les outils de planification régionale et locale et le PMAD (p. 8 à 11). Un grand nombre de données présentées dans ce document sont également disponibles sur l'Observatoire Grand Montréal, la plateforme de diffusion de données et d'analyses métropolitaines de la CMM.

Enfin, ce cahier permettra d'alimenter les réflexions et les échanges dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2018 et aidera à déterminer les pistes d'action à poursuivre au cours des prochaines années.

L'AGORA MÉTROPOLITAINE ET LE PLAN D'ACTION DU PMAD 2019-2023

En plus des publications sur le suivi du PMAD, l'un des principaux outils de suivi du PMAD est l'Agora métropolitaine, un événement regroupant les élus et les citoyens organisé par la CMM qui permet aux parties prenantes de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD. Les deux premières éditions de l'Agora métropolitaine ont eu lieu en 2013 et en 2015 et ont attiré chaque fois plus de 600 participants provenant de tous les secteurs géographiques du Grand Montréal. La troisième édition de l'Agora se tiendra au mois d'octobre 2018.



Au terme de l'Agora métropolitaine 2018, un rapport sera produit par la Commission de l'aménagement. Le document identifiera les principales recommandations issues de l'Agora 2018 et alimentera le Plan d'action du PMAD 2019-2023. Ce plan d'action identifiera les principales actions à réaliser pour assurer la mise en œuvre du PMAD dans les cinq prochaines années.

Pour obtenir plus d'information sur l'Agora 2018 : <http://cmm.qc.ca/evenements/agora-2018/>



An aerial photograph of a suburban residential neighborhood. In the foreground, there are numerous houses with swimming pools, surrounded by green lawns and trees. A road runs through the middle of the neighborhood. In the background, a large body of water (likely a bay or inlet) is visible, with a city skyline and hills in the distance under a clear blue sky. The right side of the image is partially obscured by a semi-transparent dark grey overlay containing the title text.

HARMONISATION ENTRE LES OUTILS DE PLANIFICATION RÉGIONAUX ET LOCAUX ET LE PMAD

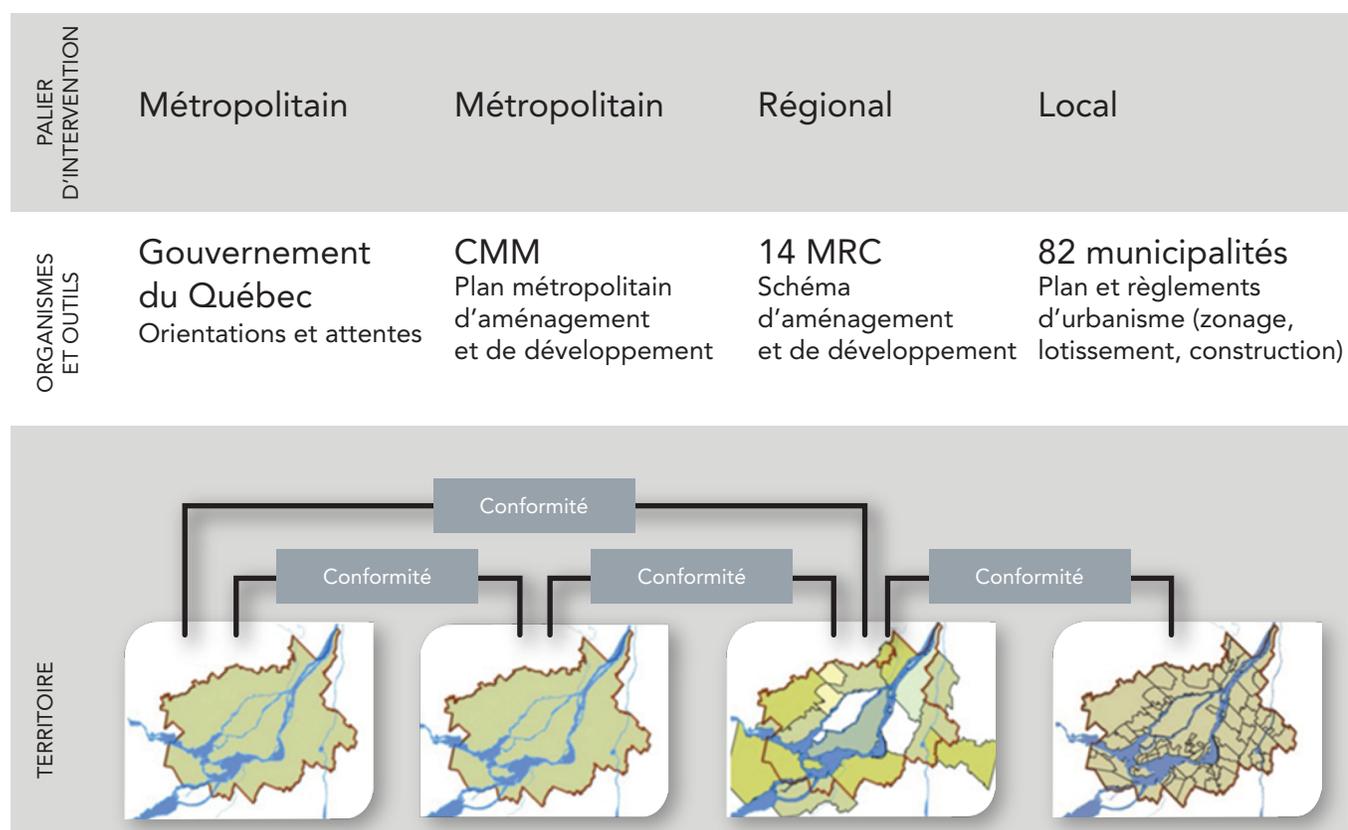
Afin d'assurer une cohérence entre les échelles de planification métropolitaine, régionale et locale, des mécanismes de conformité et d'harmonisation des outils de planification sont prévus par la législation québécoise.

Ainsi, suivant l'approche des poupées russes, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que la CMM adopte un PMAD conforme aux orientations et aux attentes gouvernementales en matière d'aménagement. Les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations présentes sur le territoire métropolitain doivent par la suite rendre leurs outils de planification (schémas d'aménagement et de développement)

conformes aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Enfin, les municipalités locales doivent rendre leurs outils de planification (plans et règlements d'urbanisme) conformes à ceux de leur MRC ou agglomération respective.

Le PMAD repose sur une planification à long terme et son influence sur le développement de la région se fera pleinement sentir lorsque l'ensemble des MRC et des agglomérations auront rendu leur outil de planification conforme au PMAD et que les municipalités de la CMM auront ensuite arimé leurs outils d'urbanisme à l'outil de planification territoriale de leur MRC ou agglomération respective.

FIGURE 1 — MÉCANISMES VISANT À ASSURER LA CONFORMITÉ ET L'HARMONISATION DES OUTILS DE PLANIFICATION DANS LE GRAND MONTRÉAL



Dans le cadre de l'harmonisation entre les outils de planification régionaux et le PMAD, la CMM est appelée à évaluer la conformité des règlements de modification et de révision des SAD des MRC et des agglomérations situées sur son territoire. Elle est également appelée à évaluer la conformité au PMAD des interventions gouvernementales concernant le territoire métropolitain et est sollicitée pour des avis concernant les modifications et révisions des SAD des MRC contiguës. En moyenne, depuis 2013, la CMM émet annuellement près de 95 avis concernant les questions de conformité au PMAD.

La concordance entre les schémas d'aménagement et de développement des MRC et le PMAD est maintenant quasi terminée

En date du 1^{er} juin 2018, 13 des 14 MRC et agglomérations du Grand Montréal avaient un schéma d'aménagement et de développement (SAD) conforme aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD.

Il aura fallu attendre 2015, soit 3 ans après l'entrée en vigueur du PMAD, pour qu'une majorité des SAD soit conforme au PMAD.

Seule la MRC de Deux-Montagnes n'a pas complété cet exercice de conformité au PMAD. Toutefois, celui-ci est en cours de réalisation.

FIGURE 2 — ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONCORDANCE ENTRE LES SAD DES MRC ET AGGLOMÉRATIONS DE LA CMM ET LE PMAD

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
● SAD conforme au PMAD ● SAD non conforme au PMAD							
Agglomérations / Laval							
Laval	●	●	●	●	●	●	●
Longueuil	●	●	●	●	●	●	●
Montréal	●	●	●	●	●	●	●
Couronne Nord							
Deux-Montagnes	●	●	●	●	●	●	●
L'Assomption	●	●	●	●	●	●	●
Les Moulins	●	●	●	●	●	●	●
Mirabel	●	●	●	●	●	●	●
Thérèse-De Blainville	●	●	●	●	●	●	●
Couronne Sud							
Beauharnois-Salaberry	●	●	●	●	●	●	●
Marguerite-D'Youville	●	●	●	●	●	●	●
Roussillon	●	●	●	●	●	●	●
Rouville	●	●	●	●	●	●	●
Vallée-du-Richelieu	●	●	●	●	●	●	●
Vaudreuil-Soulanges	●	●	●	●	●	●	●

Source : CMM, juin 2018.

80 % des municipalités du Grand Montréal ont maintenant un plan et des règlements d'urbanisme conformes au PMAD

En date du 1^{er} juin 2018, 66 des 82 municipalités du Grand Montréal (80 %) avaient harmonisé leur plan et leurs règlements d'urbanisme aux nouveaux schémas d'aménagement et de développement (SAD) de leur MRC. Par le fait même, leur plan et leurs règlements d'urbanisme devenaient

conformes aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Parmi les 16 municipalités n'ayant pas encore complété cet exercice de conformité, on retrouve les 6 municipalités de la MRC de Deux-Montagnes ; MRC dont l'exercice de concordance au PMAD n'est pas complété.

FIGURE 3 — ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA CMM ET LE PMAD

Plan et règlements d'urbanisme : ● conformes au PMAD ● en voie d'être conformes au PMAD ● non conformes au PMAD

Municipalités	État de la concordance	Année de concordance
Agglomération de Montréal		
Baie-d'Urfé	●	2016
Beaconsfield	●	-
Côte-Saint-Luc	●	2017
Dollard-des-Ormeaux	●	2016
Dorval	●	2015
Hampstead	●	2016
Kirkland	●	2016
L'Île-Dorval	●	-
Montréal	●	2016
Montréal-Est	●	2016
Montréal-Ouest	●	2016
Mont-Royal	●	2017
Pointe-Claire	●	2015
Sainte-Anne-de-Bellevue	●	2017
Senneville	●	2016
Westmount	●	2016
Agglomération de Longueuil		
Boucherville	●	-
Brossard	●	2017
Longueuil	●	-
Saint-Bruno-de-Montarville	●	2018
Saint-Lambert	●	-
Laval		
Laval	●	-
MRC Thérèse-De Blainville		
Blainville	●	2016
Boisbriand	●	2016
Bois-des-Filion	●	2018
Lorraine	●	2015
Rosemère	●	2015
Sainte-Anne-des-Plaines	●	2015
Sainte-Thérèse	●	2016
MRC L'Assomption (partie CMM)		
Charlemagne	●	2015
L'Assomption	●	2015
Repentigny	●	2015
Saint-Sulpice	●	2015
MRC Les Moulins		
Mascouche	●	-
Terrebonne	●	2017
MRC de Deux-Montagnes (partie CMM)		
Deux-Montagnes	●	-
Oka	●	-
Pointe-Calumet	●	-
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	●	-
Saint-Eustache	●	-
Saint-Joseph-du-Lac	●	-

Municipalités	État de la concordance	Année de concordance
Mirabel		
Mirabel	●	2017
MRC Beauharnois-Salaberry (partie CMM)		
Beauharnois	●	2014
MRC Marguerite-D'Youville		
Calixa-Lavallée	●	2015
Contrecoeur	●	2015
Saint-Amable	●	2015
Sainte-Julie	●	2015
Varennes	●	2015
Verchères	●	2015
MRC Roussillon		
Candiac	●	2016
Châteauguay	●	2016
Delson	●	2017
La Prairie	●	2016
Léry	●	2016
Mercier	●	2018
Saint-Constant	●	2017
Sainte-Catherine	●	2015
Saint-Isidore	●	2015
Saint-Mathieu	●	2016
Saint-Philippe	●	2016
MRC Rouville (partie CMM)		
Richelieu	●	2016
Saint-Mathias-sur-Richelieu	●	-
MRC La Vallée-du-Richelieu (partie CMM)		
Beloil	●	2016
Carignan	●	2016
Chambly	●	2018
McMasterville	●	2016
Mont-Saint-Hilaire	●	2017
Otterburn Park	●	2016
Saint-Basile-le-Grand	●	2015
Saint-Jean-Baptiste	●	2016
Saint-Mathieu-de-Beloil	●	2016
MRC Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)		
Hudson	●	2017
Les Cèdres	●	2016
L'Île-Cadieux	●	2017
L'Île-Perrot	●	2016
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	●	-
Pincoût	●	2017
Pointe-des-Cascades	●	2016
Saint-Lazare	●	2016
Terrasse-Vaudreuil	●	2017
Vaudreuil-Dorion	●	2016
Vaudreuil-sur-le-Lac	●	-

Source : CMM, juin 2018.



ORIENTATION 1

DU PMAD

DES MILIEUX
DE VIE DURABLES



En matière d'aménagement, le PMAD cherche à promouvoir le développement de milieux de vie de qualité. L'aménagement du territoire s'appuyant sur les principes du développement durable implique, au premier chef, une utilisation plus rationnelle de l'espace aux fins de développement. Dans cette perspective, le PMAD détermine le type d'urbanisation à privilégier pour accueillir la croissance projetée, pour répondre aux transformations sociodémographiques appréhendées et pour accueillir les emplois qui seront créés d'ici 2031. Le PMAD souhaite également favoriser la mise en valeur de la zone agricole protégée, qui couvre plus de la moitié du territoire terrestre de la région.

ORIENTATION 1 : DES MILIEUX DE VIE DURABLES

SOMMAIRE DU SUIVI

CIBLES CLÉS DU PMAD EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 1

	CIBLE CLÉ Orienter 40 % , voire 60 % , des nouveaux ménages dans les aires TOD D'ICI 2031	BILAN De 2011 à 2017, 39,9 % des logements ont été construits dans les aires TOD
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	CIBLE CLÉ Augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées D'ICI 2031	BILAN De 2012 à 2017, la croissance de la superficie des terres en culture a été d'approximativement 1,2 %
-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





AUTRES CONSTATS

Développement dans les aires TOD

- Densification résidentielle des aires TOD dans les cinq secteurs de la région
- Plus des trois quarts des aires TOD atteignent maintenant leur seuil minimal de densité
- Proportion importante de logements locatifs dans les aires TOD, mais qui tend à diminuer, en particulier sur l'île de Montréal



Pôles économiques et commerciaux

- Stabilité du nombre d'emplois dans les pôles économiques
- Le taux d'inoccupation dans les centres commerciaux retombe **sous la barre des 4%**



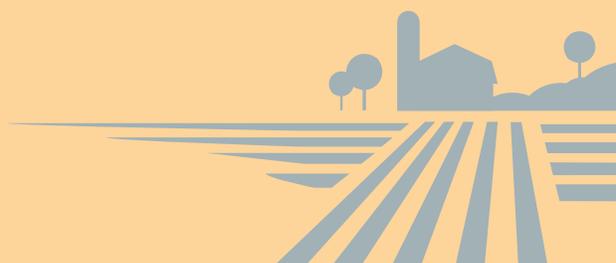
Développement hors TOD et périmètre métropolitain



- Densification résidentielle qui contribue à la diversification du cadre bâti à l'extérieur de l'île de Montréal
- Atteinte du seuil minimal de densité résidentielle par une majorité de MRC et d'agglomérations
- Un périmètre métropolitain qui permet de répondre à la croissance projetée des ménages au-delà de 2031

Terres en culture

6 300 hectares de friches pouvant potentiellement être remises en culture



ORIENTATION 1 : DES MILIEUX DE VIE DURABLES



Objectif

OPTIMISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LES AIRES TOD

La première grande orientation du PMAD, qui vise à favoriser le développement de milieux de vie durables, implique notamment une utilisation plus rationnelle de l'espace aux fins du développement. À cet effet, l'objectif 1.1 du PMAD cherche à optimiser le développement urbain dans les aires TOD (*Transit-Oriented Development*).

Ces aires se situent dans un rayon d'un kilomètre autour des points d'accès, actuels et projetés, au métro, aux trains de banlieue et au système léger sur rail (SLR) ainsi que dans un rayon de 500 mètres autour des points d'accès par autobus¹.

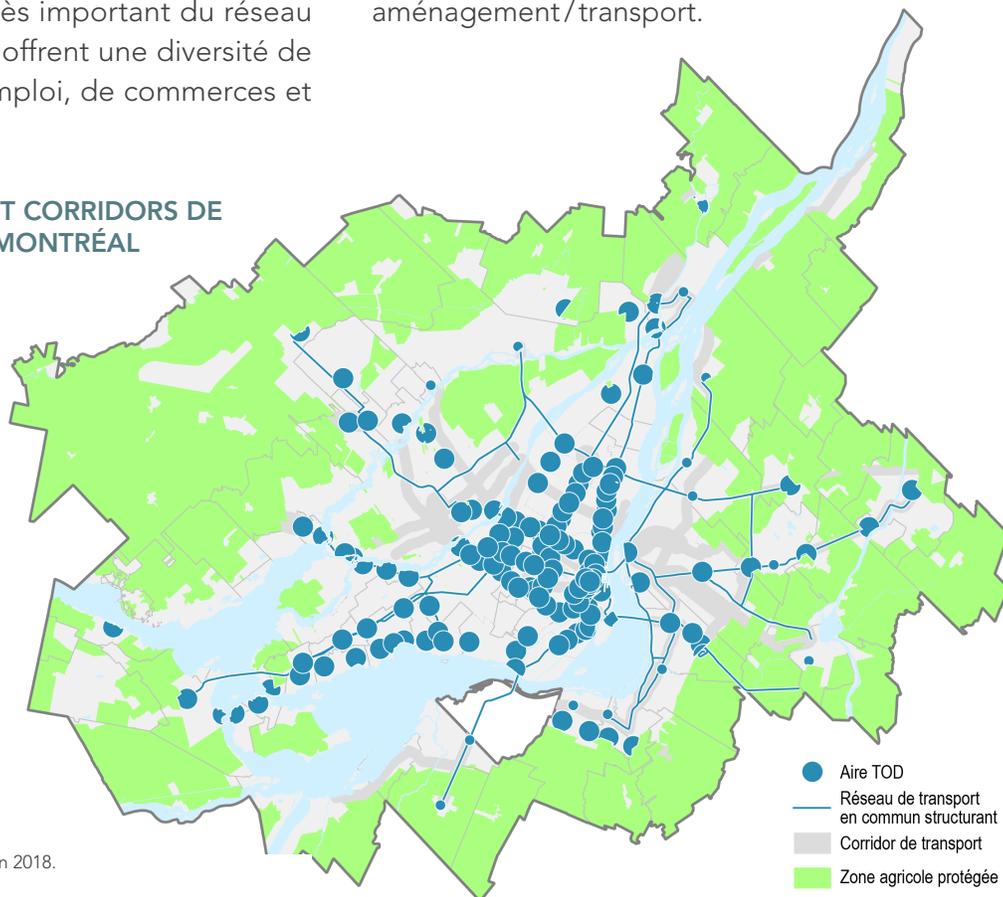
Les quartiers de type TOD sont des milieux de vie de moyenne à haute densité, situés à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport collectif. Ils offrent une diversité de logements, de lieux d'emploi, de commerces et

de services et sont conçus pour le transport actif, mais n'excluent pas l'automobile.

Le PMAD propose d'orienter au moins 40 % des nouveaux ménages projetés entre 2011 et 2031 dans les 155 aires TOD identifiées au PMAD et d'atteindre 60 % si l'ensemble des investissements demandés en matière de transport en commun se réalise.

En plus d'axer le développement autour des points d'accès au transport en commun, le PMAD prévoit également une approche de type corridor aux abords des axes de transport en commun, identifiés comme des aires potentielles devant faire l'objet d'une meilleure intégration aménagement/transport.

CARTE 2 — AIRES TOD* ET CORRIDORS DE TRANSPORT DU GRAND MONTRÉAL



* Aires TOD au PMAD en date du 1^{er} juin 2018.
Source : CMM, 2018.

¹ Les aires TOD prises en compte dans cette section sont les 155 aires TOD identifiées au PMAD lors de son adoption, en 2011. L'analyse ne tient pas compte des modifications apportées à l'identification des aires TOD dans le PMAD (retrait de 4 aires TOD et ajout de 8 autres), en date du 22 mai 2018, qui avaient pour objectif de tenir compte du tracé du futur Réseau express métropolitain (REM).

Atteinte, pour la période 2011-2017, de l'objectif de concentrer 40 % de la croissance des ménages dans les aires TOD

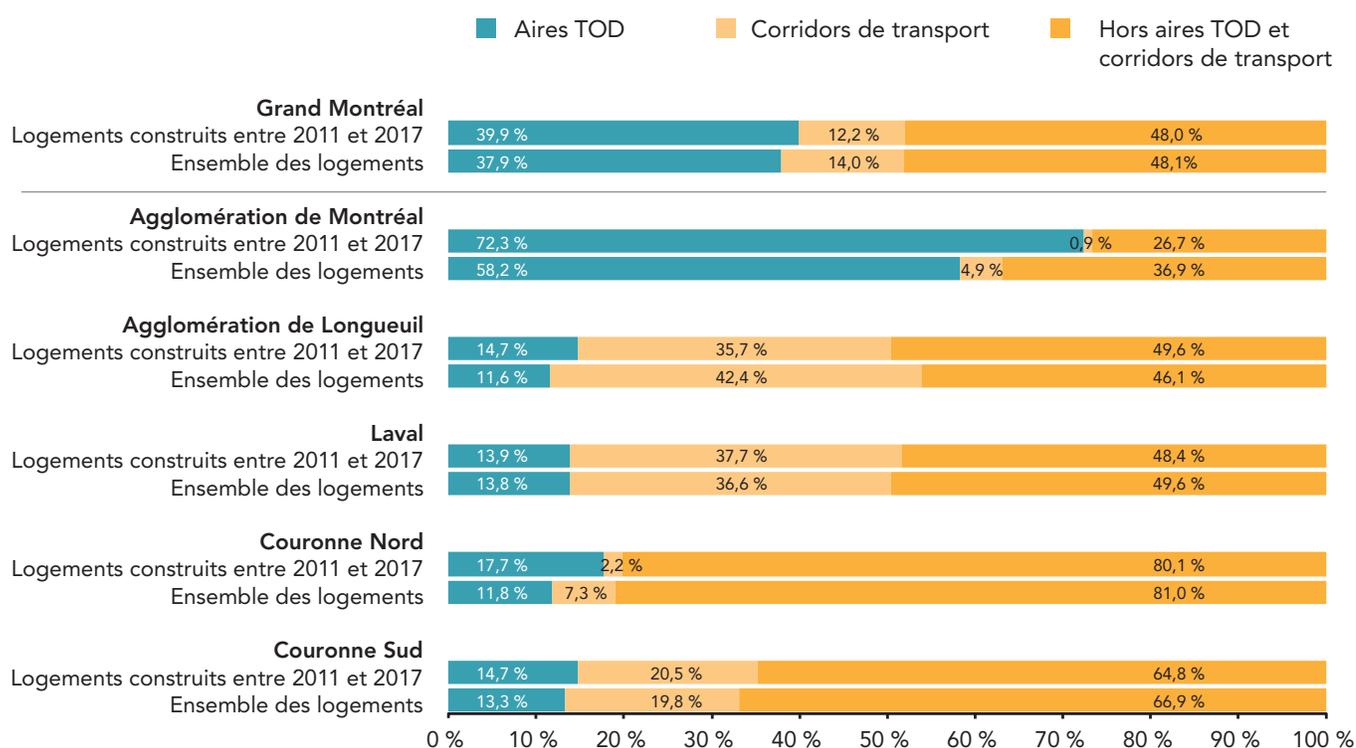
De façon globale, en 2017, 37,9 % de l'ensemble des logements de la région étaient situés dans une des 155 aires TOD. En ce qui concerne les nouveaux logements construits depuis 2011, soit depuis l'année de l'adoption du PMAD, 39,9 % sont situés dans les aires TOD.

La proportion des nouveaux logements qui ont été construits dans les aires TOD est de 72,3 % dans l'agglomération de Montréal et de 14 % à 18 % dans chacun des 4 autres secteurs de la région (figure 4). Ces proportions varient notamment en fonction de la répartition des aires TOD sur le

territoire métropolitain : les aires TOD sont ainsi beaucoup plus nombreuses sur l'île de Montréal (103 des 155 aires TOD) que dans les autres secteurs de la région (voir carte 2 en p. 16).

À noter que 6,9 % de la superficie des espaces résidentiels vacants identifiés en 2014 par la CMM était située en aires TOD. Cette proportion monte à 22,6 % lorsque l'on considère à la fois les espaces vacants résidentiels et les espaces à redévelopper et à requalifier à vocation résidentielle et résidentielle-mixte.

FIGURE 4 — RÉPARTITION DES NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS DE 2011 À 2017 PAR TYPE DE MILIEUX (AIRES TOD, CORRIDORS DE TRANSPORT ET HORS AIRES TOD ET CORRIDORS DE TRANSPORT), GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



Source : MAMOT, *Rôles d'évaluation foncière*. SCHL, *Relevé des mises en chantier 2016 et 2017* (compilation spéciale). Traitement : CMM, 2018.

Densification des aires TOD dans les cinq secteurs de la région

Pour la période 2011-2031, le PMAD établit des seuils minimaux de densité résidentielle brute pour les aires TOD, en tenant compte du tableau de référence ci-dessous :

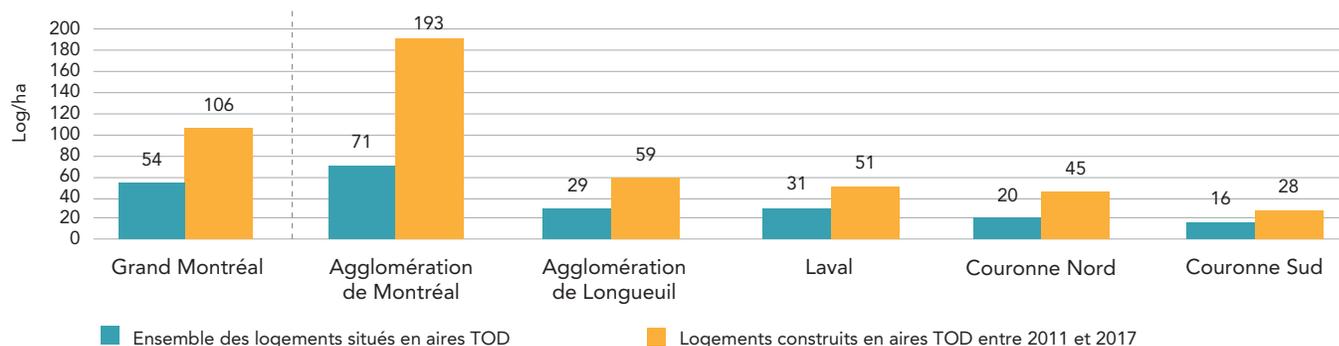
TABLEAU 1 — SEUIL MINIMAL DE DENSITÉ RÉSIDENIELLE BRUTE DANS LES AIRES TOD SELON LE TYPE DE DESERTE

	Métro / SLR	Train de banlieue	Tramway-Bus
Densité	log / ha		
Très élevé	150	110	80
Élevé	110	80	60
Moyen	80	60	40
Faible	60	40	30

Source : CMM, PMAD.

Comme le démontrent les données présentées dans la figure 5, les aires TOD du Grand Montréal ont connu une densification résidentielle au cours des dernières années. Ainsi, alors que la densité brute de l'ensemble des logements en aires TOD, sans égard à la période de construction, est de 54 logements à l'hectare, la densité brute des nouveaux logements construits dans les aires TOD de 2011 à 2017 se chiffre à 106 logements à l'hectare. Ce même constat s'applique, toutes proportions gardées, à l'ensemble des cinq grands secteurs géographiques de la région.

FIGURE 5 — DENSITÉ RÉSIDENIELLE BRUTE DANS LES AIRES TOD, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



Source : MAMOT, Rôles d'évaluation foncière. SCHL, Relevé des mises en chantier 2016 et 2017 (compilation spéciale). Traitement : CMM, 2018.

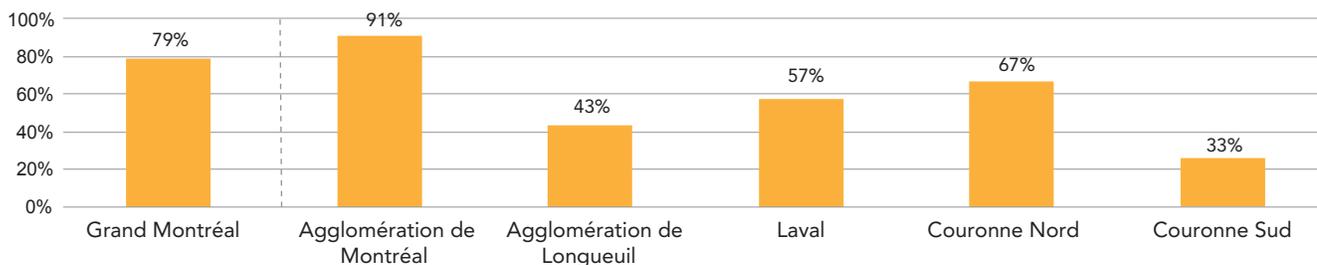
Près de 80 % des aires TOD atteignent maintenant leur seuil minimal de densité

De 2011 à 2017, près de 80 % des aires TOD ayant enregistré un nombre significatif de nouveaux logements (plus de 20 logements)² ont atteint le seuil de densité minimal prescrit par le PMAD (figure 6). L'achèvement prochain des exercices de concordance entre le PMAD, les schémas

d'aménagement et de développement des MRC et les plans et règlements d'urbanisme des municipalités (voir p. 10-11) devrait permettre, au cours des prochaines années, l'atteinte de ces seuils minimaux pour l'ensemble des aires TOD de la région.

² Dans 27 des 155 aires du Grand Montréal, moins de 20 nouveaux logements ont été construits de 2011 à 2017. Ces aires TOD présentant un très faible niveau de développement pour la période étudiée n'ont pas été prises en compte pour calculer la proportion d'aires TOD ayant atteint leur seuil minimal de densité résidentielle. De ces 27 aires TOD, 13 sont situées dans l'agglomération de Montréal, 8 dans la couronne Sud et 3 respectivement dans la couronne Nord et dans l'agglomération de Longueuil.

FIGURE 6 — PROPORTION DES AIRES TOD DONT LA DENSITÉ RÉSIDENIELLE BRUTE ESTIMÉE DES LOGEMENTS CONSTRUITS DE 2011 À 2017 A ATTEINT LES SEUILS DE DENSITÉ MINIMAUX 2011-2031 PRESCRITS PAR LE PMAD, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



Note : Seules les 128 aires TOD où il y a eu une activité notable de 2011 à 2017 (construction de plus de 20 logements) ont été prises en compte pour le calcul de ces proportions.

Source : MAMOT, *Rôles d'évaluation foncière*. SCHL, *Relevé des mises en chantier 2016 et 2017* (compilation spéciale). Traitement : CMM, 2018.

Dans l'agglomération de Montréal, 82 des 90 aires TOD où plus de 20 logements ont été construits entre 2011 et 2017 ont atteint leur seuil de densité résidentielle. Dans l'agglomération de Longueuil,

c'est le cas de 3 aires TOD sur 7 (43 %), alors que c'est le cas de 4 aires TOD sur 7 à Laval (57 %), 8 aires TOD sur 12 dans la couronne Nord (67 %) et 4 aires TOD sur 12 dans la couronne Sud (33 %).

QUE REPRÉSENTE 1 HECTARE ?

1 HECTARE
= 12
2 TERRAINS DE FOOTBALL AMÉRICAIN



Place Simon-Valois, située dans l'aire TOD Joliette, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Proportion importante de logements locatifs dans les aires TOD, mais qui tend à diminuer, en particulier sur l'île de Montréal

Tout en cherchant à favoriser un développement urbain dans les aires TOD, le PMAD met en lumière l'importance de tenir compte de la mixité sociale dans le développement de ces espaces. Une des mesures permettant de préserver ou de favoriser la mixité sociale est d'encourager la présence de logements locatifs ou de logements sociaux et abordables, qui pourront convenir notamment aux ménages dont la situation financière ne permet pas l'accès à la propriété.

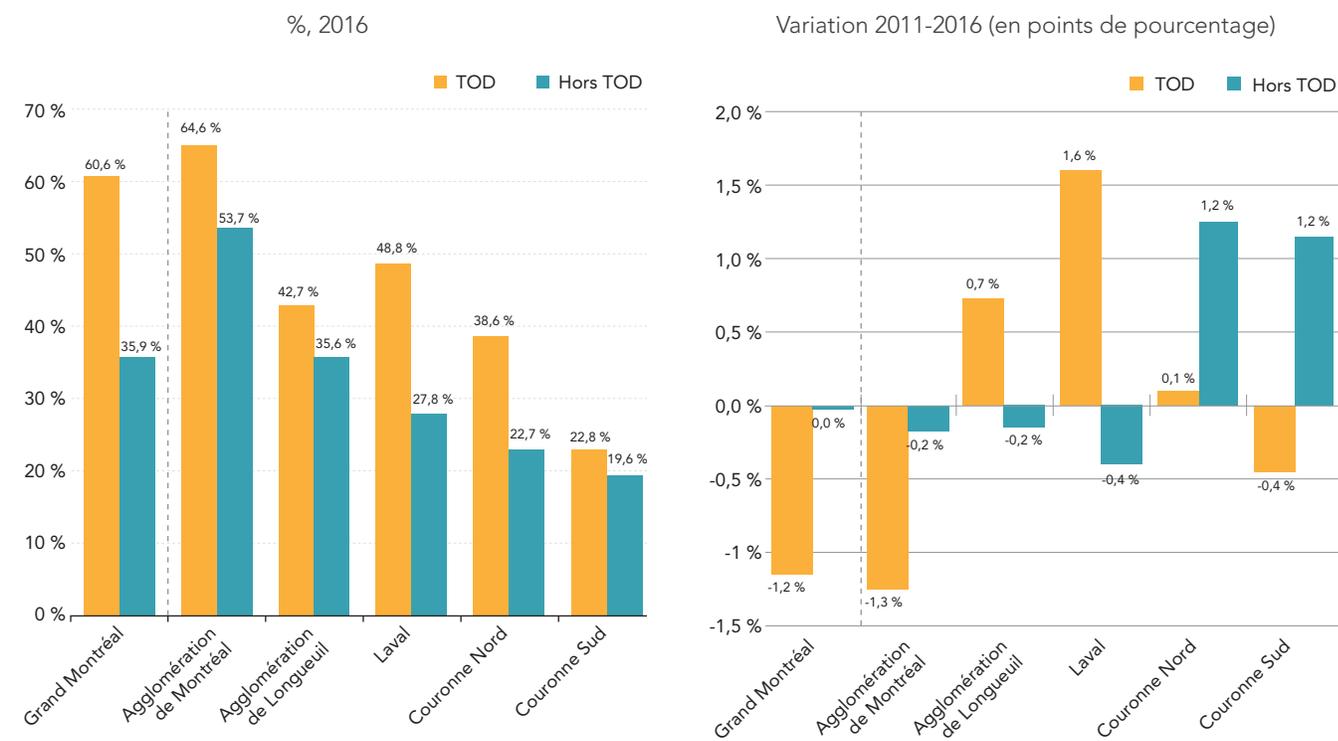
La proportion de ménages locataires demeure relativement élevée dans les aires TOD du Grand Montréal (60,6 %), bien que l'on observe des différences marquées entre les 5 secteurs géographiques de la région. Ainsi, cette proportion passe de 22,8 % dans les aires TOD de la couronne sud à 64,6 % dans celles de l'agglomération de Montréal.

Actuellement, dans chacun des cinq secteurs du Grand Montréal, la proportion de ménages

locataires sur l'ensemble des ménages privés est supérieure dans les aires TOD. Toutefois, dans l'agglomération de Montréal, où l'on retrouve les deux tiers des aires TOD de la région, on constate une diminution de la proportion de ménages locataires dans les aires TOD entre 2011 et 2016 (-1,3 point de pourcentage), qui fait suite à la diminution observée entre 2006 et 2011 (-1,6 point de pourcentage). Cette diminution de la proportion de ménages locatifs est également plus rapide dans les aires TOD qu'à l'extérieur de celles-ci (-0,2 point de pourcentage entre 2011 et 2016).

Dans les autres secteurs de la région, la proportion de ménages locataires dans les aires TOD demeure relativement stable dans les couronnes et, contrairement à ce qui est observé dans l'agglomération de Montréal, elle a augmenté dans l'agglomération de Longueuil (+ 0,7 point de pourcentage) et à Laval (+1,6 point de pourcentage).

FIGURE 7 — LOGEMENTS LOCATIFS SUR L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS EN AIRES TOD ET HORS AIRES TOD, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



Source : Statistique Canada, Recensement 2016 et ENM 2011. Traitement : CMM, 2018.

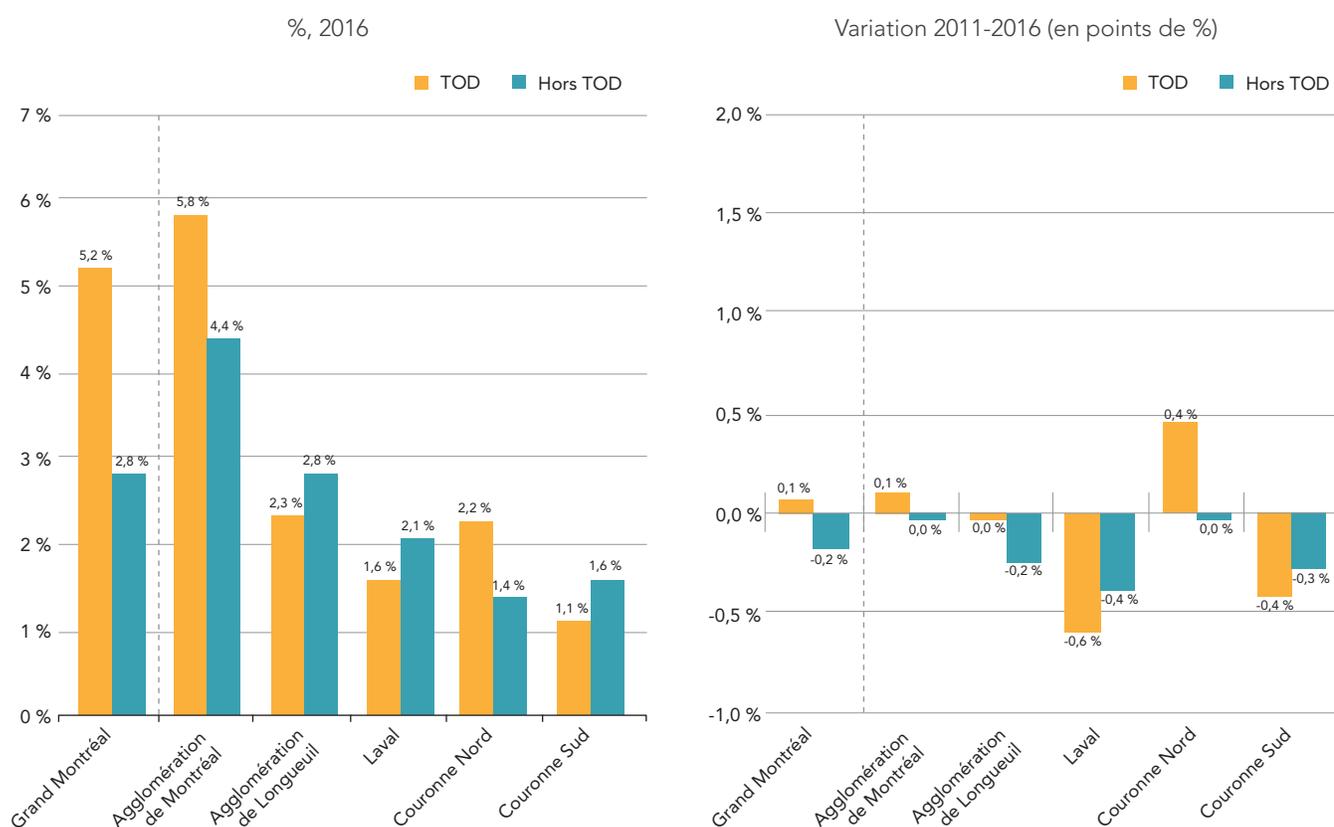
En ce qui concerne plus particulièrement les ménages demeurant dans des logements locatifs subventionnés, qui regroupent les logements sociaux et abordables³, ils représentent, selon le secteur géographique, de 1,1 % (couronne Sud) à 5,8 % (agglomération de Montréal) des ménages demeurant en aires TOD (figure 8).

Toujours à l'échelle des cinq secteurs, seules l'agglomération de Montréal et la couronne Nord

présentent une plus forte proportion de ménages demeurant en logement locatif subventionné dans les aires TOD qu'à l'extérieur de celles-ci.

De 2011 à 2016, la proportion de ménages demeurant dans des logements locatifs subventionnés a diminué dans deux secteurs : Laval et la couronne Sud. À noter que c'est également dans ces deux secteurs que cette proportion est la plus faible.

FIGURE 8 — LOGEMENTS LOCATIFS SUBVENTIONNÉS SUR L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS EN AIRES TOD ET HORS AIRES TOD, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS



Source : Statistique Canada, Recensement 2016 et ENM 2011. Traitement : CMM, 2018.

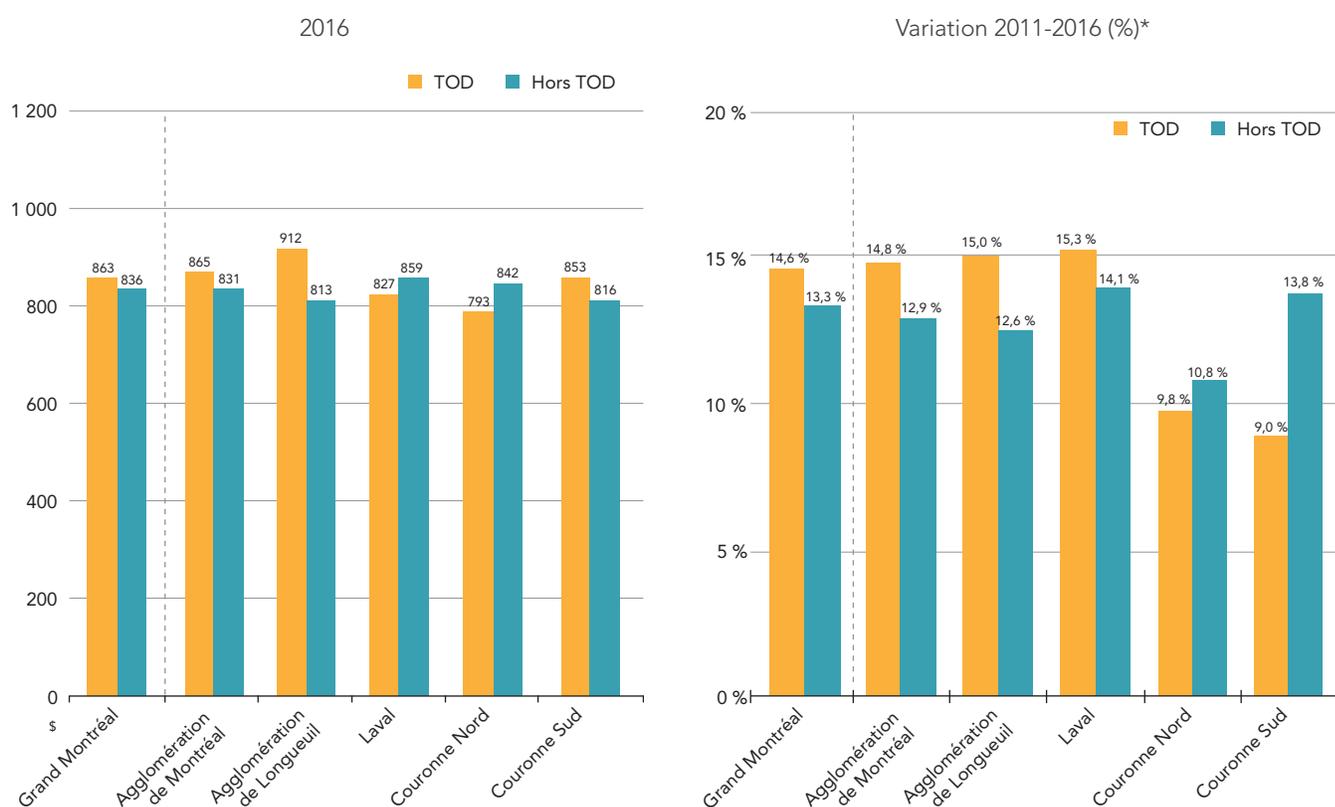
³ Dans le cadre du recensement de Statistique Canada, les logements subventionnés (ou à loyer indexé) comprennent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les logements visés par les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

Hausse des coûts du logement locatif plus rapide dans les aires TOD

Dans les agglomérations de Montréal et de Longueuil ainsi que sur la couronne Sud, les coûts moyens associés au logement pour les ménages locataires⁴ s'avèrent plus importants dans les aires TOD que hors aires TOD. La situation est inversée à Laval et dans la couronne Nord.

De 2011 à 2016, les coûts moyens associés au logement pour les ménages locataires ont augmenté plus rapidement dans les aires TOD qu'à l'extérieur des aires TOD dans les trois secteurs centraux de la région, soit les agglomérations de Montréal et de Longueuil, ainsi que Laval. Dans les couronnes, les coûts moyens ont au contraire augmenté moins rapidement dans les aires TOD qu'à l'extérieur de celles-ci.

FIGURE 9 — FRAIS DE LOGEMENT MENSUELS MOYENS POUR LES LOGEMENTS OCCUPÉS PAR UN MÉNAGE LOCATAIRE DANS LES AIRES TOD ET HORS AIRES, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS



* La variation est calculée sur les frais de logement en valeur courante de 2011 et de 2016.

Source : Statistique Canada, Recensement 2016 et ENM 2011. Traitement : CMM, 2018.

⁴ Dans le cadre du recensement de Statistique Canada, les frais de logement pour les ménages occupant un logement locatif englobent le loyer et les frais d'électricité et de chauffage.

Objectif
OPTIMISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN À L'EXTÉRIEUR DES AIRES TOD

Le PMAD vise l'optimisation du développement urbain dans les aires TOD, mais également dans le périmètre métropolitain hors des aires TOD, où pourraient s'établir jusqu'à 60 % des nouveaux ménages d'ici 2031.

Pour assurer une utilisation plus optimale du périmètre métropolitain, le PMAD établit des seuils minimaux de densité résidentielle à l'extérieur des aires TOD et demande aux municipalités

régionales de comté (MRC) et aux agglomérations de consolider le tissu urbain existant.

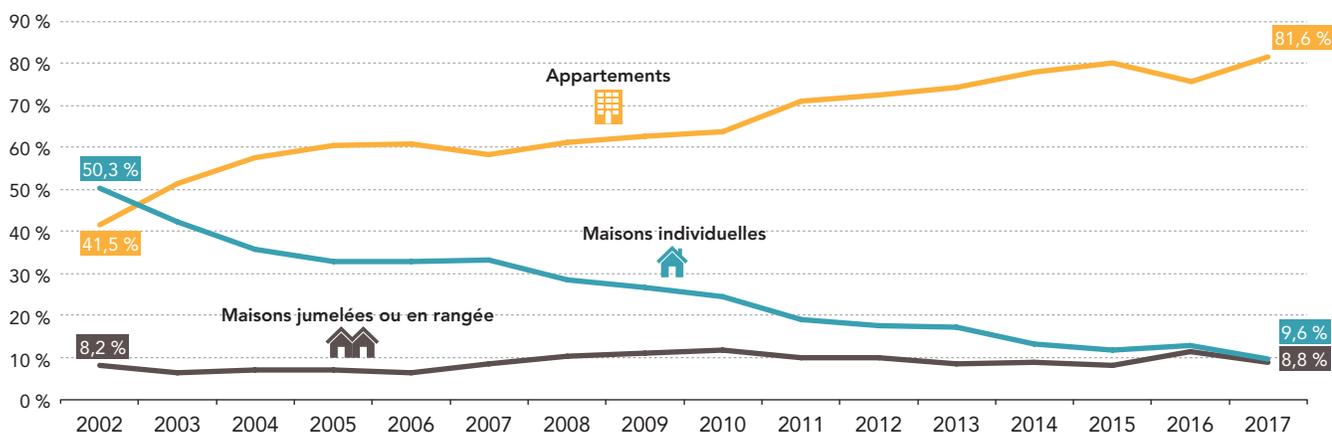
Enfin, le PMAD mise aussi sur une consolidation de ses grands pôles économiques et commerciaux, qui permettra de protéger et de mettre en valeur des acquis en ce qui concerne les infrastructures et les activités économiques majeures, essentielles à la compétitivité du Grand Montréal.

Plus de 80 % des nouveaux logements mis en chantier sont situés dans des immeubles à appartements

Depuis le début des années 2000, on observe une augmentation constante de la part de marché des logements à forte densité dans chacun des cinq secteurs géographiques de la région. Les données de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) montrent qu'en 2002, les maisons individuelles représentaient 50 % des 19 700 nouveaux logements mis en chantier dans

le Grand Montréal. Depuis lors, cette proportion n'a cessé de décroître année après année et, en 2017, c'est à peine 9,6 % des 22 670 logements mis en chantier qui étaient des maisons individuelles. La part de marché des logements en appartement dans l'ensemble des mises en chantier résidentielles est quant à elle passée de 41,5 % à 81,6 % entre 2002 et 2017.

FIGURE 10 — PROPORTION DE MISES EN CHANTIER DE LOGEMENTS PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENTS DANS LE GRAND MONTRÉAL, 2002-2017



Source : SCHL, Relevés des mises en chantier 2002-2017. Traitement : CMM, 2017.

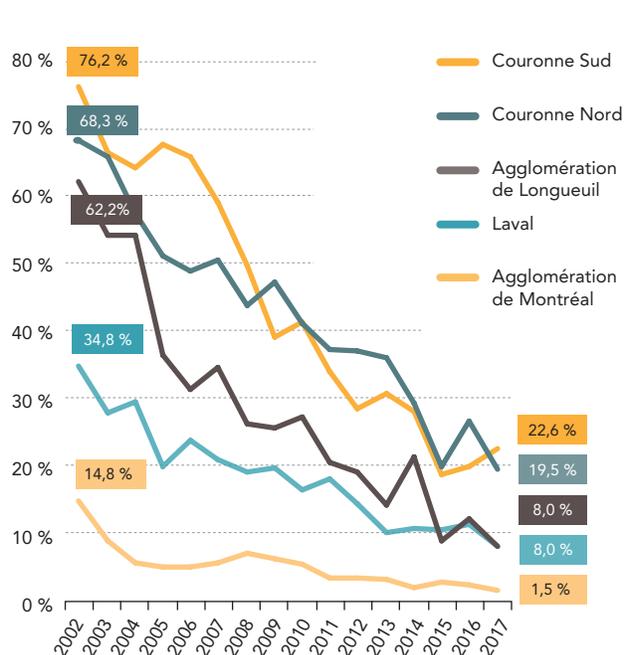
Densification résidentielle qui contribue à la diversification du cadre bâti à l'extérieur de l'île de Montréal

L'augmentation de la part de marché des appartements, locatifs ou en copropriété, au détriment des maisons individuelles, est un phénomène qui s'observe dans tous les secteurs géographiques du Grand Montréal. Depuis le début des années 2000, ce transfert a été particulièrement important dans les couronnes ainsi qu'à Laval (figure 11).

Partout dans la région, la hausse des valeurs foncières, l'augmentation de la part des ménages

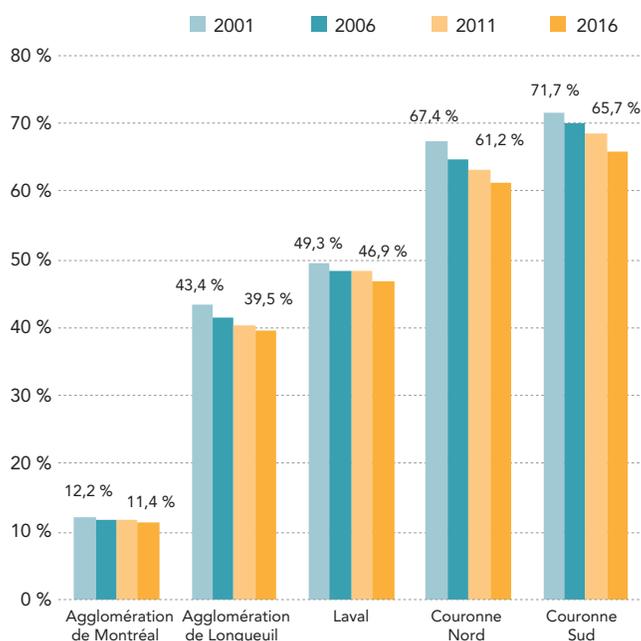
composés d'une seule personne ou composés de personnes plus âgées, sans enfants à la maison, sont des tendances lourdes qui favorisent la construction de typologie plus dense. À l'extérieur de l'île de Montréal, ce type d'habitat plus dense vient diversifier l'offre globale de logement, toujours dominé par la maison individuelle. Par exemple, dans les couronnes, plus des deux tiers de l'ensemble des logements sont des maisons individuelles (figure 12).

FIGURE 11 — PART DES MAISONS INDIVIDUELLES DANS L'ENSEMBLE DES MISES EN CHANTIER, 2002-2017, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS



Source : SCHL, Relevés des mises en chantier 2002-2017.
Traitement : CMM, 2017.

FIGURE 12 — PART DES MAISONS INDIVIDUELLES DANS L'ENSEMBLE DU STOCK DE LOGEMENTS PRIVÉS, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS, 2001-2016



Source : Statistique Canada, Recensement 2001-2016.
Traitement : CMM, 2018.

Atteinte du seuil minimal de densité résidentielle par une majorité de MRC

Afin d'assurer l'optimisation de l'espace à l'intérieur du périmètre métropolitain, le PMAD a défini, à l'extérieur des aires TOD, des seuils minimaux de densité résidentielle brute s'appliquant aux terrains vacants ou à redévelopper à des fins résidentielles. Ces seuils ont été établis à l'échelle des MRC et des agglomérations de la région.

Une approche progressive est proposée pour les MRC des couronnes Nord et Sud afin de permettre une adaptation graduelle de ces territoires à des seuils de densité plus élevés. Pour les agglomérations de Montréal et de Longueuil, des seuils distincts ont été établis entre les parties centrales et périphériques du territoire.

Les données présentées au tableau 2 montrent une densification de l'espace résidentiel dans toutes les MRC et les agglomérations de la région au cours des dernières années. Ainsi, la densité des logements construits à l'extérieur des aires TOD entre 2011 et 2016 est plus importante que celle que l'on observe pour l'ensemble des logements situés à l'extérieur des aires TOD.

TABLEAU 2 — ESTIMATION DE LA DENSITÉ RÉSIDENIELLE BRUTE À L'EXTÉRIEUR DES AIRES TOD, MRC ET AGGLOMÉRATIONS DU GRAND MONTRÉAL

MRC / Agglomération	Densité résidentielle brute (log / ha)		Seuil minimal de densité résidentielle brute hors des aires TOD 2011-2016 (log / ha) indiqué au PMAD
	Logements construits hors des aires TOD, quelle que soit l'année de construction	Logements construits hors des aires TOD de 2011 à 2016	
Montréal – centre	63	78	60
Montréal – hors centre	22	38	30
Longueuil – centre	26	35	35
Longueuil – hors centre*	12	18	30
Laval	22	37	30
Deux-Montagnes	12	18	17
L'Assomption (partie CMM)	16	18	19
Les Moulins	13	19	18
Mirabel	12	15	18
Thérèse-De Blainville	14	19	21
Beauharnois-Salaberry (partie CMM)	12	20	18
La Vallée-du-Richelieu (partie CMM)	12	19	18
Marguerite-D'Youville	15	21	19
Roussillon	15	26	17
Rouville (partie CMM)	12	18	16
Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)	8	12	16
Grand Montréal	20	25	-

* Regroupe principalement les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville.

Source : CMM. PMAD ; MAMOT, *Rôles d'évaluation foncière*. SCHL, *Relevé des mises en chantier 2016* (compilation spéciale). Traitement : CMM, 2018.

L'achèvement de l'harmonisation des différents outils de planification dans la région, en particulier de la concordance entre les schémas d'aménagement conformes au PMAD et les règlements d'urbanisme municipaux, permettra de mettre en place les conditions optimales pour l'atteinte des seuils minimaux de densité prescrits par le PMAD. Jusqu'à présent, 11 des 16 MRC ou secteurs d'agglomérations de la CMM ont atteint leur seuil minimal de densité brute (tableau 2).

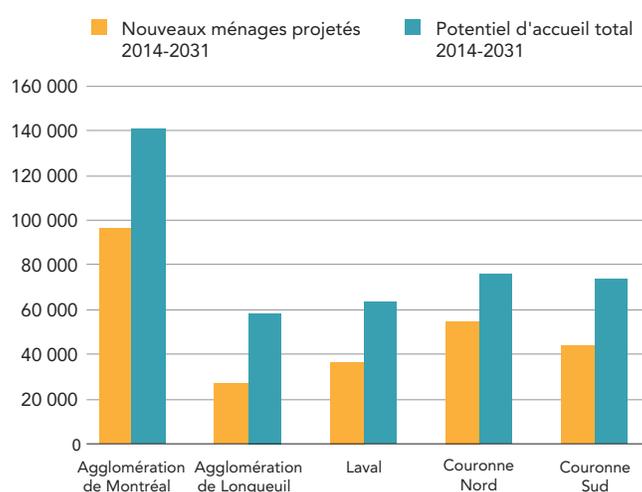
Un périmètre métropolitain qui permet de répondre à la croissance projetée de nouveaux ménages

Les données les plus récentes compilées par la CMM ont démontré qu'en 2014, on retrouvait environ 9 160 ha d'espaces vacants à vocation résidentielle sur le territoire du Grand Montréal. À cela s'ajoutaient près de 6 050 ha d'espaces résidentiels et résidentiels mixtes à redévelopper et à requalifier.

À l'échelle de l'ensemble de la région, le potentiel d'accueil de nouveaux ménages, calculé à partir des espaces disponibles pour le développement résidentiel et des seuils minimaux de densité résidentielle prescrits par le PMAD, est d'un peu plus de 410 000 ménages pour la période 2014-2031. Pour cette même période, l'ISQ, dans ses dernières projections, estimait la croissance des ménages à 258 500 ménages. On constate donc que le Grand Montréal, comme chacun de ses cinq grands secteurs géographiques, dispose de suffisamment d'espaces résidentiels vacants et à redévelopper pour accueillir les nouveaux ménages attendus d'ici 2031 (figure 13).

Comme le potentiel d'accueil est notamment calculé à partir des seuils minimaux de densité prescrits par le PMAD, il s'agit de potentiels minimaux, qui pourraient s'avérer plus élevés si les densités minimales étaient dépassées, comme c'est le cas actuellement dans la majorité des territoires de la région.

FIGURE 13 — POTENTIEL D'ACCUEIL DE NOUVEAUX MÉNAGES ET CROISSANCE PROJÉTÉE, 2014-2031



Secteur	Potentiel d'accueil dans les aires TOD		Potentiel d'accueil hors aires TOD		Potentiel d'accueil total	Nouveaux ménages projetés 2014-2031
	En espace vacant	En espace à redévelopper et à requalifier	En espace vacant	En espace à redévelopper et à requalifier		
Agglomération de Montréal	6 095	88 349	27 340	19 033	140 816	96 344
Agglomération de Longueuil	3 949	7 642	39 148	7 517	58 256	27 390
Laval	4 687	4 427	42 900	11 354	63 367	36 707
Couronne Nord	6 200	2 397	61 919	5 637	76 152	54 476
Couronne Sud	11 107	4 027	50 529	7 762	73 424	43 598
Grand Montréal	32 037	106 840	221 836	51 302	412 016	258 515

Sources : CMM, PMAD MAMOT, *Rôles d'évaluation foncière 2017*. SCHL, *Relevé des mises en chantier 2016 et 2017* (compilation spéciale). ISQ, *Perspectives démographiques du Québec et des régions*, édition 2014, scénario de référence. Traitement : CMM, 2018.

Note : Le potentiel d'accueil est calculé à partir des superficies d'espaces résidentiels vacants et d'espaces résidentiels et résidentiels mixtes à redévelopper et à requalifier 2014, en aires TOD et hors aires TOD, de même qu'à partir des seuils minimaux de densité pour la période 2014-2031, en aires TOD et hors aires TOD. L'estimation de la capacité d'accueil des espaces à redévelopper et à requalifier résidentiels et résidentiels mixtes est basée sur l'hypothèse que 50 % de ces espaces peuvent être utilisés à des fins résidentielles. Les « nouveaux ménages projetés 2014-2031 » renvoient au scénario de référence des projections de l'ISQ (édition 2014).

Stabilité du nombre d'emplois dans les pôles économiques

Le PMAD a identifié neuf grands pôles économiques sur le territoire du Grand Montréal : le centre-ville de Montréal, le pôle Saint-Laurent / Dorval, le pôle Anjou, le pôle Laval, le pôle Longueuil, le pôle Université de Montréal, le pôle Marché central, le pôle Port de Montréal / Hochelaga et le pôle Aéroport de Mirabel.

Ces grands pôles économiques concentrent un nombre important d'emplois, souvent dans des secteurs à haute valeur ajoutée, et sont bien desservis par les principaux réseaux de transport de la région. Ils constituent une force économique majeure pour le Grand Montréal, mais également pour l'ensemble du Québec. Le PMAD mise sur la consolidation de ces pôles économiques de façon à protéger et à mettre en valeur les acquis en matière d'infrastructures et d'activités économiques majeures essentielles à la compétitivité du Grand Montréal.

Au cours des 10 dernières années, l'emploi dans les grands pôles économiques de la région s'est maintenu, avec environ 630 000 emplois au total. Toutefois, la croissance de l'emploi métropolitain a été plus rapide à l'extérieur qu'à l'intérieur de ces pôles. Ainsi, la part relative de l'emploi concentré dans les pôles économiques tend à diminuer : elle est passée de 36,9 %, en 2006 à 35,7 % en 2011, et à 34,7 % en 2016. À noter que les deux principaux pôles économiques de la région demeurent, et de loin, le centre-ville de Montréal et le pôle Saint-Laurent / Dorval, qui regroupent à eux seuls près de 25 % des emplois de la région.

CARTE 3 — PÔLES ÉCONOMIQUES DU GRAND MONTRÉAL

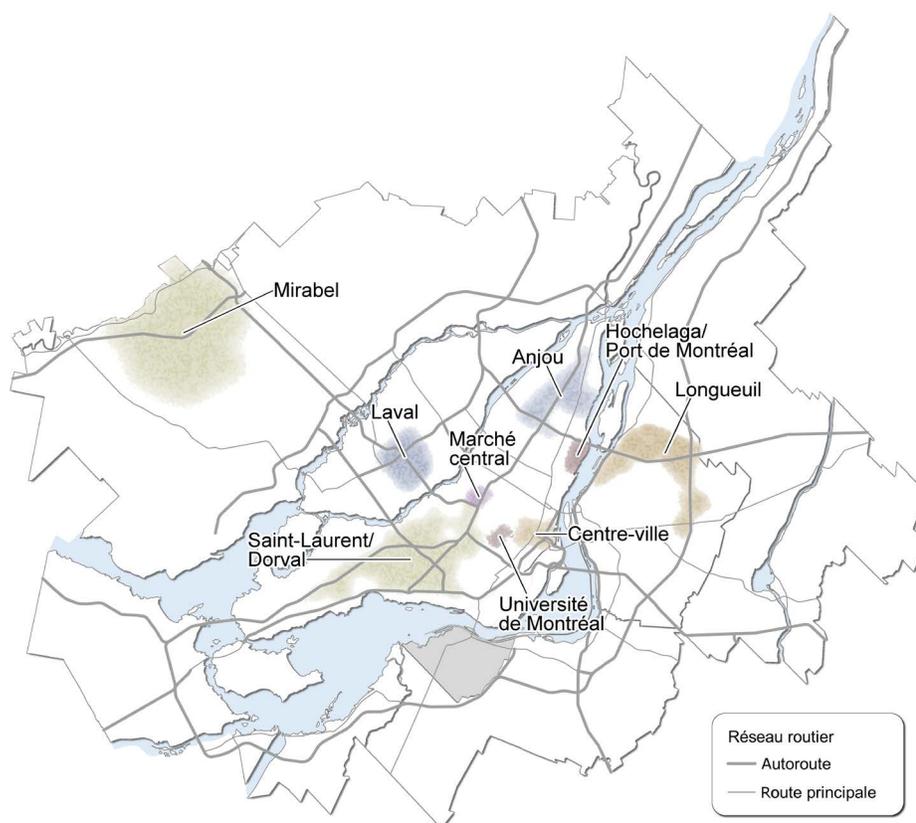


FIGURE 14 — EMPLOIS DANS LES PÔLES ÉCONOMIQUES DU GRAND MONTRÉAL

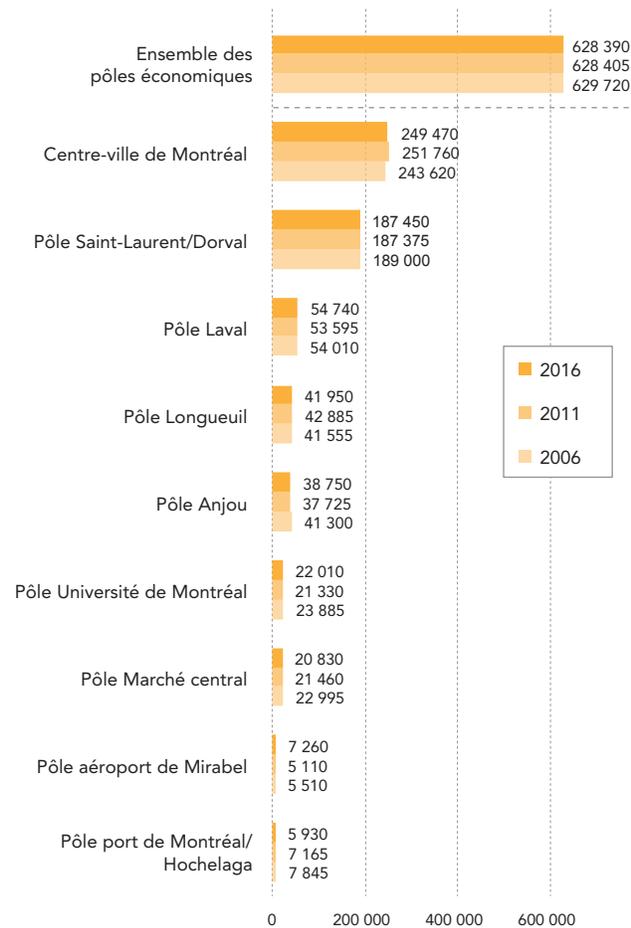
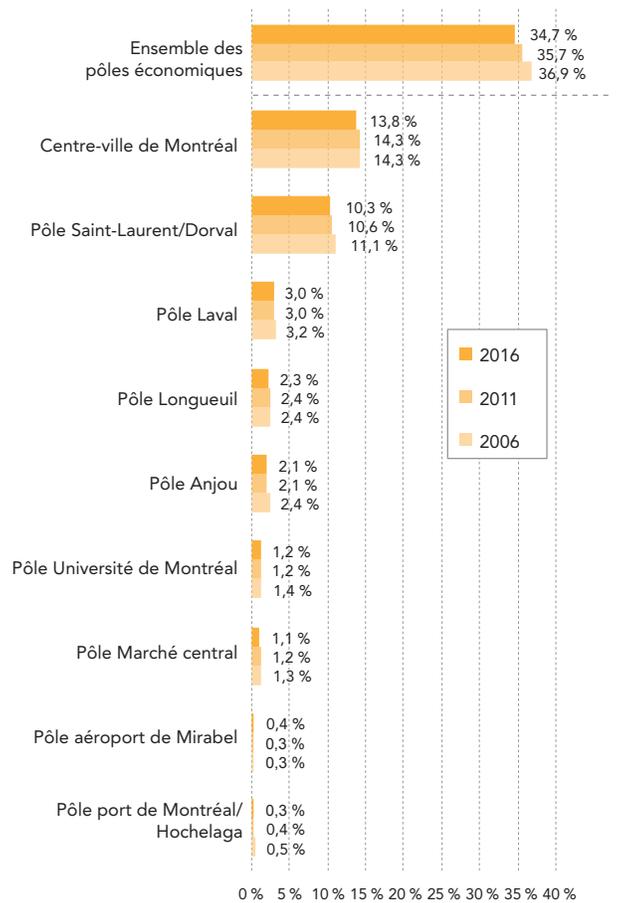
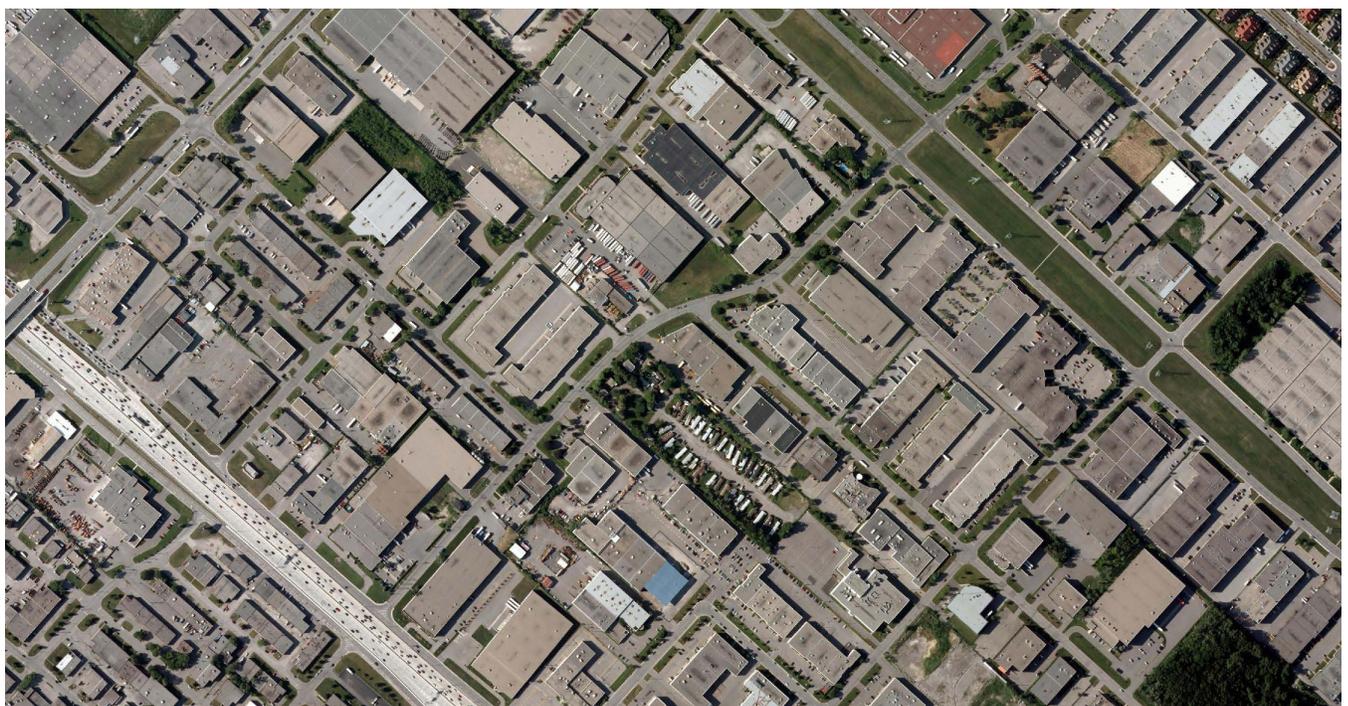


FIGURE 15 — PROPORTION DES EMPLOIS DU GRAND MONTRÉAL LOCALISÉE DANS LES PÔLES ÉCONOMIQUES



Source : Statistique Canada, Recensement 2006 et 2016 ; Enquête nationale auprès des ménages 2011. Traitement : CMM, 2018.



Le taux d'inoccupation dans les centres commerciaux retombe sous la barre des 4 %

Le Grand Montréal regroupe plusieurs grands pôles commerciaux répartis sur l'ensemble du territoire. Ces pôles concentrent notamment les principaux centres commerciaux de la région. À ce sujet, le PMAD demande notamment aux MRC et aux agglomérations de favoriser une consolidation de ces espaces par l'entremise de leur schéma d'aménagement et de développement.

Un des principaux indicateurs permettant de mesurer la vitalité des espaces commerciaux est le taux d'inoccupation des locaux commerciaux. Depuis 2014, la firme CBRE compile des données sur les taux d'inoccupation dans la région grâce à une enquête sur les centres commerciaux faisant partie des portefeuilles de fiducies de placement immobilier (FPI) ou de sociétés d'exploitation immobilière (SEI). Cette enquête couvre les principaux espaces commerciaux de la région, soit un peu plus de 180 centres commerciaux et galeries marchandes de grandes artères commerciales. Ces 180 centres commerciaux représentent, en 2017, plus de 21 M pi² de superficie locative brute.

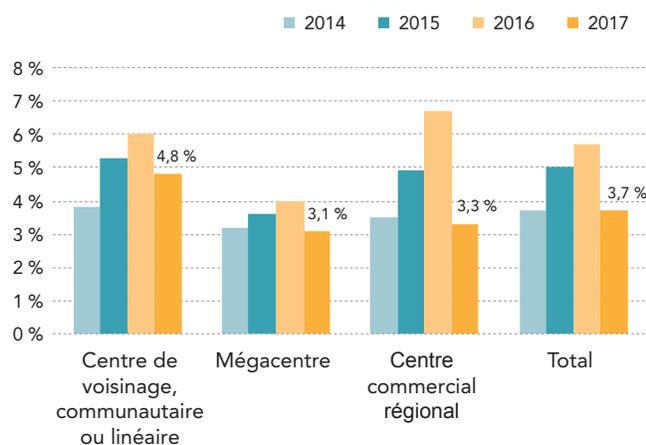
Alors que le taux d'inoccupation dans les centres commerciaux de la région était passé de 3,7 % à 5 %, entre 2014 et 2016, avec la fermeture de plusieurs chaînes de magasins (Target, Future Shop, Jacob, Mexx, Gap, Smart Set, American Apparel), il est redescendu à 3,7 % à la fin de 2017. La fermeture de Sears Canada, en janvier 2018, devrait toutefois avoir un impact à la hausse sur les taux d'inoccupation de 2018.

TABLEAU 3 — CENTRES COMMERCIAUX DU GRAND MONTRÉAL RÉPERTORIÉS PAR L'ENQUÊTE CBRE, 2^e SEMESTRE 2017

Type de centre commercial	Nombre de propriétés	Superficie locative brute (milliers pi ²)	Taux d'inoccupation (%)
Centre de voisinage, communautaire ou linéaire	145	7 789	4,8%
Mégacentre	32	10 757	3,1%
Centre commercial régional	5	2 462	3,3%
Total	182	21 007	3,7%

Source : CBRE, *Aperçu du marché — Commerce au détail au Canada, S2 2017*. Traitement : CMM, 2018.

FIGURE 16 — TAUX D'INOCCUPATION DANS LES CENTRES COMMERCIAUX DU GRAND MONTRÉAL, PAR TYPE DE CENTRE COMMERCIAL, 2014-2017



Source : CBRE, *Aperçu du marché — Commerce au détail au Canada, S2 2014-2017*. Traitement : CMM, 2018.

Définition CBRE des centres commerciaux

Centres commerciaux régionaux : Centres commerciaux intérieurs. Regroupent généralement au moins deux magasins à grande surface. La taille de ces centres varie généralement entre 300 000 pi² et 800 000 pi².

Mégacentres : Centres commerciaux à ciel ouvert. Regroupent au moins trois magasins à grandes surfaces. On y retrouve généralement plusieurs groupes ou bandes de commerces qui sont dispersés dans le site. La taille des mégacentres varie généralement entre 100 000 pi² et 1 000 000 pi².

Centres de voisinage ou linéaires : Centres commerciaux généralement intérieurs, dans le cas des centres de voisinage, ou extérieurs, dans le cas des centres linéaires. Les locataires sont généralement des magasins de moyenne surface. La taille de ces centres varie généralement entre 10 000 pi² (linéaire) et 400 000 pi² (voisinage).

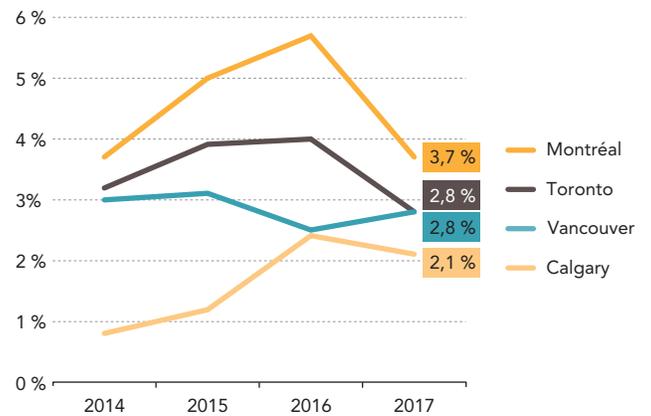
Source : CBRE.

La diminution des taux d'inoccupation dans le Grand Montréal, de 2016 à 2017, a été observée tant dans les centres de voisinage, communautaires ou linéaires, que dans les centres commerciaux régionaux ou les mégacentres. Les centres de voisinage, communautaires ou linéaires, qui regroupent les centres commerciaux de moindre envergure, présentent des taux d'inoccupation plus élevés (4,8 %) que les mégacentres (3,1 %) et les centres commerciaux régionaux (3,3 %).

Malgré la croissance du commerce électronique (estimé par Statistique Canada à 2,7 % du volume total des ventes au détail au Canada en 2017), les recettes enregistrées par les centres commerciaux du Grand Montréal n'ont cessé d'augmenter depuis 2010. Selon l'ICSC (International Council of Shopping Centers), de 2010 à 2017, le revenu annuel au pied carré des locataires des centres commerciaux du Grand Montréal est passé de 495 à 659 \$ le pi².

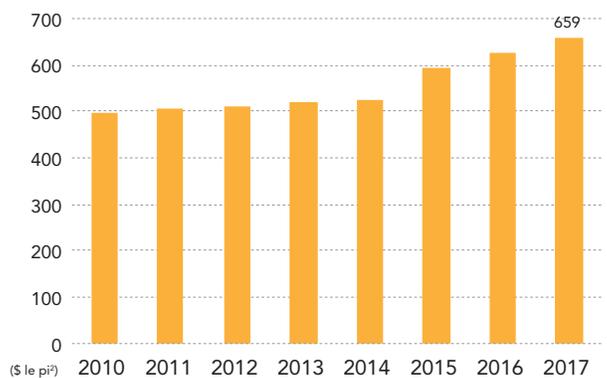
Le prix de vente moyen au pi² des propriétés commerciales dans le Grand Montréal est demeuré relativement stable depuis 2015. Il est également similaire à ce qui était observé avant les fortes hausses survenues en 2013 et en 2014.

FIGURE 17 — TAUX D'INOCUPATION DANS LES CENTRES COMMERCIAUX DES QUATRE PRINCIPALES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES CANADIENNES, 2014-2017



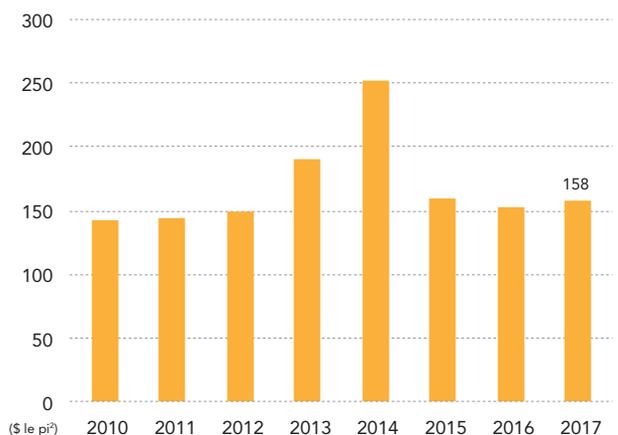
Source : CBRE, *Aperçu du marché — Commerce au détail au Canada, S2 2014-2017*. Traitement : CMM, 2018.

FIGURE 18 — REVENUS DES CENTRES COMMERCIAUX DU GRAND MONTRÉAL (\$ / pi²)



Source : CBRE, *Aperçu du marché — Commerce au détail au Canada, S2 2014-2017*. Traitement : CMM, 2018.

FIGURE 19 — PRIX DE VENTE DES IMMEUBLES COMMERCIAUX DU GRAND MONTRÉAL (\$ / pi²)



Source : CBRE, *Aperçu du marché — Commerce au détail au Canada, S2 2014-2017*. Traitement : CMM, 2018.

ORIENTATION 1 : DES MILIEUX DE VIE DURABLES



Objectif

FAVORISER UNE OCCUPATION OPTIMALE DE LA ZONE AGRICOLE EN AUGMENTANT LA SUPERFICIE DES TERRES EN CULTURE

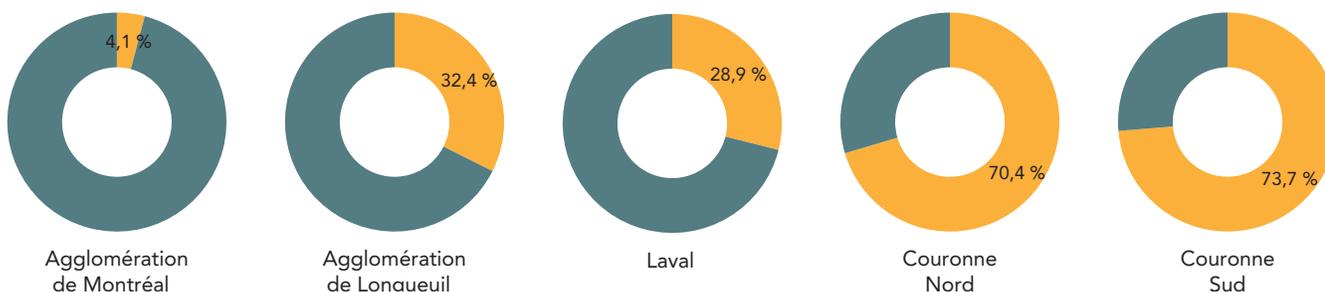
Dans le Grand Montréal, en périphérie des espaces urbanisés de la région, s'étend une zone agricole protégée d'une superficie de 220 400 hectares, qui couvre 58 % de la superficie terrestre totale de la région.

Grâce à la qualité des sols que l'on y retrouve, à des conditions climatiques parmi les plus favorables au Québec, à la proximité d'un marché important de consommateurs et à la présence de nombreuses entreprises liées à l'industrie agroalimentaire, l'activité agricole dans le Grand Montréal est particulièrement dynamique. Toutefois, à l'image de ce que l'on observe dans la plupart des régions

métropolitaines, la zone agricole est confrontée aux pressions exercées par le développement urbain.

Le PMAD établit une cible de croissance de 6 % de la superficie des terres en culture du Grand Montréal d'ici 2031. Une grande partie de cette croissance des terres en culture pourrait être atteinte par la remise en culture de terres présentement en friche. D'autres mesures, tel le développement de l'agroforesterie, de la sylviculture et de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain, pourraient également contribuer à l'atteinte de cette cible.

FIGURE 20 — PART DU TERRITOIRE TERRESTRE DES CINQ SECTEURS DU GRAND MONTRÉAL COUVERT PAR LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE, 2017



Source : CPTAQ, Rapport annuel 2017, compilation spéciale. Traitement : CMM, 2018.

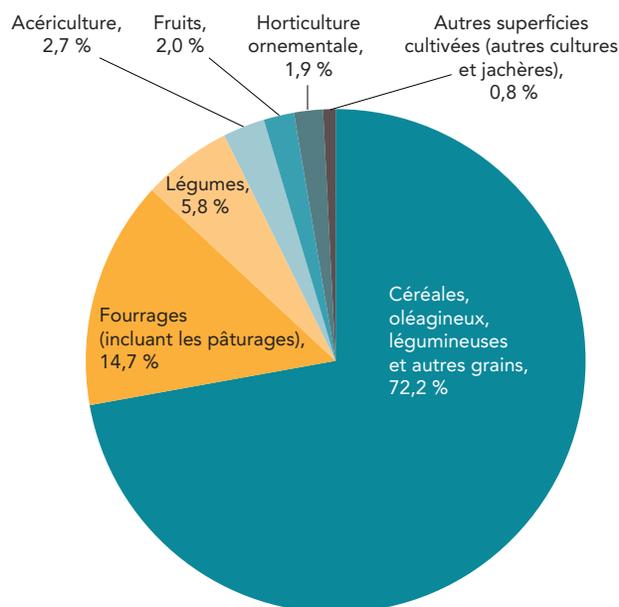
Croissance de 1,2 % de la superficie en culture dans le Grand Montréal, de 2012 à 2017

Selon les données les plus récentes provenant des fiches d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), on retrouvait, en 2017, 133 250 ha de terres en culture dans le Grand Montréal, ce qui représente environ 60 % de la zone agricole du Grand Montréal. La grande majorité de cette superficie (96 179 ha, soit 72,2 % des terres en culture) est consacrée à la culture de céréales, d'oléagineux, de légumineuses et d'autres grains.

En plus des terres en culture, la superficie de la zone agricole est occupée par des bâtiments agricoles ou d'élevage, des terres boisées, des cours d'eaux, des milieux humides, des aires protégées, des friches agricoles ou différents usages non agricoles (résidences le long des rangs, infrastructures routières et ferroviaires, projets institutionnels et d'utilité publique, lignes de transport d'énergie et infrastructures industrielles, commerciales et de communication).

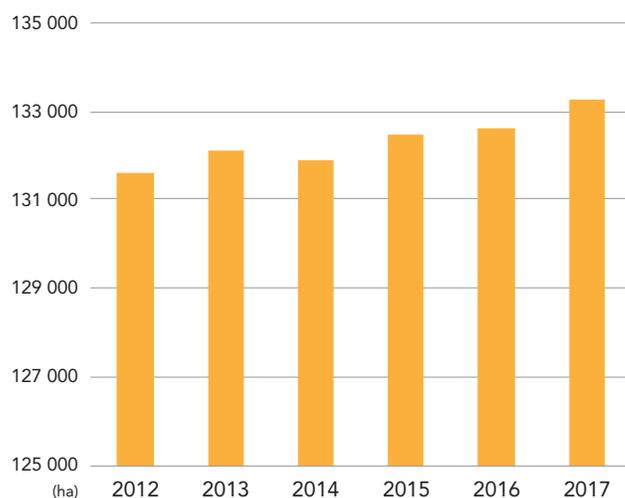
Entre 2012 et 2017, les données du MAPAQ démontrent que la superficie cultivée est passée de 131 646 ha à 133 250 ha, ce qui correspond à une augmentation de 1,2 %.

FIGURE 21 — SUPERFICIE CULTIVÉE DU GRAND MONTRÉAL PAR TYPE DE CULTURE, 2017



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles.
Traitement : CMM, 2018.

FIGURE 22 — SUPERFICIE DES TERRES EN CULTURE (ha) DANS LE GRAND MONTRÉAL, 2012-2017



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles.
Traitement : CMM, 2018.

6 300 hectares de friches pouvant potentiellement être remis en culture

La remise en culture d'anciennes terres agricoles en friche est l'une des mesures qui permettraient d'augmenter les superficies cultivées. En 2015, un exercice d'identification et de caractérisation des friches agricoles a été mené par la CMM en collaboration avec les MRC et les agglomérations du Grand Montréal. Cet exercice fait suite à un premier exercice de caractérisation des friches agricoles réalisé en 2009 et mis à jour en 2012, qui ne tenait toutefois compte que des friches agricoles ayant une superficie minimale de 8 hectares ou plus. L'inventaire 2015, plus précis, a permis d'identifier et de caractériser les friches de 0,5 hectare ou plus.

Dans l'ensemble du Grand Montréal, 6 291 ha de friches arbustives et herbacées ont été identifiés. Les trois quarts (75,4 %) de ces friches se retrouvent dans les couronnes Nord (36,1 %) et Sud (39,3 %), qui regroupent à elles seules 92 % de la zone agricole du Grand Montréal. L'agglomération de

Longueuil regroupe 12,3 % de la superficie en friche et 4,1 % de la zone agricole métropolitaine ; Laval regroupe 11,4 % de la superficie en friches et 3,2 % de la zone agricole métropolitaine, et l'agglomération de Montréal regroupe à la fois 0,9 % de la superficie en friche et 0,9 % de la zone agricole métropolitaine.

Une forte proportion de ces friches pourrait avoir un potentiel de remise en culture alors que d'autres, moins propices à l'agriculture, pourraient contribuer à l'augmentation du couvert forestier sur le territoire. Bien entendu, puisque les friches font partie du domaine privé, la détermination de leur usage futur dépendra de la décision de leurs propriétaires. D'autres mesures, comme le développement de l'agroforesterie, de la sylviculture et de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain, pourraient également contribuer à l'atteinte de cette cible.

TABLEAU 4 — RÉPARTITION DES TYPES DE FRICHES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DU GRAND MONTRÉAL

Secteurs	Friches		Total	Répartition des friches par secteur
	arbustives	herbacées		
	ha	ha	ha	%
Agglomération de Montréal	35	22	58	0,9
Agglomération de Longueuil	584	193	776	12,3
Laval	360	355	715	11,4
Couronne Nord	853	1 418	2 271	36,1
Couronne Sud	930	1 541	2 471	39,3
Grand Montréal	2 761	3 529	6 291	100,0

Source : CMM, Inventaire 2015 des friches agricoles métropolitaines.

PRINCIPALES ACTIONS ET INITIATIVES RÉALISÉES PAR LA CMM EN APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION 1 DU PMAD

- **Achèvement des travaux liés à la conception de l'aménagement de 17 projets novateurs de type TOD et adoption du programme TOD, phase II**

Dans le cadre du Plan d'action 2012-2017 pour la mise en œuvre du PMAD, la CMM a appuyé, au cours des dernières années, la conception de 17 projets novateurs TOD. Les projets novateurs se veulent des exemples pour l'ensemble des municipalités ayant une aire TOD sur leur territoire. Leurs démarches de consultation, les données recueillies par leurs études ou leurs planifications serviront de référence et contribueront à une meilleure appropriation du concept TOD dans le Grand Montréal.

En 2012, le Secrétariat à la région métropolitaine s'associait aux efforts de financement engagés par la Communauté, visant la réalisation de six projets novateurs de démonstration dans les aires TOD de six municipalités du Grand Montréal. En retour de l'aide financière, les municipalités devaient réaliser des études, des analyses et des travaux liés à l'élaboration d'une planification détaillée dans les aires TOD.

À la suite du succès obtenu avec ces projets novateurs de démonstration, la CMM a reconduit l'initiative en finançant 11 nouveaux projets TOD dans le cadre de la phase I du *Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD*. La Communauté accordait, pour chaque projet, une aide financière pour les dépenses admissibles, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 000 \$. De ces 11 projets novateurs, 3 étaient des planifications détaillées et 8 étaient des études spécifiques.

Pour les années 2018 à 2020, dans le cadre de la phase II du *Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD*, la Communauté prévoit consacrer une somme maximale de 1,3 M\$ à même son Fonds de développement métropolitain, de même que les fonds non utilisés de la phase I du programme pour soutenir la conception de nouveaux projets novateurs TOD.

Pour la liste des projets réalisés et pour obtenir plus de détails sur le programme :
<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/programmes-et-reglements-en-amenagement/projets-novateurs-tod/>



- **Élaboration du *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA)*, qui mise notamment sur l'inclusion du logement social en aires TOD**

Pour obtenir plus de renseignements :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150618_pamlsa-2015-2020.pdf



- **Tenue d'une mission et de différents événements liés à l'aménagement de quartiers TOD**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/evenements/forum-quartiers-tod/>

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20121017_rapportMissionTOD.pdf

- **Soutien financier et technique aux MRC du Grand Montréal pour l'élaboration et le suivi de leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA)**

Pour obtenir plus de renseignements :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160608_bilanPDZA.pdf

- **Adoption et mise en œuvre du *Plan métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020 (PAMAA)***

Pour obtenir plus de renseignements :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160225_PAMAA_2016-2020.pdf



- **Réalisation d'une entente sectorielle avec le gouvernement du Québec portant sur le développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire sur le territoire métropolitain – 2018-2021**

- **Participation à la mobilisation Tous Ruraux afin de réaffirmer l'importance d'une ruralité forte et de reconstruire les ponts entre urbains et ruraux**

Pour obtenir plus de renseignements : <https://tousruraux.quebec>

- **Mise en œuvre d'un plan d'action 2017-2018 concernant les municipalités rurales du Grand Montréal**

- **Mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels**

- Réalisation du *Portrait 2012 des espaces industriels vacants du Grand Montréal*
- Réalisation d'une étude sur le potentiel de développement du corridor de l'autoroute 30
- Mise en ligne de Zoom Grand Montréal – outil Web de sélection de terrains et de bâtiments industriels et commerciaux
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre du projet de loi 85
- Participation aux comités des zones industrialo-portuaires (ZIP) de Contrecoeur-Varenes, de Montréal et de Sainte-Catherine
- Collaboration avec la municipalité et la MRC de L'Assomption pour la mise en valeur des terrains de l'ancienne usine Electrolux



Pour obtenir plus de renseignements :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20140424_strategie_espacesIndustriel.pdf

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/developpement-economique/dossiers-en-developpement-economique/zoom-grand-montreal/>

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/memoire/20160121_projetLoi85_memoire.pdf

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20131205_A30_RapportComiteInterministeriel.pdf

D'autres actions en développement économique ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique (PMDE).

- **Suivi des dossiers de transport de produits pétroliers par oléoduc et du projet d'aménagement de dépotoir nucléaire à Chalk River**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/dossiers-en-environnement/enbridge-inversion-de-la-canalisation-9b/>

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/dossiers-en-environnement/transcanada-projet-doleoduc-energie-est-annule/>

<http://cmm.qc.ca/actualites/derniere-nouvelle/depotoir-nucleaire-a-chalk-river-la-cmm-soppose-au-projet-6572/>

- **Mise en place du groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation des collines montérégiennes**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/fr/champs-intervention/environnement/dossiers-en-environnement/les-montereгиennes/>

- **Réalisation d'un avis de conformité au PMAD du projet de Réseau express métropolitain (REM) et modification du PAMD afin d'y intégrer le REM**

Pour obtenir plus de renseignements :

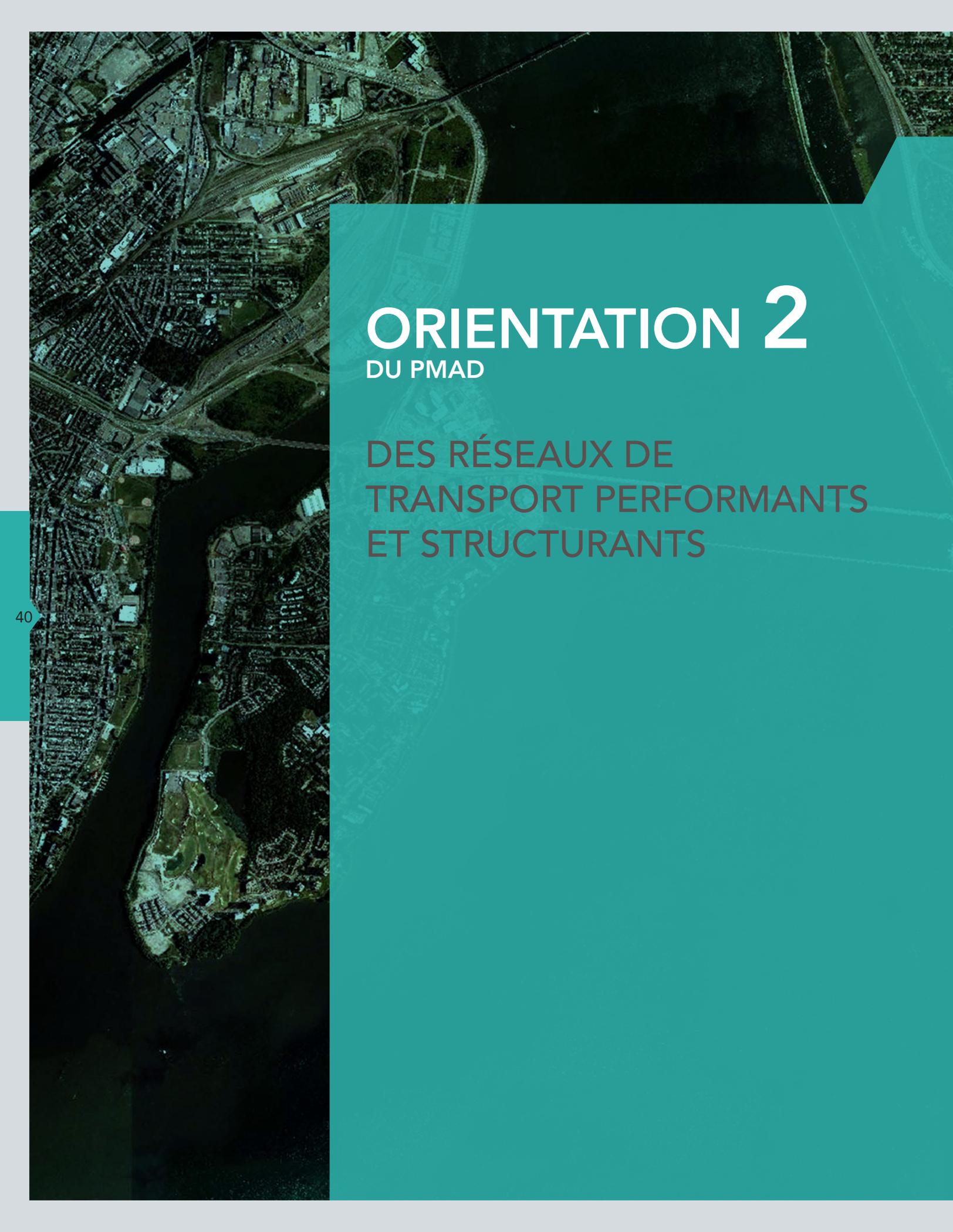
<http://cmm.qc.ca/fr/actualites/derniere-nouvelle/le-conseil-adopte-un-reglement-afin-dinclure-le-rem-au-pmad-6582>

- **Entente de principe en vue de la mise en place d'un parc métropolitain agricole aux abords de la station Rive-Sud du REM**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/fr/actualites/derniere-nouvelle/reseau-electrique-metropolitain-une-entente-novatrice-entre-cdpq-infra-lupa-et-la-cmm-pour-valoriser-le-territoire-agricole-6391/>

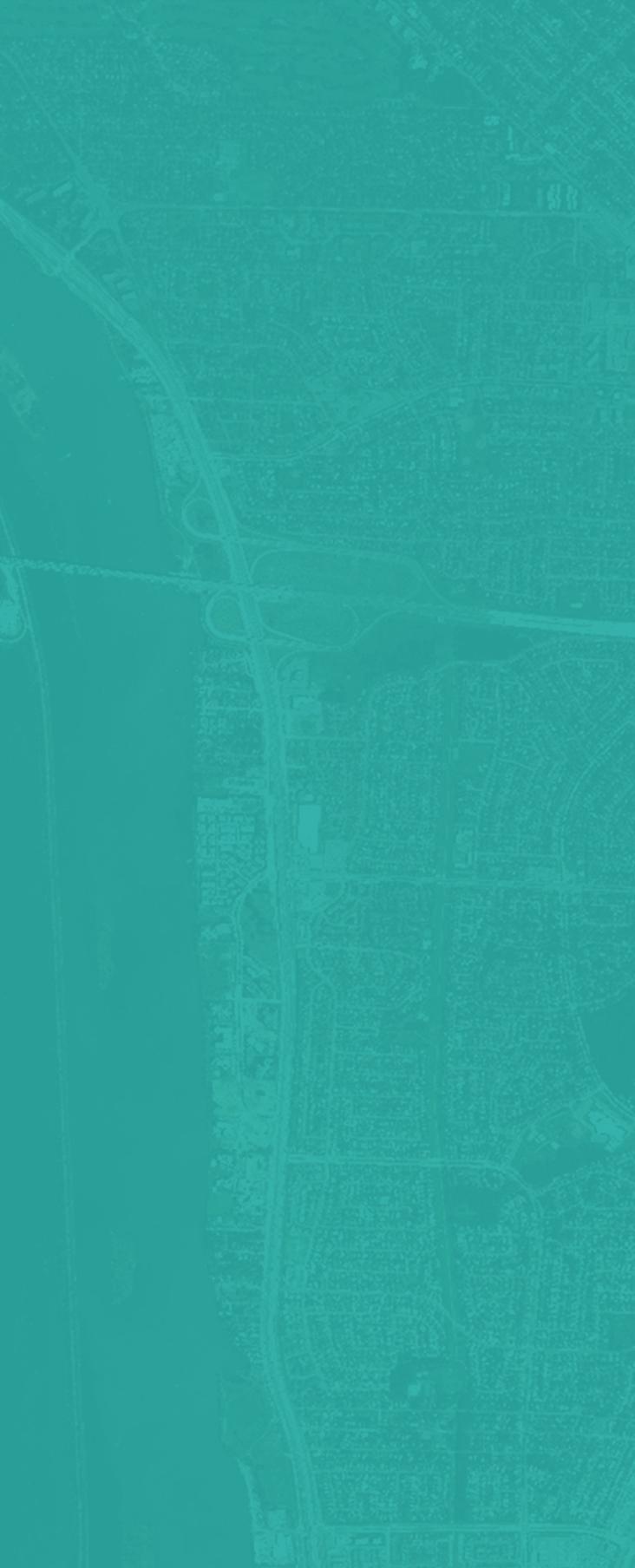




ORIENTATION 2

DU PMAD

DES RÉSEAUX DE
TRANSPORT PERFORMANTS
ET STRUCTURANTS



Les réseaux de transport représentent un maillon essentiel au bon fonctionnement des régions métropolitaines en assurant des liens entre les différentes parties du territoire et en permettant les échanges avec l'extérieur. Ils contribuent ainsi à la vitalité économique, sociale et culturelle d'une région.

Dans cette perspective, le PMAD veut favoriser les bonnes conditions de déplacement des personnes et des marchandises sur les réseaux routiers de la région en réduisant la congestion routière et les impacts environnementaux et sociaux qui y sont associés.

Pour ce faire, le PMAD souhaite notamment soutenir le virage vers le transport en commun.

De plus, le PMAD considère le développement des modes de transport actifs à des fins récréatives et utilitaires comme une composante importante d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport. À cet égard, le PMAD mise notamment sur le développement d'un Réseau vélo métropolitain.

SOMMAIRE DU SUIVI

CIBLE CLÉ DU PMAD EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 2

	CIBLE CLÉ	BILAN
	<p>Hausser à 35 % la part modale du TC à la période de pointe du matin</p> <p>D'ICI 2031</p>	<p>De 2008 à 2013, stabilité de la part modale du transport en commun à 25 %</p>

Autres constats



Des coûts de la congestion qui ont doublé en 10 ans et qui se chiffrent à 4,2 G\$ en 2018



Réseau vélo métropolitain complété à 32 %

Croissance de la part modale du vélo, mais concentrée sur l'île de Montréal



À l'extérieur de l'île de Montréal, baisse de la proportion des déplacements effectués à pied



Variations importantes entre les municipalités du Grand Montréal en matière de « marchabilité »



Objectif

HAUSSER LA PART MODALE DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS EN TRANSPORT COLLECTIF

Un des objectifs établis par le PMAD est de hausser à 35 % la part modale des déplacements effectués en transport collectif à la période de pointe du

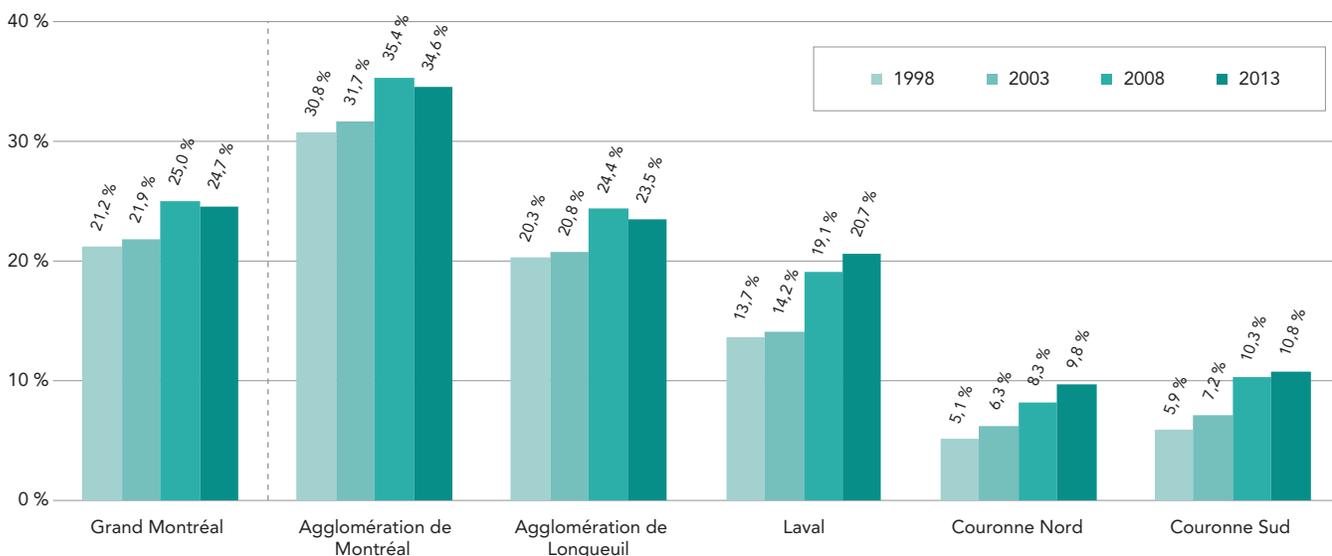
matin d’ici 2031, ce qui représente une hausse de 10 points de pourcentage par rapport à la part modale du transport collectif de 2008.

Stabilité de la part modale du transport en commun, et augmentation du nombre de navetteurs utilisant l’automobile

Selon les données des dernières enquêtes origine-destination tenues dans le Grand Montréal, la proportion des déplacements réalisés en transport en commun sur l’ensemble des déplacements motorisés est demeurée relativement stable en 2013 par rapport à 2008, à 25 %. À l’échelle des secteurs géographiques du Grand Montréal, la part modale du transport en commun a augmenté à Laval et dans les couronnes Nord et Sud.

Cette hausse peut être attribuée à la bonification de l’offre de services, tels que le prolongement du métro à Laval, les ajouts de service sur les lignes de trains de banlieue de Candiac et de Saint-Jérôme, les ajouts de service d’autobus et les ajouts de places de stationnement incitatif. Dans les agglomérations de Montréal et de Longueuil, on observe plutôt une légère baisse de la part modale du transport en commun entre 2008 et 2013. À noter que les données de l’enquête origine-destination 2018 devraient être rendues publiques en 2020.

FIGURE 23 — PART MODALE DU TRANSPORT COLLECTIF POUR LES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS RÉALISÉS PAR LES RÉSIDENTS DU GRAND MONTRÉAL, EN PÉRIODE DE POINTE AM (6 h à 9 h), SELON LE SECTEUR D’ORIGINE DU DÉPLACEMENT, 1998-2013

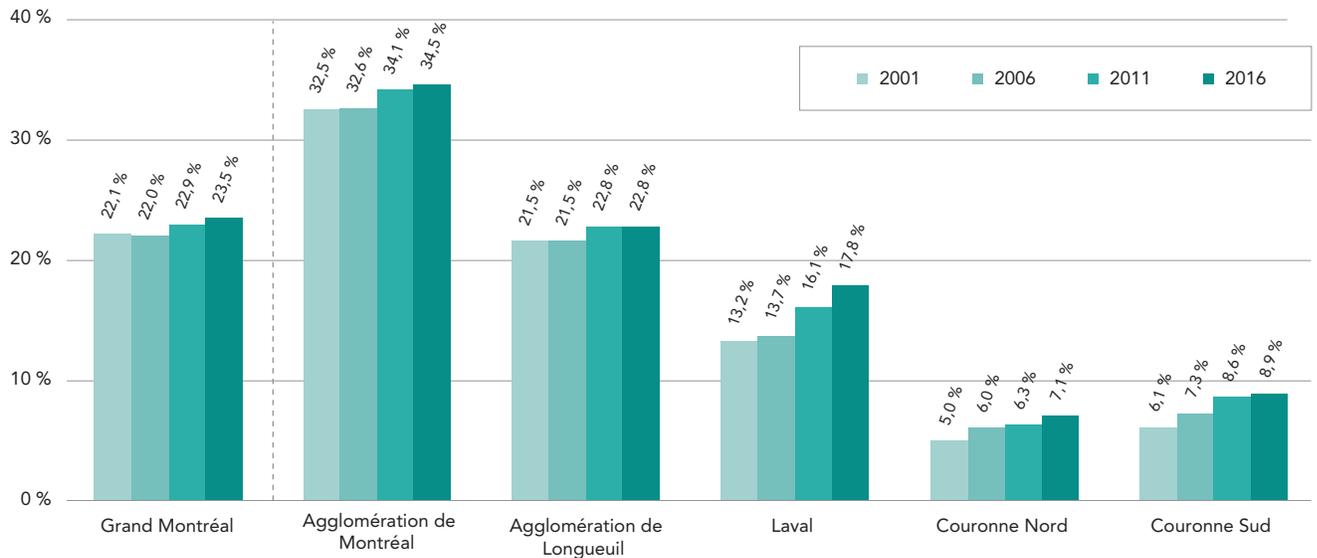


Source : Enquêtes origine-destination 1998, 2003, 2008 et 2013. Traitement : CMM, 2018.

Les données issues du recensement de Statistique Canada portant sur les parts modales du transport en commun pour les déplacements domicile-travail montrent une tendance similaire, avec une part modale du transport en commun qui fait du surplace à l'échelle métropolitaine, mais aussi à

l'échelle des agglomérations de Montréal et de Longueuil. La plus forte augmentation au cours des dernières années a eu lieu à Laval, où ont été inaugurées, en 2007, les trois dernières stations à être entrées en opération dans la région.

FIGURE 24 — PART DES NAVETTEURS UTILISANT LE TRANSPORT COLLECTIF COMME PRINCIPAL MODE DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS, 2001-2016

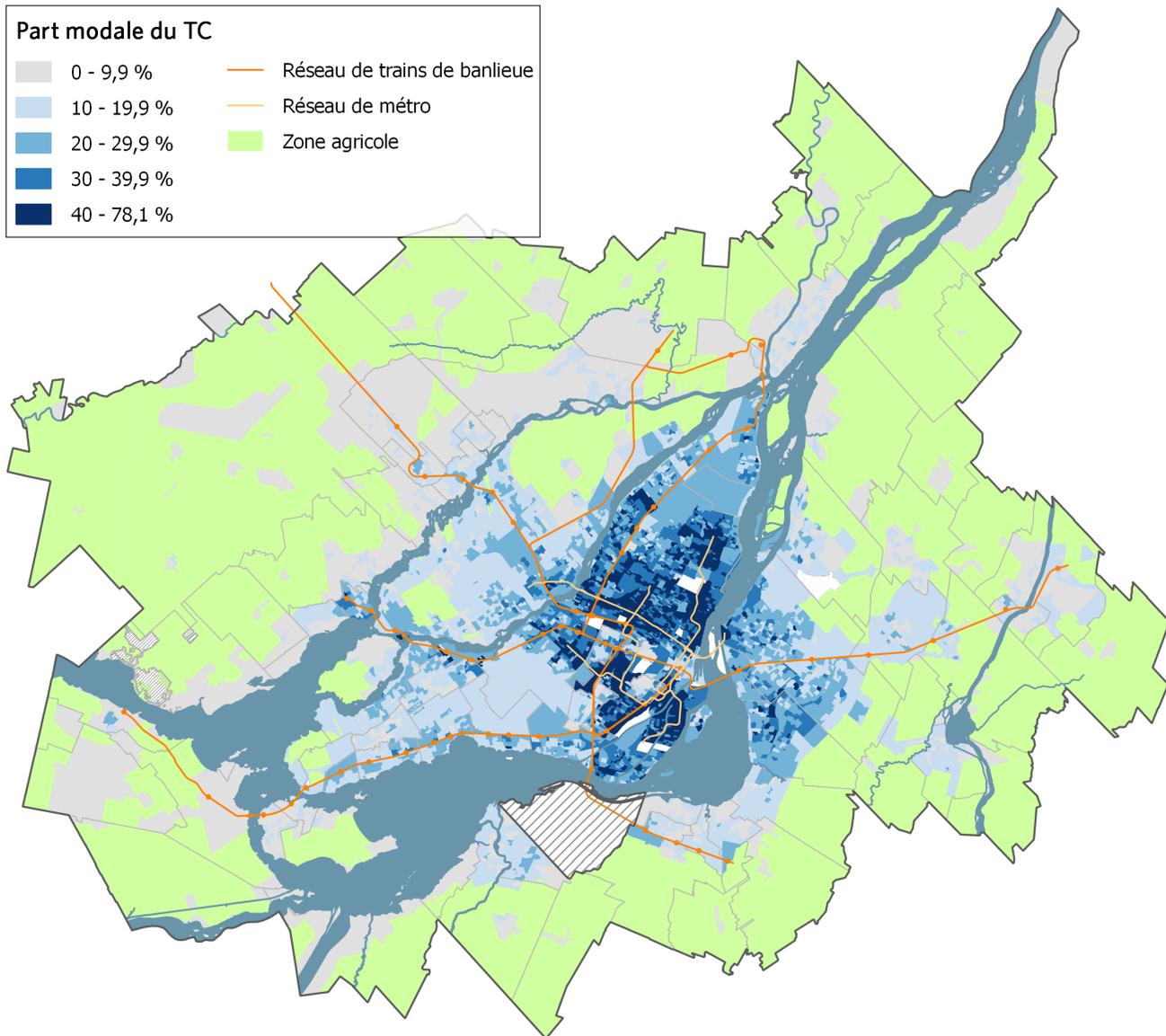


Sources : Statistique Canada, Recensements de la population 2001, 2006 et 2016 et ENM 2011. Traitement : CMM, 2018.

Bien que la proportion de travailleurs se rendant au travail en automobile en tant que conducteurs soit demeurée stable depuis 2001, en nombre absolu, avec la croissance démographique, le nombre de ces travailleurs a augmenté de 140 000, faisant ainsi augmenter la pression sur les réseaux routiers de la région et favorisant l'augmentation des gaz à effet de serre (GES).

Dans les prochaines années, différents projets structurants de transport en commun déjà amorcés ou annoncés pourraient toutefois avoir des retombées importantes sur l'augmentation de la part modale du transport en commun dans la région. C'est le cas, notamment, de la mise en place du Réseau express métropolitain (REM), du Service rapide par Bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, du prolongement de la ligne bleue ou de l'ajout de 300 autobus hybrides à la flotte de la STM d'ici 2020.

CARTE 4 —PART DES NAVETTEURS UTILISANT LE TRANSPORT COLLECTIF COMME PRINCIPAL MODE DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL, GRAND MONTRÉAL, 2016



Note : Données présentées à l'échelle des aires de diffusion de Statistique Canada.
Réalisation : CMM à partir des données du Recensement 2016 de Statistique Canada.

Les coûts associés à la congestion sont en croissance et pourraient atteindre 4,2 G\$ en 2018

L'augmentation des investissements en transport en commun fait partie des mesures privilégiées afin d'améliorer la fluidité des déplacements dans la région. Actuellement, tant en période de pointe du matin que de l'après-midi, une part importante du système artériel et autoroutier du Grand Montréal est affecté par des problèmes récurrents de congestion, et ce, dans chacun des cinq secteurs géographiques de la région.

Le Service de la modélisation des systèmes de transport (SMST) du ministère des Transports du Québec (MTQ) et les Conseillers ADEC inc. réalisent, depuis 1997, des évaluations des coûts annuels de la congestion routière dans la région métropolitaine de Montréal, se basant en partie sur des données tirées des enquêtes origine-destination (O-D) réalisées tous les cinq ans. Leur dernière évaluation exhaustive date de 2014 et portait sur l'année 2008. À cette époque, les coûts de la congestion étaient estimés à 1,85 G\$ (en dollars de 2008), dont 1,6 G\$ était

attribuable aux retards, c'est-à-dire à la valeur des heures perdues dans la congestion. Les autres coûts de la congestion sont associés aux coûts supplémentaires d'utilisation des véhicules (l'usure des pneus, la dépréciation, les coûts d'entretien et de réparation, etc.), aux coûts associés à la consommation supplémentaire de carburant, ainsi qu'aux coûts imputés aux émissions supplémentaires de polluants et de GES.

Basé principalement sur les résultats des évaluations des coûts de la congestion routière réalisée pour les périodes 1993 à 2008 et sur l'évolution des déplacements constatée grâce aux données des enquêtes O-D 2008 et 2013, les Conseillers ADEC inc. ont estimé qu'en 2018, les coûts de la congestion dans la région métropolitaine de Montréal auraient atteint 4,2 G\$, dont 1,3 G\$ à Laval et dans la couronne Nord et 2,9 G\$ dans les agglomérations de Montréal et de Longueuil et dans la couronne Sud.

FIGURE 25 — COÛTS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA CONGESTION ROUTIÈRE DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, 1991-2018 (EN MILLIONS DE DOLLARS CONSTANTS DE 2008)



*Le coût de la congestion pour 2018 a été estimé par la firme Conseillers ADEC inc. à partir de l'évaluation des coûts de la congestion routière réalisée pour les périodes 1993 à 2008 par le MTQ et ADEC, et à partir de l'évolution des déplacements constatés grâce aux données des enquêtes O-D 2008 et 2013. Ici, la valeur (3 394 M\$) est présentée en millions de dollars constants de 2008.

Source : Conseillers ADEC inc. (2018). *Les coûts socioéconomiques de la congestion routière à Ville de Laval et dans la Couronne Nord*. Rapport réalisé pour le compte de la Ville de Laval.

En comparaison aux autres grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord, le problème de la congestion routière est préoccupant dans le Grand Montréal. Selon les données du 2017 INRIX Traffic Scorecard, qui mesure la congestion dans les grandes régions métropolitaines mondiales, le Grand Montréal se classe au 11^e rang des régions métropolitaines nord-américaines où les automobilistes perdent le plus de temps dans la congestion routière en heure de pointe les jours de semaine (50 h annuellement). En période de pointe, c'est en moyenne 21 % du

temps de déplacement qui est fait en situation de congestion. INRIX considère qu'un automobiliste conduit en situation de congestion routière lorsque sa vitesse est inférieure à 65 % de la vitesse de circulation fluide sur une section de route donnée.

Rappelons que selon Statistique Canada, le nombre de travailleurs se rendant au travail chaque matin en automobile en tant que conducteurs a augmenté de 140 000 de 2001 à 2016 sur le territoire du Grand Montréal, faisant ainsi augmenter la pression sur les réseaux routiers.

FIGURE 26 — NOMBRE ANNUEL MOYEN D'HEURES PASSÉES DANS LA CONGESTION ROUTIÈRE, DÉPLACEMENTS EN HEURES DE POINTE, RÉGIONS MÉTROPOLITAINES, 2017

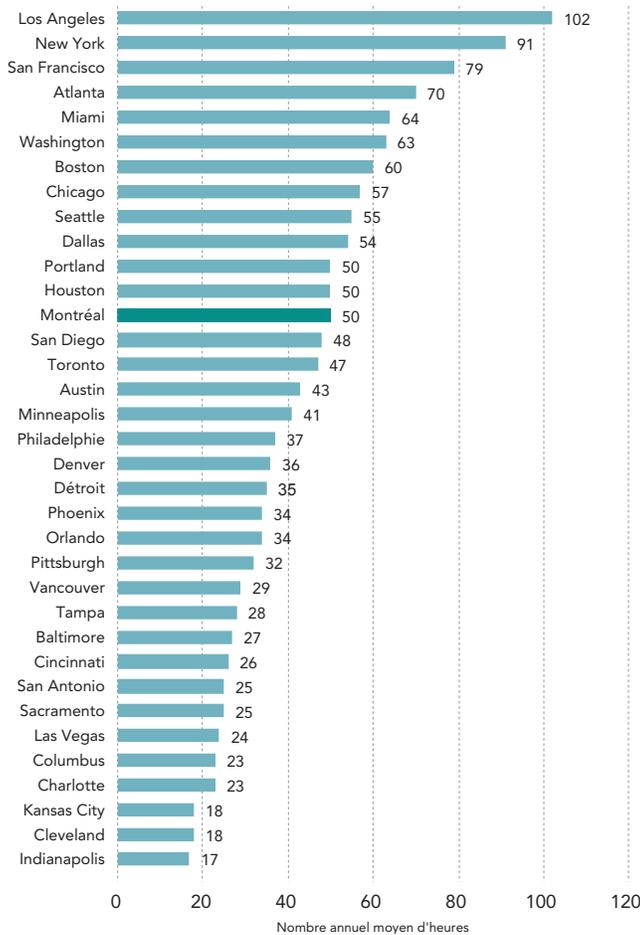
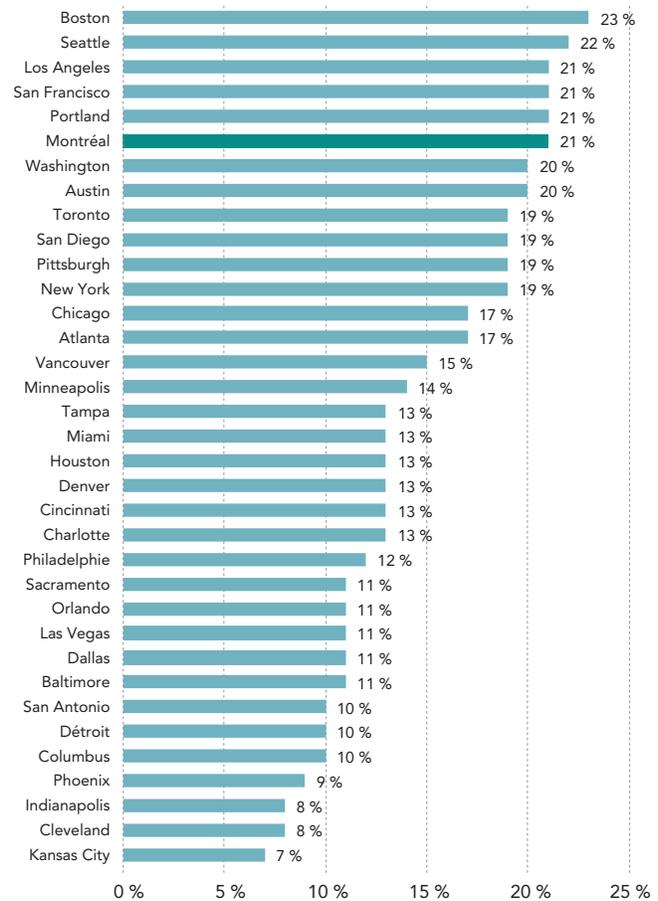


FIGURE 27 — PROPORTION DU TEMPS DE DÉPLACEMENT PASSÉ DANS LA CONGESTION ROUTIÈRE, DÉPLACEMENTS EN HEURES DE POINTE, RÉGIONS MÉTROPOLITAINES, 2017



Source : INRIX Research, 2017 INRIX Traffic Scorecard. Traitement : CMM, 2018.

Source : INRIX Research, 2017 INRIX Traffic Scorecard. Traitement : CMM, 2018.



Objectif

FAVORISER LA MOBILITÉ ACTIVE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Le développement d'aménagements et d'infrastructures voués aux transports actifs (déplacements à pied ou à vélo) pour des fins récréatives et utilitaires est une composante importante d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport. Des réseaux piétonniers et cyclables misant sur la continuité et la connectivité, tout en procurant une accessibilité aux secteurs commerciaux, aux pôles d'emplois, aux pôles récréotouristiques ainsi qu'aux stations de transport en commun, contribuent à diminuer les déplacements en automobile. Les aménagements et infrastructures voués aux

transports actifs jouent un rôle positif en matière de santé publique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En plus de favoriser les déplacements actifs par le développement de quartiers TOD, dont l'aménagement facilite ce type de déplacements, le PMAD mise sur le développement d'un Réseau vélo métropolitain à des fins utilitaires et récréatives permettant d'assurer des liaisons entre les différents secteurs du Grand Montréal, et dont la première composante est le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

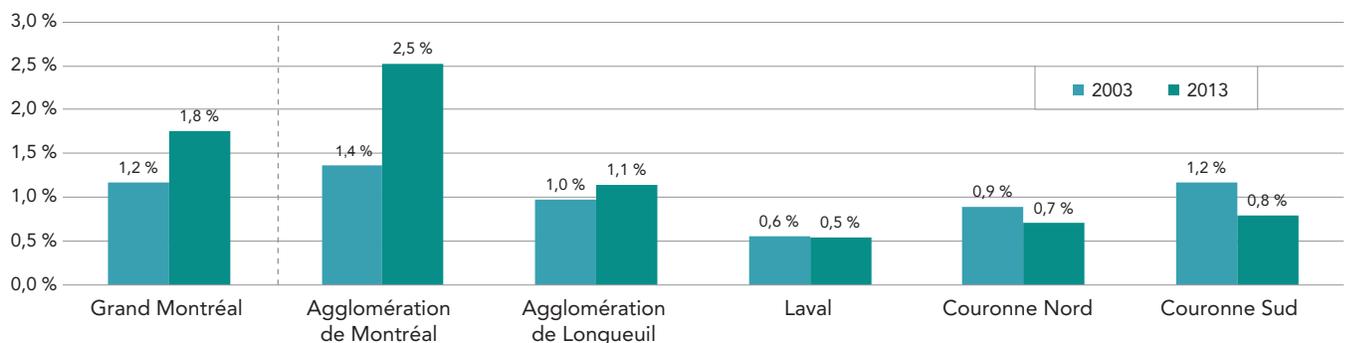
L'augmentation de la part modale du vélo demeure concentrée sur l'île de Montréal

Selon les données des dernières enquêtes origine-destination tenues dans le Grand Montréal, la proportion des déplacements réalisés à vélo sur l'ensemble des déplacements, quel que soit le motif, est passée de 1,2 % à 1,8 % entre l'automne 2003 et l'automne 2013.

Parmi les cinq grands secteurs géographiques de la région, l'agglomération de Montréal est

toutefois le seul secteur à avoir connu une forte augmentation de la part modale du vélo de 2003 à 2013. Dans ce secteur, cette augmentation peut notamment s'expliquer par le développement du réseau cyclable (qui s'étend sur 846 km en 2018) et du réseau de stationnements pour vélos, mais également par la mise en place, depuis 2009, du système de vélos en libre-service BIXI.

FIGURE 28 — PART MODALE DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS À VÉLO DANS LE GRAND MONTRÉAL, SELON LE SECTEUR D'ORIGINE DU DÉPLACEMENT, JOURS OUVRABLES D'AUTOMNE, 2003 ET 2013

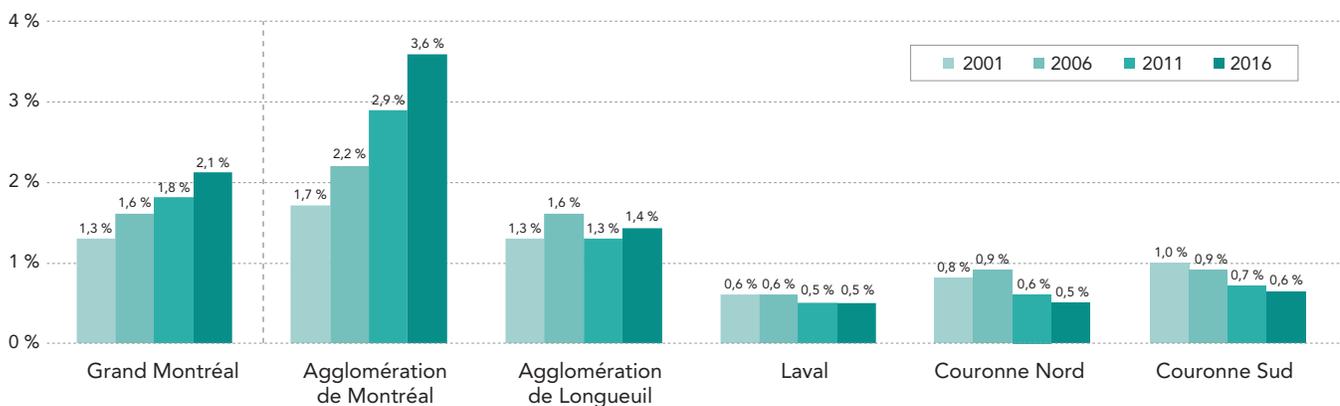


Les données issues des recensements de Statistique Canada portant sur les déplacements domicile-travail montrent des tendances similaires aux données des enquêtes O-D : parmi les cinq grands secteurs géographiques de la région, l'agglomération de Montréal est la seule qui connaît une croissance continue, depuis 2001, de la proportion des navetteurs utilisant le vélo pour se rendre au travail : cette proportion est passée de 1,7 %, en 2001, à 3,6 %, en 2016. Sur

une plus courte période, soit de 2011 à 2016, cette proportion a aussi augmenté dans l'agglomération de Longueuil, mais est demeurée relativement stable à Laval et a diminué dans les couronnes.

À noter qu'un des objectifs du *Plan directeur du Réseau vélo métropolitain*, adopté en 2017, est de faire passer la part des navetteurs utilisant le vélo comme principal mode de transport pour se rendre au travail à 3,8 % d'ici 2031.

FIGURE 29 — PART DES NAVETTEURS UTILISANT LE VÉLO COMME PRINCIPAL MODE DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS, 2001-2016



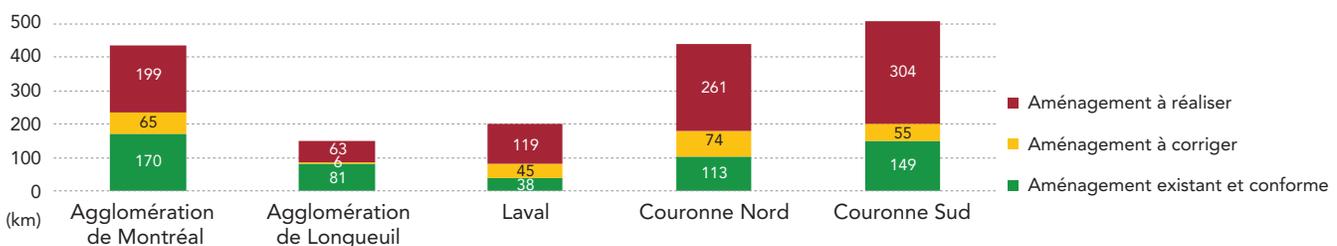
Sources : Statistique Canada, Recensements de la population 2001, 2006 et 2016 et ENM 2011. Traitement : CMM, 2018.

Un Réseau vélo métropolitain dont 32 % du tracé est aménagé et conforme aux normes

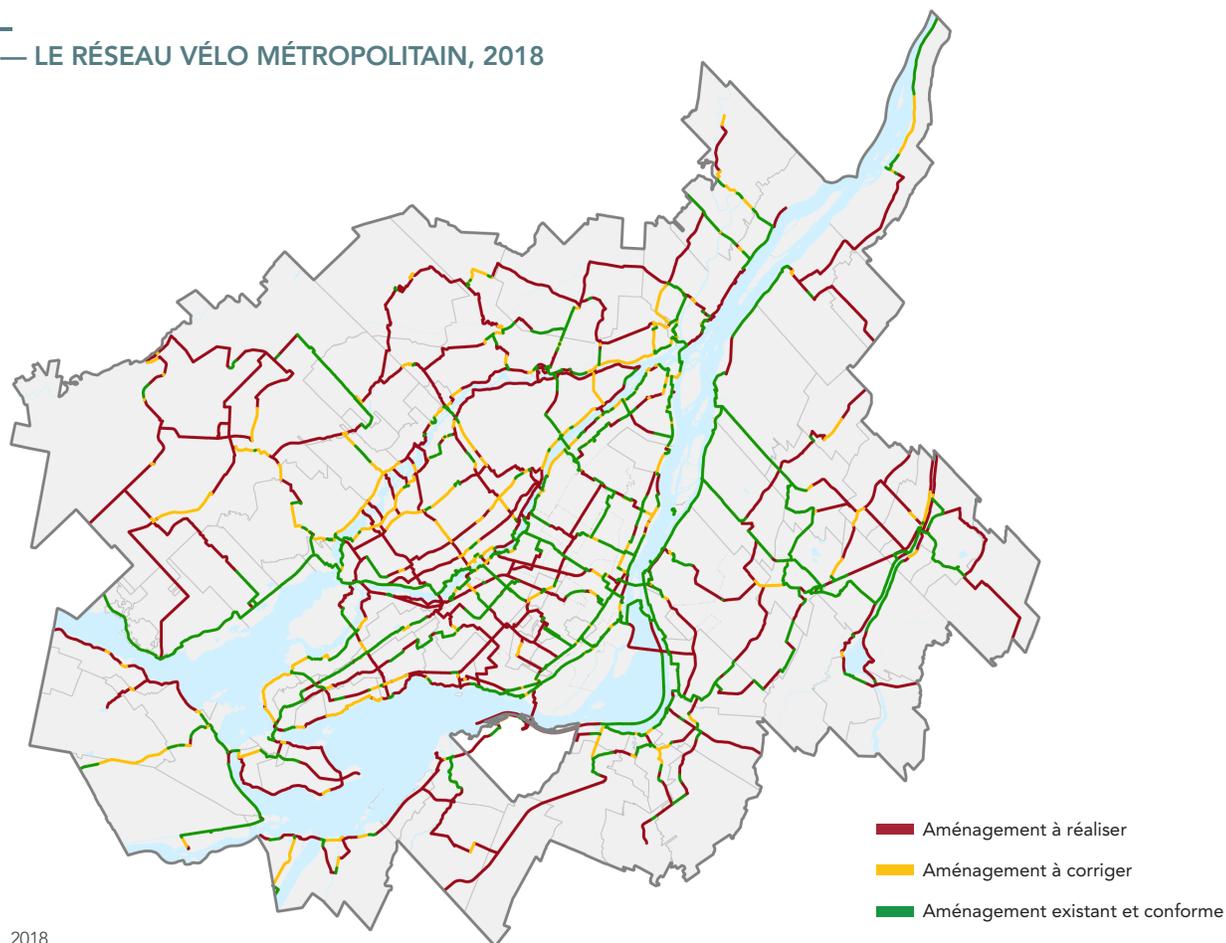
La mise en place d'un Réseau vélo métropolitain est le moyen privilégié par le PMAD pour favoriser la mobilité active dans le Grand Montréal. Ce réseau, dont le plan directeur a été adopté par la CMM en 2017, repose sur le parachèvement et l'amélioration du réseau cyclable existant afin d'assurer la liaison entre les différents secteurs du Grand Montréal et la desserte des atouts du Grand Montréal (aires TOD, pôles d'emploi, pôles récréotouristiques, etc.). En

juin 2018, des 1 741 kilomètres prévus au réseau, 32 % (550 km) étaient déjà aménagés et conformes, 14 % (245 km) étaient aménagés, mais demandaient d'être mis aux normes et 55 % (946 km) n'avaient pas encore été aménagés. Le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire est considéré comme le premier axe complété du Réseau vélo métropolitain. D'une longueur de 143 km, il a été inauguré en septembre 2017 (détails en p. 51).

FIGURE 30 — ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN, CINQ SECTEURS DU GRAND MONTRÉAL, 2018



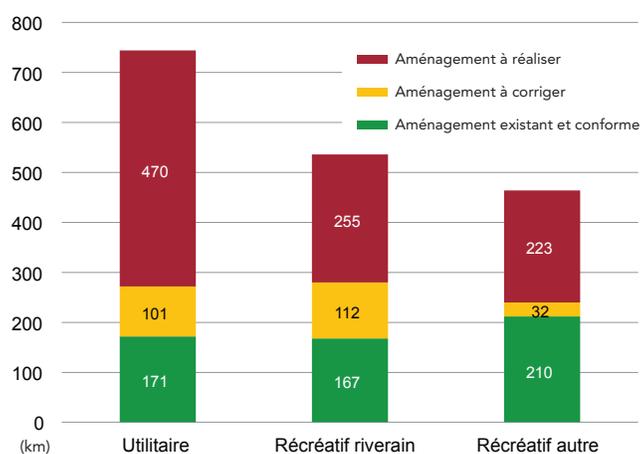
Source : CMM, juin 2018.



Source : CMM, 2018.

Dans le cadre du *Plan directeur du Réseau vélo métropolitain*, les axes du réseau ont été subdivisés en trois grandes catégories en fonction de leurs caractéristiques et de leur localisation : les axes utilitaires, complétés à 23 %, les axes récréatifs riverains, complétés à 31 %, et les autres axes récréatifs, complétés à 45 %.

FIGURE 31 — ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN PAR TYPE D'AXE, 2018



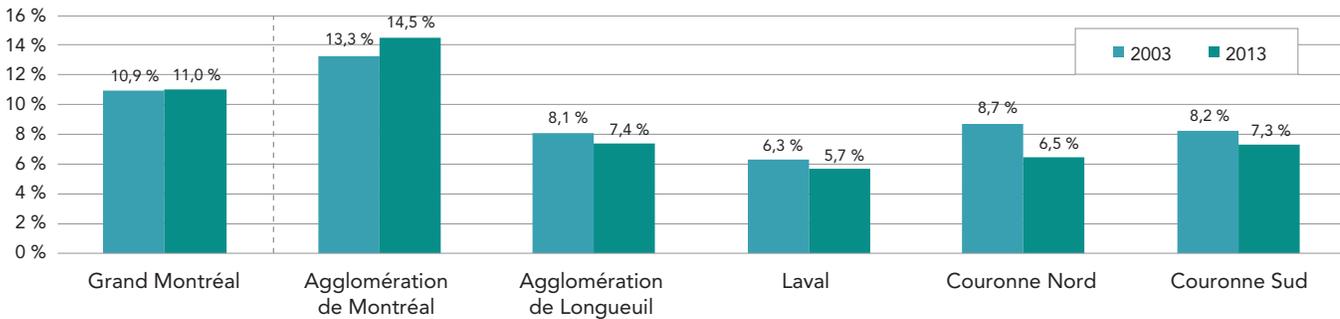
Source: CMM, juin 2018.

À l'extérieur de l'île de Montréal, baisse de la proportion des déplacements effectués à pied

Comme l'indiquent les données des dernières enquêtes origine-destination menées dans le Grand Montréal, de 2003 à 2013, la part des déplacements effectués à pied sur l'ensemble des déplacements, quel que soit le motif de déplacement (travail,

études, loisirs, etc.) est demeuré sensiblement la même, passant de 10,9 % à 11 %. À l'échelle des cinq secteurs géographiques de la région, cette proportion a toutefois baissé partout, à l'exception de l'agglomération de Montréal.

FIGURE 32 — PART MODALE DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS À PIED DANS LE GRAND MONTRÉAL, SELON LE SECTEUR D'ORIGINE DU DÉPLACEMENT, JOURS OUVRABLES D'AUTOMNE 2003 ET 2013

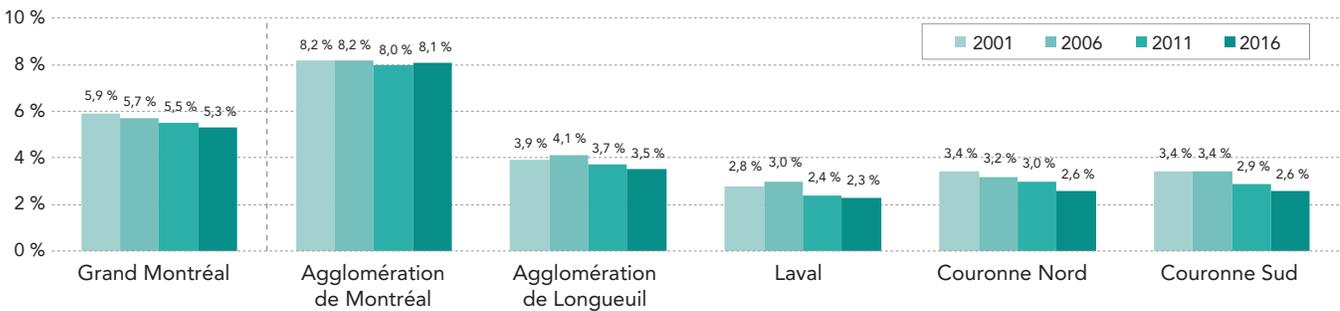


Source : Enquêtes origine-destination 2003 et 2013. Traitement : CMM, 2018.

Les données tirées des recensements de Statistique Canada portant sur les déplacements domicile-travail montrent quant à elles une diminution de la part des navetteurs utilisant principalement la marche pour se rendre au travail.

Cette diminution s'observe dans tous les secteurs du Grand Montréal, à l'exception de l'agglomération de Montréal, où cette proportion est demeurée relativement stable depuis 2001.

FIGURE 33 — PART DES NAVETTEURS AYANT LA MARCHÉ COMME PRINCIPAL MODE DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS, 2001-2016



Sources : Statistique Canada, Recensements de la population 2001, 2006 et 2016 et ENM 2011. Traitement : CMM, 2018.

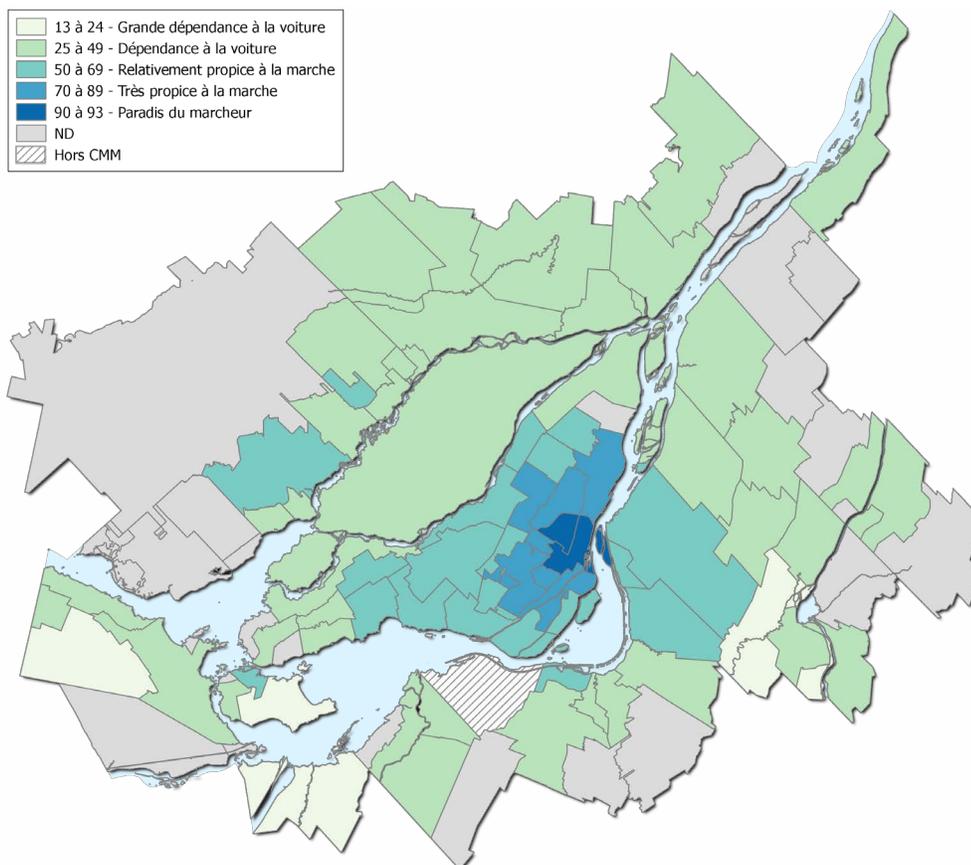
Variations importantes entre les municipalités de la région en matière d'accessibilité piétonnière

En favorisant une utilisation moins intensive de l'automobile, les quartiers et les villes propices au vélo, mais également à la marche, ont des impacts positifs à la fois sur l'environnement et sur la santé des populations. Les caractéristiques qui encouragent la marche comprennent la proximité entre les résidences et les lieux de travail, entre les résidences et certains types de commerces et de services (épiceries, restaurants, cafés, banques, parcs, écoles, garderie, etc.) et un design urbain favorisant la connectivité des rues et l'accès à des trottoirs. En matière d'accessibilité piétonnière, Walk Score est un indice reconnu permettant de classer les villes en fonction de la facilité avec

laquelle les résidents peuvent accomplir leurs courses quotidiennes à pied, sans forcément utiliser leur voiture.

À l'échelle des municipalités du Grand Montréal et des arrondissements de Montréal, on constate des variations importantes en matière d'accessibilité piétonnière. Ainsi, sur l'île de Montréal, la majorité des villes et arrondissements centraux peuvent être qualifiés de très propices à la marche. Les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Ville-Marie sont d'ailleurs qualifiés de « paradis du marcheur » selon la terminologie de Walk Score, avec des indices de 93 et 91, respectivement.

CARTE 6 — INDICE WALK SCORE DES MUNICIPALITÉS DU GRAND MONTRÉAL ET DES ARRONDISSEMENTS DE MONTRÉAL, 2018



Source : Walk Score®, juin 2018. Traitement : CMM, 2018.

Dans les extrémités est et ouest de l'île de Montréal de même qu'à Laval et dans les couronnes, les résidents sont généralement dépendants de leur voiture pour accomplir leurs courses quotidiennes. À l'extérieur de l'île de Montréal, sept municipalités sont toutefois qualifiées, par l'indice Walk Score, de relativement propices à la marche pour effectuer les courses quotidiennes. Il s'agit des municipalités

de Sainte-Thérèse (63), de Saint-Lambert (59), de Longueuil (56), de Brossard (52), de L'Île-Perrot (51), de Saint-Eustache (51) et de Sainte-Catherine (50).

À l'échelle des quartiers, l'aménagement de nouveaux quartiers TOD, qui proposent une mixité des fonctions et des aménagements de qualité renforçant la sécurité des piétons, favoriseront une meilleure accessibilité piétonnière.

Méthodologie de l'indice Walk Score

Afin de mesurer le potentiel piétonnier d'une localité, l'indice Walk Score mesure la distance de marche entre les adresses et un ensemble de commodités ou services (épicerie, restaurants, magasins, cafés, banques, parcs, écoles, bibliothèques et centres de loisirs). Les points sont attribués en fonction de la distance aux commodités pour chaque catégorie. Les commodités situées à moins de 5 minutes à pied (0,25 miles) obtiennent le maximum de points et aucun point n'est attribué aux commodités situées à plus de 30 minutes. À certaines catégories, comme les épicerie et les restaurants, on applique un coefficient de pondération plus élevé pour rendre compte des destinations associées à un plus grand nombre de déplacements à pied.

L'indice Walk Score prend également en compte la convivialité des parcours en analysant la densité de population, la distance entre les îlots parcourus et la densité des intersections.

Source : Walkscore.com

PRINCIPALES ACTIONS ET INITIATIVES RÉALISÉES PAR LA CMM EN APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION 2 DU PMAD

- **Travaux dans le cadre du nouveau mode de gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal**

La *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle institue deux nouvelles organisations supramunicipales, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (RTM), renommé Exo en mai 2018.

La Loi modifie le modèle de gouvernance du transport collectif sur le territoire de la Communauté en distinguant trois paliers de responsabilités : politique (CMM), stratégique (ARTM) et opérationnel (Société de transport de Montréal, Réseau de transport de Longueuil, Société de transport de Laval et Exo.

Dans ce cadre, l'ARTM planifie, développe, soutient et fait la promotion du transport collectif. Exo est chargé d'exploiter le réseau des trains de banlieue sur le territoire de l'ARTM, ainsi que le réseau des autobus et du transport adapté des municipalités des couronnes Nord et Sud.

Quant à la CMM, elle approuve le plan stratégique de développement, le programme des immobilisations et la politique de financement de l'ARTM. Elle approuve également le plan stratégique organisationnel de chacun des quatre exploitants ainsi que le programme des immobilisations d'Exo et de la STM pour la partie afférente au réseau du métro. Enfin, elle approuve les emprunts de plus de cinq ans décrétés par la STM pour le réseau du métro.

Le conseil de la Communauté a également la responsabilité de désigner 8 des 15 membres (5 élus et 3 membres indépendants) du conseil d'administration de l'ARTM, tout comme 3 des 15 membres (le président ainsi que deux administrateurs représentant les usagers) du conseil d'administration d'Exo.

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/transport/dossiers-en-transport/gouvernance/>

-
- **Adoption d'un rapport sur les orientations et attentes de la CMM à l'égard du plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/transport/dossiers-en-transport/attentes-de-la-cmm-en-matiere-de-transport-collectif/>

-
- **Participation aux travaux de l'ARTM pour l'élaboration du plan de stratégie du transport collectif et pour la mise en œuvre du plan des initiatives de développement du TC dans la région métropolitaine**

-
- **Participation à la mise sur pied et aux travaux de Mobilité Montréal**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/transport/dossiers-en-transport/mobilite-montreal>

- **Début des travaux de la commission du transport en vue de présenter des orientations métropolitaines sur la tarification sociale du transport en commun**

Pour obtenir plus de renseignements :

http://cmm.qc.ca/fr/actualites/derniere-nouvelle/tarification-sociale-du-transport-en-commun-la-commission-du-transport-debute-ses-travaux-6601/?utm_source=Liste+de+la+CMM&utm_campaign=3b765c3c44-EMAIL_CAMPAIGN_2018_06_13_02_46&utm_medium=email&utm_term=0_92c89e22c4-3b765c3c44-60810567

-
- **Priorisation 2013 des projets de transport collectif métropolitain**

Pour obtenir plus de renseignements :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20130522_priorisationTC_rapportCommission.pdf

-
- **Identification du Réseau artériel métropolitain**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/fr/champs-intervention/transport/dossiers-en-transport/reseau-arteriel-metropolitain/>

-
- **Aide financière à la conception de l'aménagement de projets novateurs de type TOD qui favorise notamment l'utilisation du transport en commun et les déplacements actifs.**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/dossiers-en-amenagement/quartiers-tod/>

-
- **Adoption du *Plan directeur du Réseau Vélo métropolitain***

À la suite de la dernière tournée de consultation sur le projet de *Plan directeur du Réseau vélo métropolitain* auprès des élus municipaux et régionaux et des professionnels responsables du dossier vélo en juin 2017, la Communauté a adopté le Plan en août 2017. À l'horizon 2031, le Réseau vélo métropolitain totalisera 1 725 km de voies cyclables et se déclinera en 71 axes métropolitains offrant une multitude de trajets selon les origines et les destinations.

Le Réseau vélo métropolitain est le moyen privilégié par le PMAD pour favoriser la mobilité active dans le Grand Montréal. Ce réseau repose sur le parachèvement et l'amélioration du réseau cyclable existant afin d'assurer la liaison entre les différents secteurs du Grand Montréal. Le Réseau vélo métropolitain agira en tant qu'armature à laquelle les réseaux cyclables locaux des municipalités se rattacheront. Des interventions ciblées permettront de lever les principales barrières anthropiques freinant le développement de la pratique du vélo et les aménagements consentis permettront d'offrir des itinéraires agréables et sécuritaires à parcourir.

La mise en place du Réseau vélo métropolitain repose sur un partenariat entre la CMM, les 82 municipalités de la région métropolitaine, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le gouvernement du Québec.



Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/transport/plans-en-transport/plan-directeur-du-reseau-velo-metropolitain/>

- **Inauguration du premier axe du Réseau vélo métropolitain : le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire**

Le 23 janvier 2013, le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal ont annoncé un investissement de 150 M\$ afin d'assurer la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Cinq projets étaient ciblés : le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le Parc-plage du Grand Montréal, le Parc de la rivière des Mille-Îles, le Corridor forestier du mont Saint-Bruno et le Corridor forestier Châteauguay-Léry. Ces projets sont des legs pour le 375^e anniversaire de Montréal.

Depuis le samedi 2 septembre 2017, les citoyens et les touristes peuvent emprunter le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire pour traverser la grande région de Montréal à vélo.

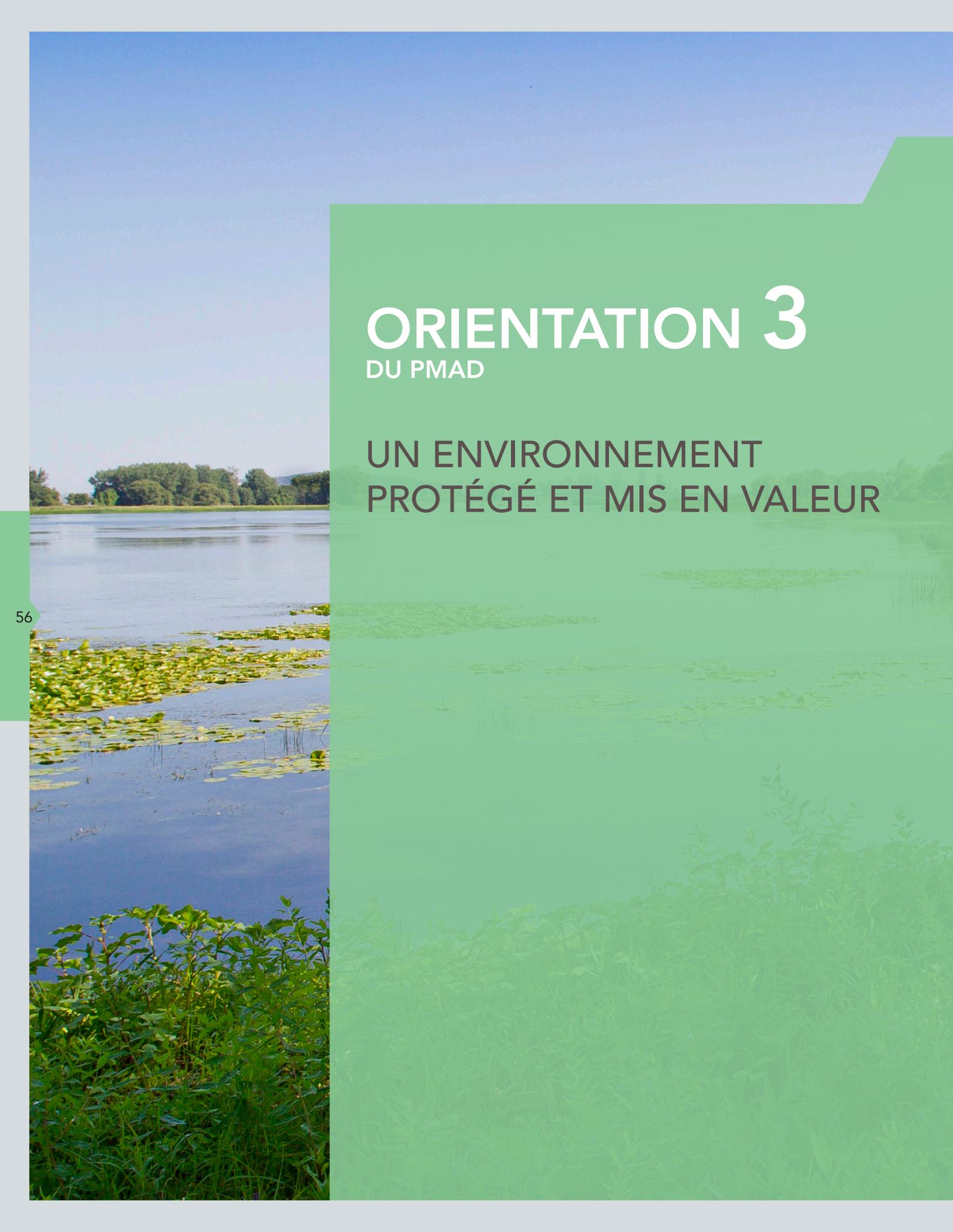
Ce grand projet est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Québec, la Communauté et 17 municipalités du Grand Montréal pour un financement total de 60 M\$. Il constitue l'occasion d'inciter petits et grands à utiliser des moyens de transport actif.



Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/transport/programmes-et-reglements-en-transport/sentier-oka-mont-saint-hilaire/presentation-du-sentier>

- **Participation à la réalisation de l'Enquête origine-destination 2018**



ORIENTATION 3

DU PMAD

UN ENVIRONNEMENT
PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR



Le Grand Montréal dispose d'un riche patrimoine naturel et bâti ainsi que des paysages emblématiques qui sont un atout important pour la qualité de vie de la population et l'attractivité de la région. À cet égard, le PMAD présente différents objectifs de protection et de mise en valeur des espaces naturels, patrimoniaux et paysagers.

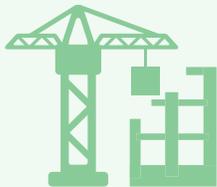
L'une des principales cibles du PMAD est de porter à 17 % la superficie des milieux naturels protégés sur le territoire de la CMM. Afin de favoriser la biodiversité de la région, le plan d'action du PMAD énonce quant à lui la volonté d'augmenter le couvert forestier du territoire pour tendre vers l'objectif de 30 %. Le PMAD présente également différentes mesures de protection des rives, du littoral, des milieux humides, des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain, qui doivent être intégrées dans les outils de planification régionaux ou locaux.

En matière de mise en valeur des espaces naturels, patrimoniaux et paysagers, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour de la Trame verte et bleue.

ORIENTATION 3 : UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR

SOMMAIRE DU SUIVI

CIBLES CLÉS DU PMAD EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 3



CIBLE CLÉ

Protéger 17 %
du territoire du
Grand Montréal
D'ICI 2031

BILAN

De 2012 à 2018, diminution de la superficie aquatique protégée, mais augmentation de la superficie protégée en milieu terrestre.

Globalement, la part de la superficie totale protégée reste stable, à 10 %.

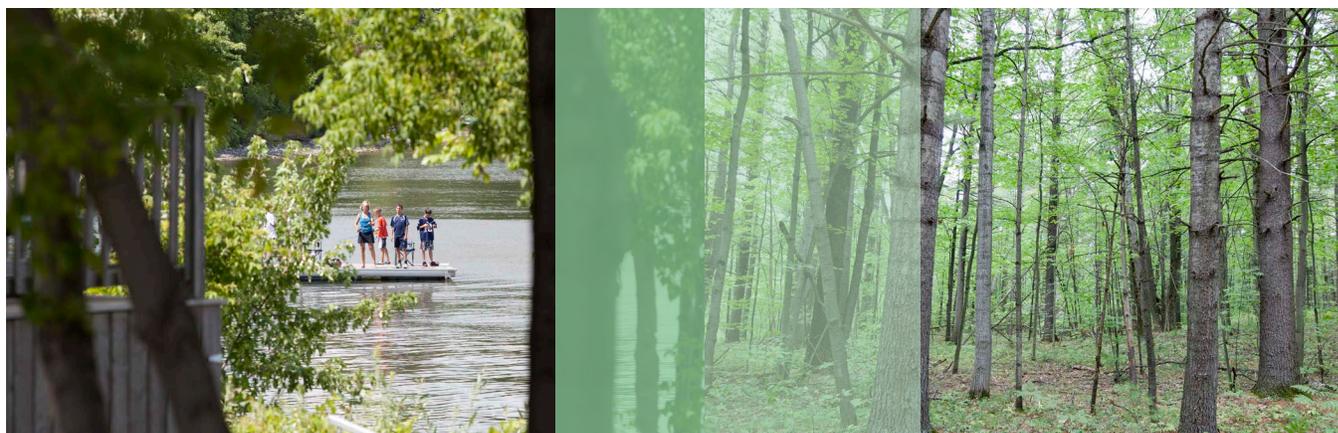


CIBLE CLÉ

Porter à
30 % le couvert
forestier du Grand
Montréal
D'ICI 2031

BILAN

De 2011 à 2015, la proportion de la superficie terrestre en couvert forestier est passée de 20,4 % à 21,0 %.





AUTRES CONSTATS

10 % du territoire du Grand Montréal est en aires protégées



Augmentation de **886 ha d'aires protégées terrestres** depuis l'entrée en vigueur du PMAD

309 ha protégés par les projets d'acquisition de la CMM depuis l'entrée en vigueur du PMAD

21 % de la superficie terrestre du Grand Montréal est considérée sous couvert forestier



49 projets de mise en valeur réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de la Trame verte et bleue depuis l'entrée en vigueur du PMAD dont :

5 projets de plages et de zones de baignade



26 projets de parcs riverains

ORIENTATION 3 : UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR



Objectif

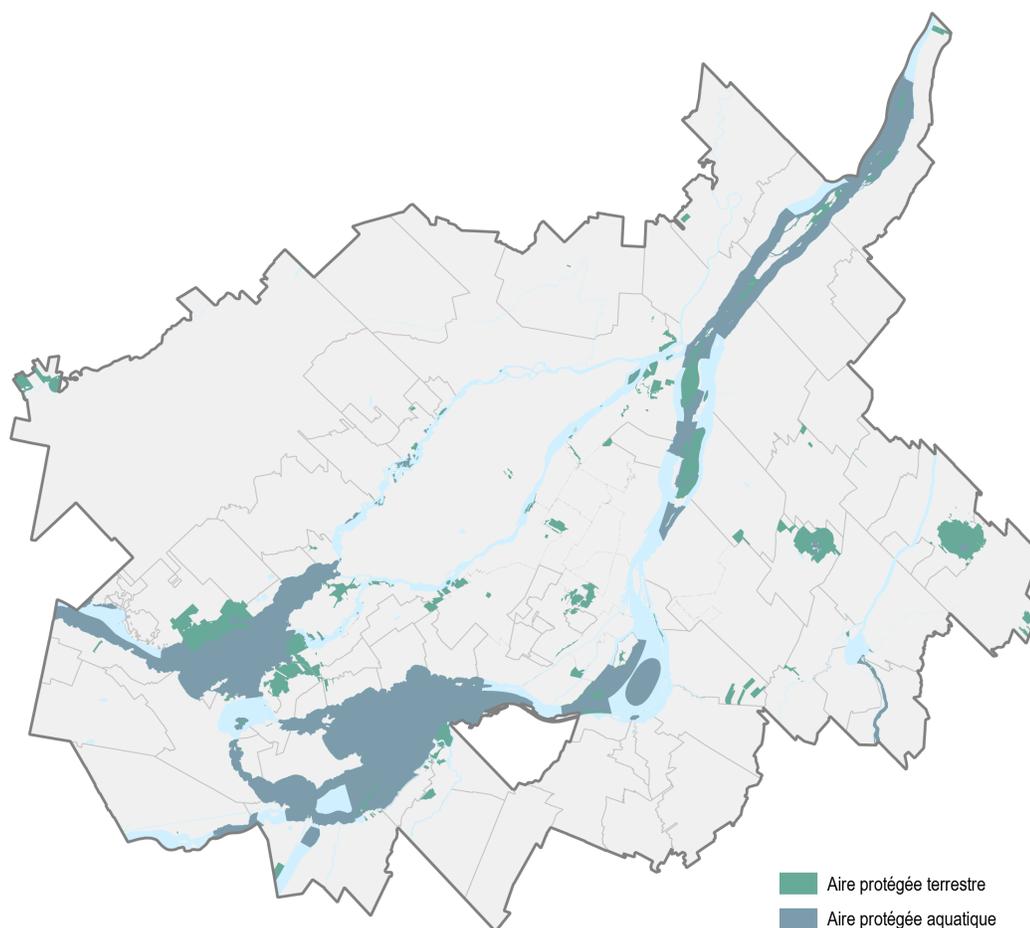
PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS DU GRAND MONTRÉAL

Afin d'atteindre l'objectif de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal, de même que de porter à 30 % la proportion de la superficie terrestre en couvert forestier, la Communauté compte sur des initiatives des différents paliers gouvernementaux et de la société civile. Parmi celles-ci, la Communauté compte sur l'acquisition et la conservation d'espaces naturels financées dans le cadre de son *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la*

Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés.

La Communauté compte également sur l'intégration des critères de protection du PMAD dans les outils de planification régionaux et municipaux, notamment en ce qui concerne la protection du couvert forestier compris dans les bois et les corridors forestiers métropolitains.

CARTE 7 — AIRES PROTÉGÉES DU GRAND MONTRÉAL, 2018



10 % du territoire du Grand Montréal en aires protégées

Selon les données compilées par la CMM à partir des différents répertoires de milieux protégés du Grand Montréal, la superficie totale des aires protégées dans le Grand Montréal se chiffre à 43 860 ha, ce qui représente 10,0 % de la superficie totale de la région.

Près des trois quarts (73 %) de la superficie des aires protégées se retrouvent en milieu aquatique. Ces aires protégées sont des aires de concentration d'oiseaux aquatiques et des habitats du rat musqué, soit deux types d'habitats fauniques visés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Augmentation de 886 ha d'aires protégées terrestres depuis 2012

De façon globale, la superficie des aires protégées a augmenté de 220 ha depuis l'entrée en vigueur du PMAD, passant de 43 640 ha, en 2012, à 43 860 ha, en 2018. Cette croissance relativement modeste (+0,5 %) masque toutefois des évolutions différentes selon la localisation des aires protégées (en milieu aquatique ou terrestre).

La superficie des aires protégées aquatiques a diminué de 666 ha (-2,0 %), à la suite du retrait de 438 ha d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques et de 228 ha d'habitats du rat musqué du Registre des aires protégées du gouvernement

du Québec. L'intégration au Registre de ce type d'espaces aquatiques est influencée par la concentration des espèces animales visées lors des inventaires fauniques réalisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Les aires protégées terrestres protègent des espaces vulnérables contre le développement, en particulier en région métropolitaine. Depuis 2012, la superficie des aires protégées en milieu terrestre a augmenté de 886 ha, ce qui représente une augmentation de 8 %.

FIGURE 34 — AIRES PROTÉGÉES DU GRAND MONTRÉAL, 2012 ET 2018

Aire protégée	Domaine	2012	2018	Différence
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (habitat faunique)	Aquatique	32 087	31 648	-438
Habitat du rat musqué (habitat faunique)	Aquatique	414	187	-228
Parc national	Terrestre	3 765	4 059	294
Réserve naturelle reconnue	Terrestre	1 280	1 714	434
Refuge d'oiseaux migrateurs	Terrestre	1 276	1 276	0
Réserve nationale de faune	Terrestre	491	491	0
Réserve écologique	Terrestre	107	107	0
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	Terrestre	43	43	0
Refuge faunique	Terrestre	251	25	-225
Milieu naturel de conservation volontaire	Terrestre	3 927	4 310	383
Total		43 640	43 860	220



Sources : MDDELCC, *Registre des aires protégées* au 31 décembre 2011 et 2017 ; Réseau de milieux naturels protégés (RMN), *Répertoire des milieux naturels protégés du Québec*, en date de mars 2018 ; Ville de Montréal, *Milieu naturel intérieur protégé*, 2018 ; MDELCC, *Liste des réserves naturelles reconnues*, en date de mai 2018.

C'est l'ajout de nouvelles réserves naturelles, ou l'agrandissement de certaines d'entre elles, qui a le plus contribué à l'augmentation de la superficie des aires protégées terrestres dans la région depuis 2012 (voir figure 34). Leur superficie est passée de 1 280 ha à 1 714 ha pour une augmentation de 434 ha. Parmi les autres principaux ajouts d'aires protégées, il y a eu, en 2013, l'agrandissement d'environ 300 ha du parc national du Mont-Saint-Bruno et l'ajout de nombreux milieux naturels de conservation

volontaire. L'augmentation de 2012 à 2018 pour cette dernière catégorie de milieux protégés s'est chiffrée à 383 ha, dont un peu plus de 200 ha s'explique non pas par un ajout réel de superficie protégée, mais par un changement de catégorie d'aire protégée du refuge faunique de Marguerite-D'Youville, à Châteauguay. En 2011, celui-ci était classé comme refuge faunique dans le Registre des aires protégées du gouvernement du Québec.

TABLEAU 5 — AJOUTS DE SUPERFICIES EN RÉSERVES NATURELLES RECONNUES DU GRAND MONTRÉAL, 2012 À 2018

Date	Nom	Superficie (ha)	Municipalité	Propriété
2012	Réserve naturelle du Boisé-Du Tremblay	74,6	Boucherville	Nature-Action Québec
	Réserve naturelle du Boisé-Papineau	2,0	Laval	Association pour la conservation du bois Papineau
2013	Réserve naturelle du Bois-de-Brossard	230,1	Brossard	Nature-Action Québec
	Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire	34,3	Mont-Saint-Hilaire	Ville de Mont-Saint-Hilaire
	Réserve naturelle de la Forêt-du-Grand-Coteau	12,3	Rosemère	Société canadienne pour la conservation de la nature
	Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine	8,1	Deux-Montagnes	Ville de Deux-Montagnes
2014	Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire – Parcelle Therrien, Fontaine, Chabot, Courcy, Blakeney	25,5	Saint-Jean-Baptiste	Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire
	Réserve naturelle North River Farm	9,6	Mirabel	Conservation de la Nature – Québec
	Réserve naturelle de la Coulée-des-Érables	5,3	Saint-Mathieu-de-Beloeil	Alain Borduas
	Réserve naturelle du Père-Louis-Trempe	1,0	Westmount	Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
2015	Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire	13,2	Mont-Saint-Hilaire	Conservation de la nature – Canada
	Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire	7,5	Mont-Saint-Hilaire	Conservation de la Nature – Québec
	Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire	2,3	Saint-Jean-Baptiste	Conservation de la nature – Canada
	Réserve naturelle du Boisé-Du Tremblay – Secteur des Bécasses	11,8	Boucherville	Nature-Action Québec
	Réserve naturelle Namasté	10,9	Sainte-Julie	Diane Nadeau
	Réserve naturelle du Mont-Saint-Bruno	8,0	Sainte-Julie	Nature-Action Québec
	Réserve naturelle de l'Académie-des-Sacrés-Cœurs	5,1	Saint-Bruno-de-Montarville	Pensionnat des Sacrés-Cœurs
2017	Réserve naturelle Boisé-Tailhandier	7,3	Saint-Bruno-de-Montarville	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Note : 35 hectares des ajouts de superficies en réserves naturelles reconnues entre 2012-2018 ont été comptabilisés sous un autre statut que "réserves naturelles reconnues" dans le Registre des aires protégées du Québec.

Source : MDDELCC, *Liste des réserves naturelles reconnues*, en date de mai 2018. Traitement : CMM, 2018.

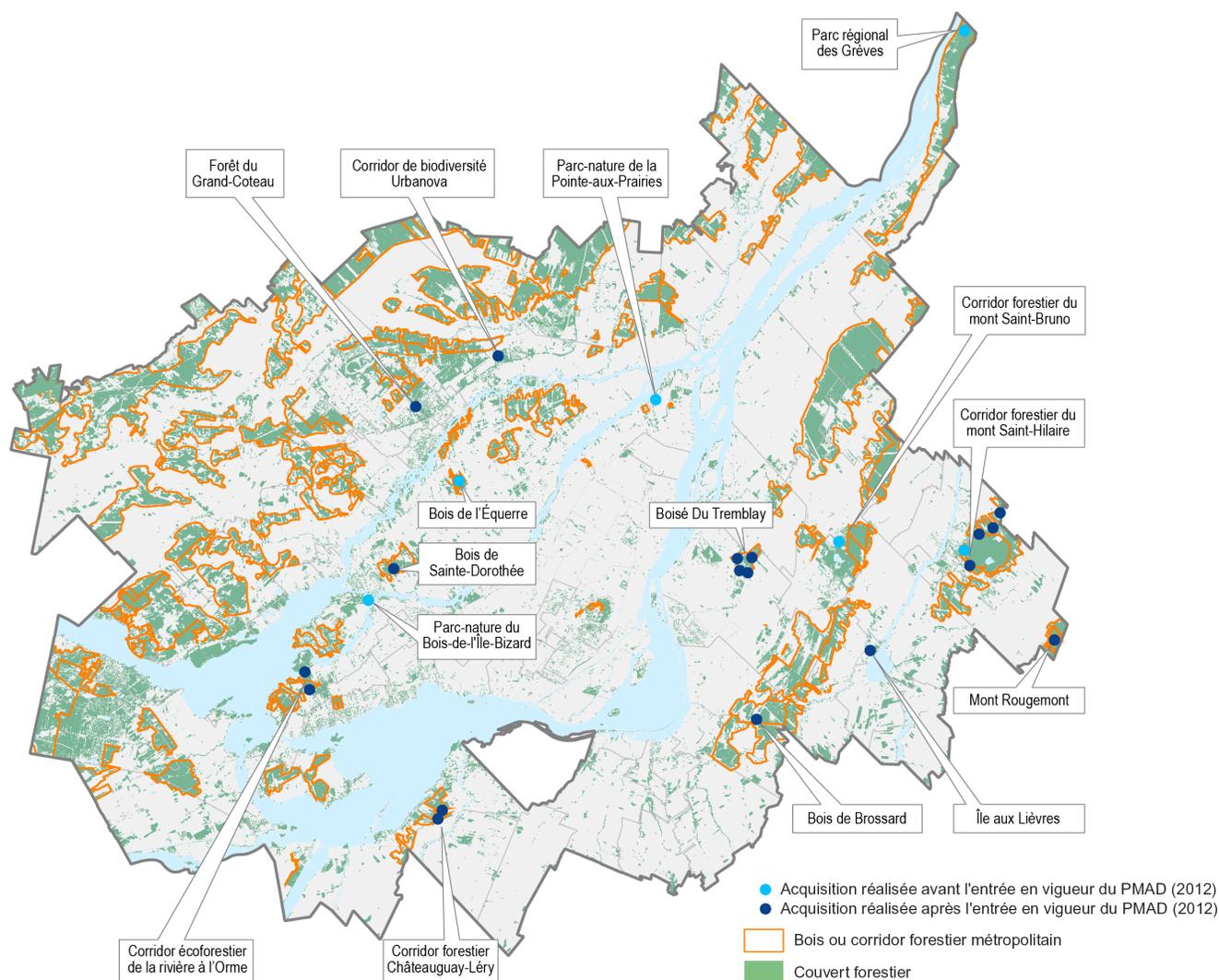
Depuis, 2012, 309 ha ont été protégés grâce à des projets d'acquisition appuyés financièrement par la CMM

La CMM a mis sur pied plusieurs programmes d'aide financière qui visent notamment la protection des milieux naturels et favorisent l'augmentation de la superficie protégée dans la région. Parmi ces programmes, deux sont actuellement actifs. Il s'agit du *Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés* et du *Programme d'aide financière pour les*

projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

Depuis l'entrée en vigueur du PMAD, les programmes d'acquisition de la CMM ont contribué à acquérir 309 ha de milieux naturels à des fins de conservation. Ces projets représentent une aide financière d'un peu plus de 5 M\$.

CARTE 8 — PROJETS D'ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS FINANCÉS PAR LA CMM



Source : CMM, juin 2018

TABLEAU 6 — PROJETS D'ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS FINANCÉS PAR LA CMM DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PMAD (2012)

Date	Localisation	Superficie (ha)	Municipalité	Partenaires
2012	Corridor forestier du mont Saint-Hilaire Lot 1 816 629	4,11	Mont-Saint-Hilaire	CMM / Ville de Mont-Saint-Hilaire
	Mont Rougemont Lots 4 148 910 et 4 148 954			
2013	Boisé du Tremblay Lot 4 920 962	0,15	Longueuil	CMM / Ville de Longueuil / Nature-Action Québec
	Boisé du Tremblay Lots 4 920 959, 4 920 982, 4 920 988, 4 921 271, 4 921 604 et 4 921 605			
2014	Corridor forestier Châteauguay-Léry Lots 219-107 et 219-108	5,2	Châteauguay	CMM / Ville de Châteauguay / Gouvernement du Québec / Nature-Action Québec / Conservation de la nature – Canada
	Corridor forestier Châteauguay-Léry Lot p-212			
	Boisé du Tremblay Lots 2 510 145 et 2 510 147	13,36	Boucherville	CMM / Ville de Boucherville / Nature-Action Québec
	Boisé du Tremblay Lots 2 510 145 et 2 510 147			
2015	Boisé du Tremblay Lot 2 585 359	3,87	Lorraine	CMM / Ville de Lorraine
	Forêt du Grand Coteau Lots 5 537 131, 5 537 135 et 5 537 136			
	Corridor de biodiversité Urbanova Lots 2 921 867 et 3 358 441	37,74	Montréal	CMM / Ville de Montréal
	Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme Lots 1 977 297, 1 987 991 et 1 978 993			
	Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme Lots 4 430 314, 4 430 315 et 4 460 081	5,24	Mont-Saint-Hilaire	CMM / Ville de Mont-Saint-Hilaire
	Corridor forestier du mont Saint-Hilaire Lot 1 816 978			
	2017	Bois de Brossard Lot 2 702 192	24,09	Laval
Bois de Sainte-Dorothée Lots 1 716 426, 1 176 428, 2 017 436, 4 802 792 et 4 802 794		10,36		
2018	Île aux Lièvres Lot 2 599 773	14,84	Mont-Saint-Hilaire	CMM / Ville de Mont-Saint-Hilaire / Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire
	Corridor forestier du mont Saint-Hilaire Lot 1 818 977			
	Corridor forestier du mont Saint-Hilaire Lot 1 818 250			
Total		308,5		

Source : CMM, juin 2018.

Encadré - Les milieux naturels d'intérêt métropolitain situés à l'extérieur des aires protégées reconnues

Dans le Grand Montréal, différents territoires jouissent de certaines mesures de conservation sans toutefois répondre aux critères du Registre des aires protégées du gouvernement du Québec, du Répertoire des milieux naturels protégés du Québec du RNM ou du Répertoire des milieux naturels protégés de Montréal.

Parmi ces territoires, on peut penser au couvert forestier compris dans les bois et les corridors forestiers métropolitains identifiés dans le PMAD. En effet, le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations d'identifier les usages compatibles à la protection, tels que l'agriculture, le récréotourisme, l'habitation de faible densité, les parcs et la conservation – qui permettent de conserver la diversité biologique, le couvert forestier et les fonctionnalités écologiques des bois et des corridors forestiers métropolitains – et d'adopter des mesures régissant l'abattage d'arbres selon les usages permis.

En collaboration avec ses partenaires, la Communauté a également amorcé des travaux visant à inventorier les milieux humides et les milieux naturels d'intérêt métropolitain, tels que les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats d'espèces en situation précaire, et déterminera les mesures réglementaires à privilégier pour leur protection et leur mise en valeur. D'ici la fin de 2018, la Commission de l'environnement devrait compléter son mandat qui consiste à proposer un Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté.

21 % de la superficie terrestre du Grand Montréal en couvert forestier

La présence d'arbres et de bois dans les villes et les grandes régions métropolitaines engendre des bénéfices importants sur un ensemble de dimensions, que l'on pense à leurs impacts positifs sur la qualité de l'air, sur la gestion des eaux pluviales, sur le maintien de la biodiversité et, grâce à l'ombre qu'ils procurent, sur les économies d'énergie ainsi que la réduction des îlots de chaleur.

Selon les données récentes calculées par la CMM pour l'année 2015, la canopée du Grand Montréal, qui englobe tous les arbres de 3 m et plus en milieu naturel ou anthropique (parcs aménagés, vergers, arbres de rue, etc.), représentait 25,6 % de la superficie terrestre de la région.

La canopée du Grand Montréal est composée d'arbres plus ou moins isolés, mais également de massifs boisés plus imposants, définis comme étant le couvert forestier du Grand Montréal⁵. Ce couvert

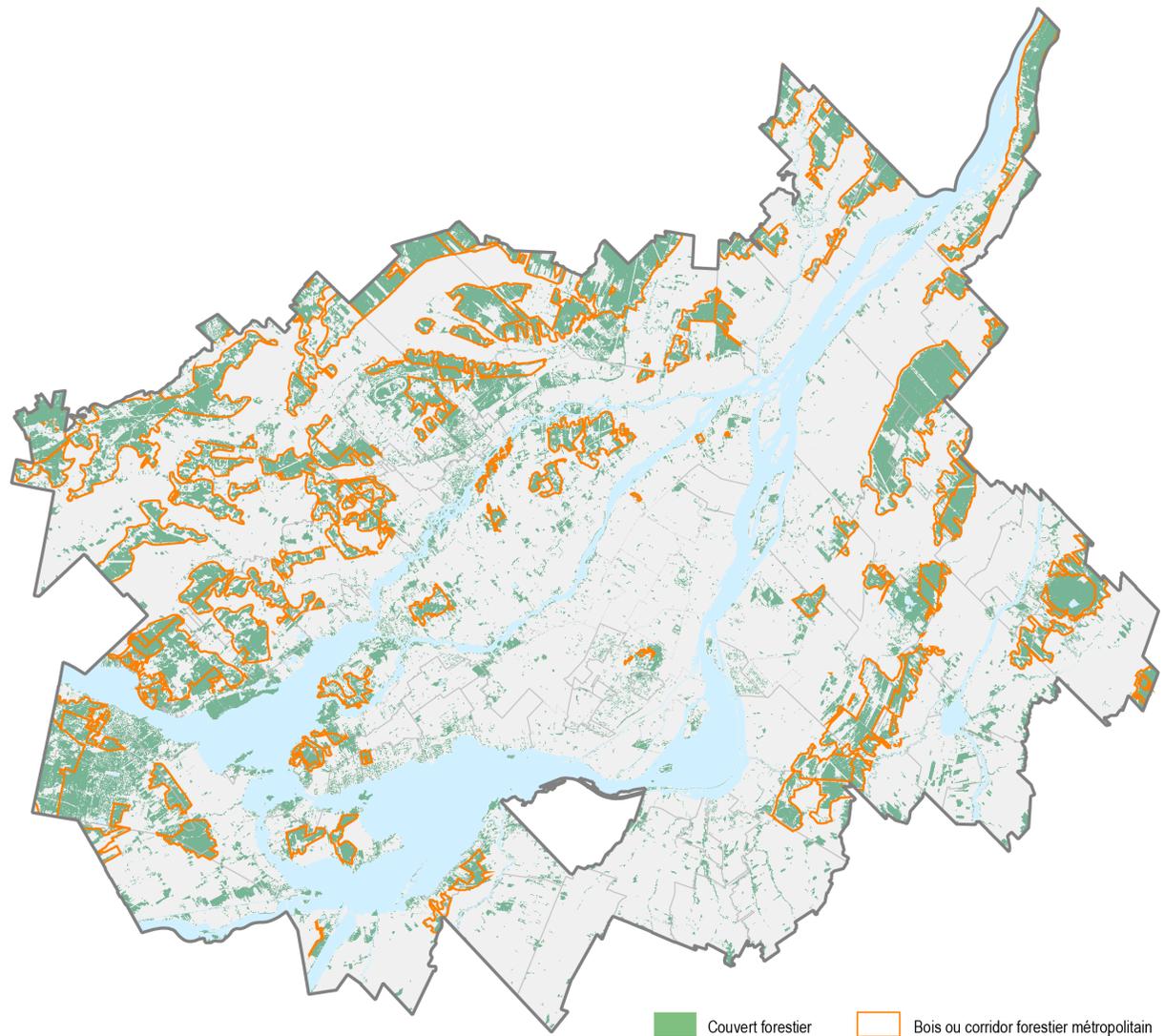
forestier représente 82 % de la superficie de la canopée de la région. Dans le cadre du PMAD et de son plan d'action 2012-2017, la Communauté a énoncé la volonté de tendre vers l'objectif de 30 % de couvert forestier d'ici 2031. De 2011 à 2015, la proportion du couvert forestier par rapport à la superficie terrestre de la région est passée de 20,4 % à 21,0 %⁶.

Le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations de protéger le couvert forestier dans les bois et les corridors forestiers métropolitains. Des 80 719 ha de couvert forestier, 42 243 ha se trouvent dans les bois et les corridors forestiers métropolitains. De cette superficie, 40 880 ha sont localisés hors des aires protégées de la région, mais sont assujettis à des mesures réglementaires visant à interdire ou à régir l'abattage d'arbres.

⁵ Le PMAD définit le couvert forestier comme des espaces boisés d'un demi-hectare et plus.

⁶ Ces données ont été calculées grâce à une nouvelle méthodologie automatisée mise en place par la CMM afin de mesurer et de suivre dans le temps la superficie de la canopée et du couvert forestier du Grand Montréal. Elles ne peuvent être comparées aux données du couvert forestier 2009 présentées dans le PMAD.

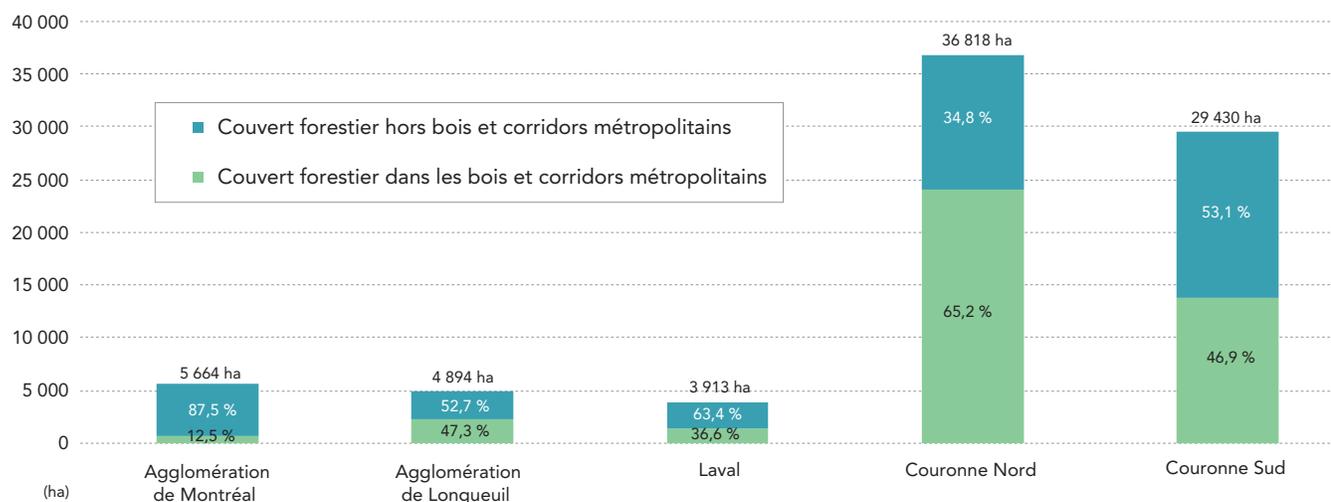
CARTE 9 — COUVERT FORESTIER DU GRAND MONTRÉAL, 2015



Source : CMM, 2018.

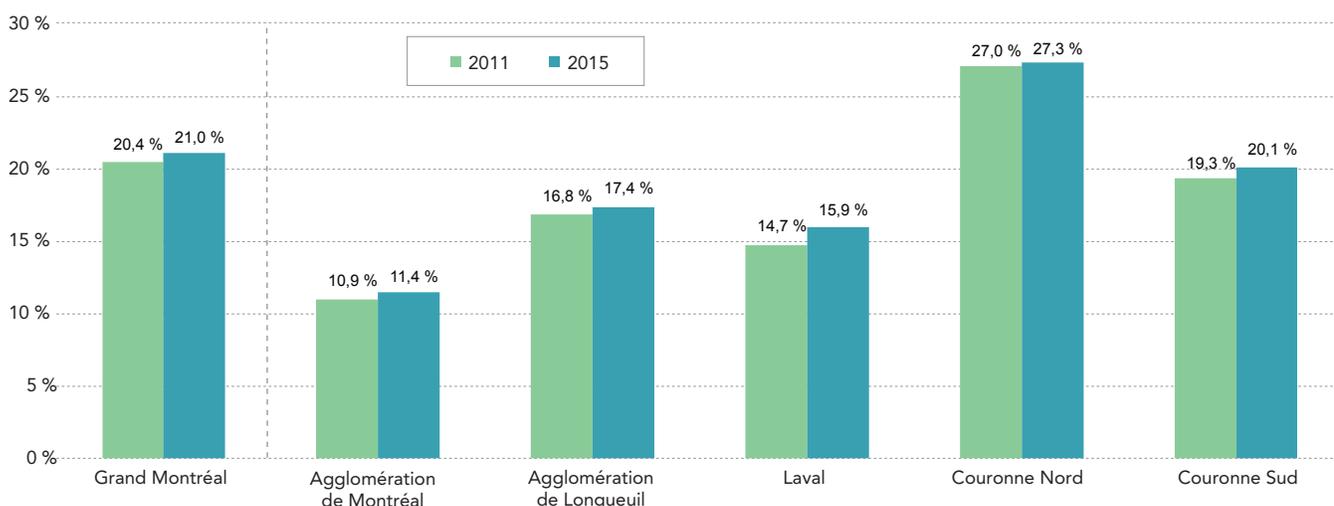
À l'échelle des cinq secteurs du Grand Montréal, c'est la couronne Nord qui présente la plus importante superficie de couvert forestier, avec 36 818 ha, suivie de la couronne Sud, avec 29 430 ha. Le couvert forestier des agglomérations de Montréal, de Longueuil et de la ville de Laval s'étend sur 14 471 ha. Un peu plus de la moitié

(52,3 %) du couvert forestier du Grand Montréal se situe dans les bois et les corridors forestiers métropolitains. Toutefois, cette proportion varie de façon importante d'un secteur à l'autre, passant de 65,2 % dans la couronne Nord, à 12,5 % dans l'agglomération de Montréal.

FIGURE 35 — SUPERFICIE DU COUVERT FORESTIER, CINQ SECTEURS DU GRAND MONTRÉAL, 2015


Source : CMM, 2018.

De 2011 à 2015, la part du couvert forestier a augmenté dans chacun des cinq secteurs du Grand Montréal. Ces augmentations globales du couvert forestier résultent de gains plus importants que les pertes. Les gains s'expliquent par la croissance d'arbres, tant en hauteur qu'en largeur. Ainsi, plusieurs arbres non répertoriés dans le couvert forestier de 2011 en raison de leur petite taille ont pu être répertoriés en 2015 si leur hauteur atteignait alors 3 mètres. D'autres arbres situés en bordure des espaces boisés et déjà considérés en 2011 ont pu voir leur cime s'élargir entre 2011 et 2015. En ce qui concerne les pertes, elles ont été principalement causées par l'urbanisation, mais également par des ravageurs, tels que l'agrile du frêne.

FIGURE 36 — PROPORTION DU COUVERT FORESTIER SUR LA SUPERFICIE TERRESTRE TOTALE, GRAND MONTRÉAL ET SES CINQ SECTEURS, 2011 ET 2015


Source : CMM, 2018.

ORIENTATION 3 : UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR



Objectif

METTRE EN VALEUR LE MILIEU NATUREL, LE MILIEU BÂTI ET LES PAYSAGES DANS UNE PERSPECTIVE INTÉGRÉE ET GLOBALE À DES FINS RÉCRÉOTOURISTIQUES

Le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue.

La mise en place de cette trame s'appuie sur le développement de projets de protection et d'acquisition de milieux naturels, mais également de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages.

49 projets de mise en valeur de la Trame verte et bleue depuis l'entrée en vigueur du PMAD

Pour la mise en valeur de la Trame verte et bleue, deux programmes d'aide financière de la CMM sont actuellement disponibles, soit le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, adopté en 2013, et le *Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal* (Fonds bleu), dont la dernière itération date de 2014.

Au total, depuis l'entrée en vigueur du PMAD, 49 projets de mise en valeur de la Trame verte et bleue ont été réalisés ou sont en cours de réalisation grâce à l'aide financière provenant de ces 2 programmes de la CMM. Ces projets, qui représentent une aide financière d'environ 50 M\$, regroupent :

- **Des parcs riverains.** Ceux-ci peuvent notamment avoir été dotés de nouveaux sentiers, de mobiliers urbains ou de bâtiment d'accueil. On dénombre également la mise en place de 4 nouvelles rampes de mise à l'eau et de 8 nouveaux quais. De plus, 18 berges ont été réhabilitées ou stabilisées.
- **Des sites de découverte et d'observation.** Ces projets incluent la mise en place de 9 belvédères et de 3 aménagements fauniques.
- **Des plages et zones de baignade.** Ces projets, pour la plupart en cours de planification ou de

réalisation, comprennent l'aménagement de 3 plages (le parc-plage au parc Saint-Laurent de Repentigny, la plage de Verdun et la plage de l'Est) et deux zones de baignade / sport nautique (le Bain portuaire, dans le Vieux-Port de Montréal, et les Vagues éternelles, dans le secteur du parc des Rapides, à LaSalle).

- **Des sentiers pédestres, cyclistes et multifonctionnels.** On dénombre notamment 14 nouveaux aménagements cyclables, 6 haltes cyclables ainsi que 27 aménagements de sentiers pédestres. De plus, 11 passerelles et 9 places publiques ont également été aménagées.

Dans les différents projets réalisés ou en cours, on retrouve également des travaux de plantations (pour 34 projets), des bâtiments d'accueil (pour 8 projets), des espaces de camping (pour 1 projet) et des travaux d'archéologie (pour 1 projet).

Rappelons que ces 49 projets s'ajoutent à celui du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, qui vise notamment à mettre en valeur la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Inauguré en septembre 2017, ce sentier est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Québec, la CMM et les 17 municipalités traversées par le sentier (voir p.51).

Encadré – Les plages du Grand Montréal

L'accessibilité aux rives et aux plans d'eau est un important volet de la démarche de création d'une Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

Traversé par le fleuve Saint-Laurent et par plusieurs autres plans d'eau d'importance, le Grand Montréal forme un immense archipel dont les berges possèdent un fort potentiel de mise en valeur.

Partout dans le monde, on assiste actuellement à une réappropriation des berges notamment par l'aménagement de plages urbaines ou périurbaines.

C'est notamment le cas dans le Grand Montréal, qui regroupe actuellement sept plages publiques proposant des activités de baignade :

- le parc national d'Oka (Oka);
- la plage municipale de la Sablière (Sainte-Marthe-sur-le-Lac);

- le parc-Nature du Cap Saint-Jacques (Montréal);
- le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (Montréal);
- la plage Jean-Doré (Montréal);
- le RécréoParc (Sainte-Catherine);
- la plage municipale de Longueuil (Longueuil).

D'autres plages disposent d'une offre de service similaire, tout en excluant la baignade. C'est le cas de :

- la plage de l'horloge (Montréal)
- le parc-plage du parc Saint-Laurent (Repentigny)

De plus, deux plages sont actuellement en cours de réalisation dans la région, soit :

- la plage de Verdun (Montréal)
- la plage de l'Est (Montréal)

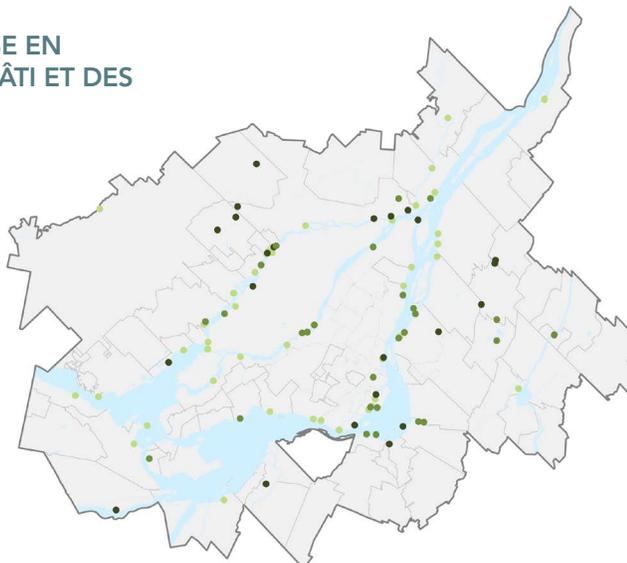


Aménagement de la plage de Verdun, arrondissement Verdun.

CARTE 10 — PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, DU PATRIMOINE BÂTI ET DES PAYSAGES FINANCÉS PAR LA CMM*

Projet d'aménagement et de mise en valeur

- Réalisé avant le PMAD
- Réalisé après le PMAD
- En cours de réalisation



* Projets financés par le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* et le *Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds bleu)*.

Source : CMM, juin 2018.

TABLEAU 7 — PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE FINANCÉS PAR LA CMM DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PMAD (2012)*

LES PROJETS BLEUS

Parcs riverains

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Aménagement de parc Zotique-Saint-Jean	–	Montréal	2012
Aménagement du parc Bellevue	–	Pincourt	2012
Aménagement du parc de conservation de la Rivière-Saint-Jacques	–	La Prairie	2012
Stabilisation de la rive de la pointe sud de l'île des Soeurs	–	Montréal	2012
Aménagement de la digue du RécréoParc	–	Sainte-Catherine	2012
Aménagement du parc de la Merci	–	Montréal	2012
Rénovation de la rampe de mise à l'eau et aménagement du parc de la Pointe-Valaine – Phase 1	–	Otterburn Park	2013
Rénovation au port de plaisance Réal-Bouvier	–	Longueuil	2013
Stabilisation de la rive du fleuve Saint-Laurent	–	Montréal	2013
Stabilisation des berges de la promenade Bellerive	–	Montréal	2014
Aménagement du parc de l'Île-Charron	–	Longueuil	2014
Aménagement du parc de la Rivière-Saint-Jacques	–	Brossard	2014
Aménagement du parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs	–	Montréal	2014
Aménagement de la berge du Père-Dalmas	–	Laval	2014
Aménagement de la berge Camille-Barbe	–	Laval	2014
Site d'observation de l'ancien pont Athanase-David	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Bois-des-Filion	2015
Aménagement de la plage de Pointe-Valaine – phase 2	–	Otterburn Park	2017
Remplacement de quais au parc Charbonneau	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Rosemère	2017
Aménagement au RécréoParc	Parc-plage du Grand Montréal	Sainte-Catherine	2018
Aménagement et mise en valeur des berges Perron	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Bois-des-Filion	En cours
Aménagement du secteur d'accueil	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Laval	En cours
Promenade fluviale du Grand Montréal (volet 1) – Piste multifonctionnelle	Parc-plage du Grand Montréal	Sainte-Catherine / Delson / Candiac / La Prairie / Brossard / Saint-Lambert	En cours
Aménagement d'un accès à l'eau au parc Aristide-Laurier	–	Terrebonne	En cours
Aménagement d'un accès à l'eau ainsi que d'une aire de repos	–	Lorraine	En cours
Pavillon du quai et terrasse	–	Les Cèdres	En cours
Projet de réaménagement de la berge 13 – 18 ^e Avenue	–	Pointe-Calumet	En cours

Plages et zones de baignade

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Parc-plage au parc Saint-Laurent	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Repentigny	2017
Plage de Verdun	–	Montréal	En cours
Aménagement de la plage de l'Est	–	Montréal	En cours
Bain Portuaire	–	Montréal	En cours
Vagues éternelles (secteur du parc des Rapides)	–	Montréal	En cours



Parc-Plage Saint-Laurent, Repentigny



Mise en valeur de la rivière Saint-Jacques, La Prairie

LES PROJETS VERTS

Conservation, découverte, randonnée et observation

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Sentier reliant le parc Edmour-J.-Harvey et le parc du Mont-Saint-Bruno	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	2017
Corridor vert du Ruisseau de Feu	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	2018
Protection et mise en valeur du parc Tailhandier	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Saint-Bruno-de-Montarville	2018
Aménagement du boisé du Plan Bouchard	–	Blainville	2018
Parc de conservation faunique du Ruisseau de Feu	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	En cours
Parc le Rocher	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Saint-Amable	En cours
Parc des étangs Antoine-Charlebois	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	En cours
Mise en valeur du Boisé du Tremblay	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Longueuil	En cours
Aménagement d'un bâtiment d'accueil au Centre Fernand-Seguin	Corridor forestier Châteauguay-Léry	Châteauguay	En cours
Sentier de découverte de la rivière à la Tortue	–	Candiac	En cours

Sentiers cyclables, pédestres et multifonctionnels

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Aménagement de trois haltes pour cyclistes (parcs de Beauséjour, Rainbeault et de la Merci)	–	Montréal	2012
Aménagement d'un lien cyclable au parc Edgewater	–	Pointe-Claire	2013
Rénovation de la promenade René-Lévesque – phase 1	–	Longueuil	2014
Rénovation de la Promenade René-Lévesque – phase 2	–	Longueuil	2014
Prolongement de la promenade Paul-Sauvé	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Saint-Eustache	2016
Prolongement de la TransTerrebonne	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	En cours
Protection et mise en valeur du Grand Côteau (abords du sentier cyclable)	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	En cours
Piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut	–	Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Terrebonne	En cours

Source : CMM, juin 2018.

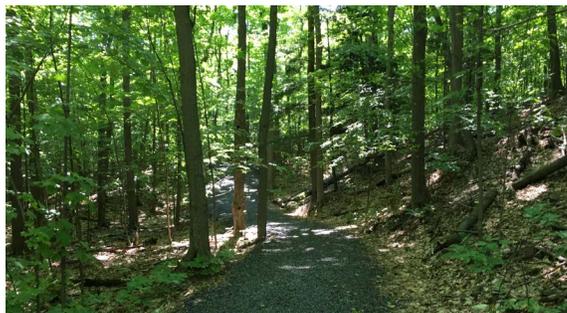
* Projets financés par le Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et le Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds bleu).



Promenade Paul-Sauvé, Saint-Eustache



Aménagement de la plage de la Pointe-Valaine, Otterburn Park



Aménagement et mise aux normes d'un sentier, Sainte-Julie



Ruisseau de Feu, Terrebonne

PRINCIPALES ACTIONS ET INITIATIVES RÉALISÉES PAR LA CMM EN APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION 3 DU PMAD

- **Appui financier pour des initiatives d'acquisition et de protection de milieux naturels**

La CMM a mis sur pied plusieurs programmes d'aide financière qui visent notamment la protection des milieux naturels et favorisent l'augmentation de la superficie protégée dans la région. Parmi ces programmes, deux sont actuellement actifs. Il s'agit du *Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés*, en place depuis 2005, et du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, en place depuis 2013.

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/programme-dacquisition-et-de-conservation-despaces-boises-fonds-vert/>

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/programme-daide-financiere-pour-les-projets-contribuant-a-la-mise-en-place-de-la-trame-verte-et-bleue-sur-le-territoire-metropolitain/>

- **Appui financier à la mise en valeur de la Trame verte et bleue**

Le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* soutient quatre grands projets métropolitains ainsi que des projets particuliers contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Les initiatives des municipalités désirant mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques sont encouragées.

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/programme-daide-financiere-pour-les-projets-contribuant-a-la-mise-en-place-de-la-trame-verte-et-bleue-sur-le-territoire-metropolitain/>

- **Appui financier à des initiatives de protection et de mise en valeur des rives et des plans d'eau**

Le *Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal* vise à appuyer financièrement les initiatives des municipalités de la CMM en matière de protection et de mise en valeur des rives et des plans d'eau.

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/fonds-bleu/>

- **Travaux dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire métropolitain**

La commission de l'environnement travaille à l'élaboration d'un plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté. Ce plan s'inscrit dans une volonté d'identifier les actions pouvant être mises à contribution pour l'atteinte des objectifs du PMAD en matière de protection des milieux naturels. Ces travaux incluent une identification des milieux naturels d'intérêt métropolitain, tant en milieu humide que terrestre.

- **Travaux dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action intégré pour les habitats essentiels des espèces en péril présents sur le territoire métropolitain**

La CMM travaille actuellement avec différents ministères (ECCC, MFFP, MDDELCC) à l'élaboration d'un plan d'action intégré pour les habitats essentiels des espèces en péril présents sur le territoire métropolitain.

- **Publication d'un document de référence afin d'appuyer la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains par les MRC et les municipalités du Grand Montréal**

Pour obtenir plus de renseignements :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/fascicule_boisCorridors_web.pdf

- **Proposition visant l'élaboration d'un plan de mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux aux abords du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/dossiers-en-amenagement/paysages-et-patrimoine-bati/>

- **Protection et mise en valeur du patrimoine et des paysages de l'Est de l'archipel du Grand Montréal – projet de plan**

Pour obtenir plus de renseignements :

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/dossiers-en-amenagement/paysages-et-patrimoine-bati/>

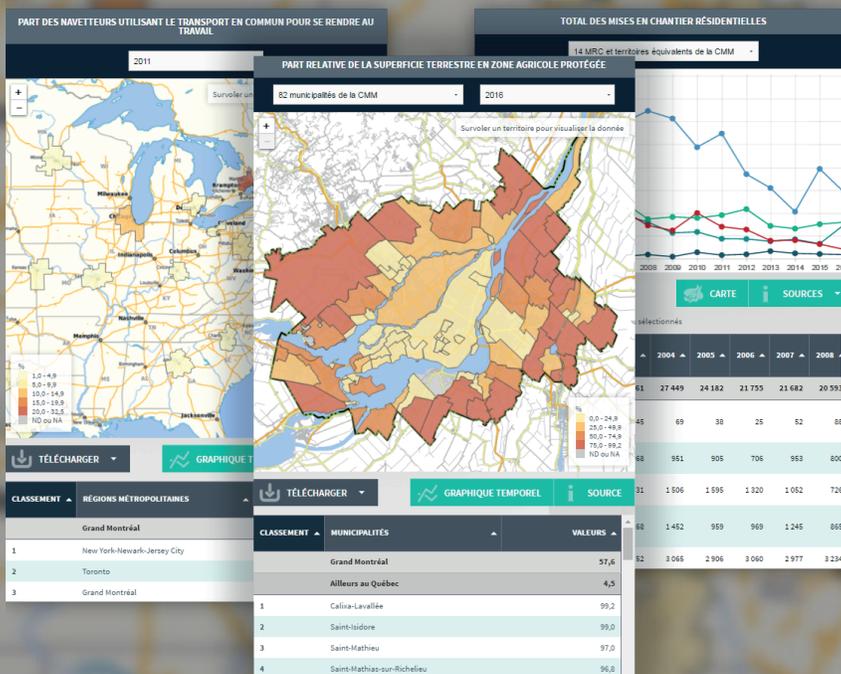
- **Mise en œuvre du Plan archipel**

- Actualisation de la cartographie des zones inondables pour les cours d'eau métropolitain et de juridiction locale intégrant les variables suivantes à la carte : niveaux de risque, changements climatiques, limite de l'aléa inondation 2017 et l'impact de la régularisation des niveau d'eau par les barrages;
- Travaux de mise en place d'un outil de visualisation Web et de suivi en temps réel des niveaux d'eau;
- Mise en place de comités rivières et cours d'eau locaux;
- Travaux sur une nouvelle réglementation en rive visant un aménagement résilient de la zone inondable;
- Organisation de la Mission Inondation 2018 (France, juin 2018) portant sur la gestion des risques d'inondations dans un contexte métropolitain.



OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE GRAND MONTRÉAL ?



- Statistiques par municipalité et MRC
- Statistiques par grande région métropolitaine d'Amérique du Nord
- Cartes interactives
- Couches de données géoréférencées
- Périodiques
- Tableaux de bord



La Communauté métropolitaine de Montréal vous invite à découvrir l'**Observatoire Grand Montréal**, une plateforme de diffusion d'analyses et de données statistiques et cartographiques pour suivre le développement du Grand Montréal et ses 82 municipalités.



AGORA

MÉTROPOLITAINE

Rassembler | Collaborer | Réussir

18 ET 19 OCTOBRE



Communauté métropolitaine
de Montréal



PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT



MOBILITÉ



INONDATIONS



AGRICULTURE



REDÉVELOPPEMENT



FISCALITÉ



MILIEUX NATURELS



PATRIMOINE ET PAYSAGES



CULTURE



SUIVEZ-NOUS



#AgoraCMM
WWW.CMM.QC.CA



À LA TOHU
2345 RUE JARRY EST,
MONTRÉAL, QC H1Z 4P3